

# Mer

de letzebuenger

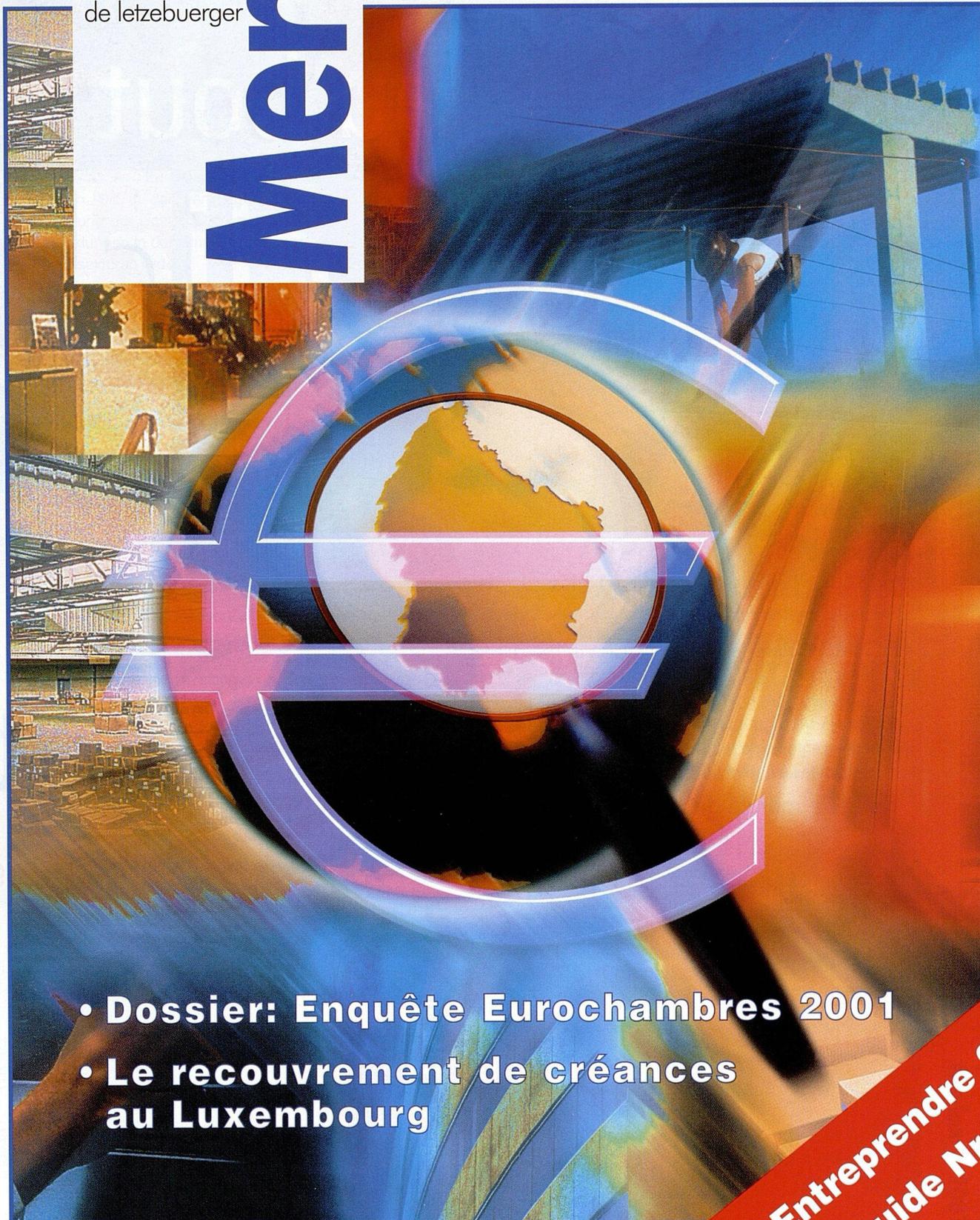
# kur

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# 1 • 2001



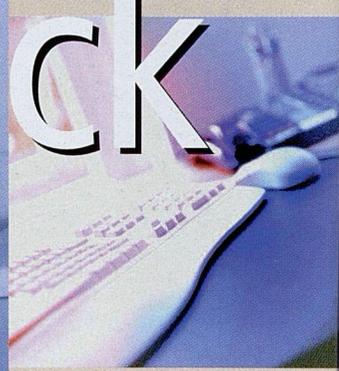
- **Dossier: Enquête Eurochambres 2001**
- **Le recouvrement de créances au Luxembourg**

**Bourse Entreprendre 2001**  
**Euro-Guide Nr. 7**



# La bourse

# au bout d'un click



Avec S-net, la bourse c'est tout confort. Pas de bousculades, ni d'intermédiaires, j'achète et je vends directement via le net.

Je place mes ordres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Grâce à S-net, l'outil online de la Spuerkeess, j'ai le choix parmi une centaine de fonds d'investissement et je négocie mes actions à l'autre bout du monde, sans me déplacer.

**S-net, le monde de la bourse est à vous.**

Vérifiez par vous-même. [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)



online banking



## SPUERKEESS

[www.bcee.lu](http://www.bcee.lu)

## Trends und Herausforderungen der Luxemburger Wirtschaft

Die günstige Entwicklung auf den wichtigsten Exportmärkten hatte im vergangenen Jahr einen positiven Einfluß auf die stark exportorientierte Luxemburger Wirtschaft.

Die Steigerung des Bruttoinlandsprodukts (BIP) belief sich im vergangenen Jahr auf beachtliche 8 Prozent. Dieses und nächstes Jahr dürfte sie sich, im Zuge der bereits spürbaren Abkühlung auf den Exportmärkten und dem Verlust des günstigen Euro-Wechselkurses, bei 6,5 Prozent einpendeln. Die in den vergangenen Monaten verzeichnete Steigerung der Umsätze spiegelte vor allem die günstigen Entwicklungen in den Finanz-, Transport- und Telekommunikationssektoren wider.

Die guten Leistungen dieser und anderer Wirtschaftszweige werden das luxemburgische BIP in diesem Jahr sicherlich weiter ansteigen lassen. Jüngsten Umfragen zufolge, gibt sich die Industriebranche allerdings weniger zuversichtlich als im vergangenen Jahr. Erklärt wird diese Trendwende durch die erhöhten Energiepreise, die die Produktionskosten ansteigen ließen und den Inflationsdruck erhöhten.

Der Beschäftigungszuwachs übertraf im Jahr 2000 mit 5,5 % ganz klar den EU-Durchschnitt. Auch die Arbeitslosenrate betrug mit 2,6 % weniger als ein Drittel der EU-Durchschnittsrate. Die meisten neuen Arbeitsstellen wurden von Grenzgängern belegt, während die rein einheimische Arbeitskraft lediglich 2 % Zuwachs verzeichnete.

Seit Mitte 1999 hat sich die Inflation beschleunigt und erreichte im Jahr 2000 wegen dem raschen Anstieg der Energiepreise 3,2 %. In diesem Jahr dürfte sie wieder auf 2,5 % fallen, vorausgesetzt allerdings, daß die automatische Index-Lohnanpassung keine Lohnkostenspirale auslösen wird.

Die öffentliche Verschuldung macht nur 5,6 % des Brutto-sozialprodukts aus, so daß Luxemburg im internationalen Vergleich bestens abscheidet. Der Staatshaushalt wird auch in diesem Jahr voraussichtlich einen Überschuß in Höhe von 2,5 % des BIP verzeichnen. Die positive Wirtschaftslage des Staates hat die Regierung dazu veranlaßt, eine weitreichende

Steuerreform für Unternehmen und Privatleute einzuleiten. Die Steuererleichterungen werden in den kommenden Jahren die Wettbewerbsfähigkeit der Luxemburger Unternehmen sowie die Kaufkraft der Verbraucher erhöhen.

Die beneidenswerte wirtschaftliche und soziale Lage darf jedoch nicht darüber hinwegtäuschen, daß Luxemburg sich in den kommenden Jahren wichtigen Herausforderungen stellen muß. Um Luxemburgs Abhängigkeit von externen Faktoren zu mindern, müssen Investitionen in Aus- und Weiterbildung, sowie in die Forschung und in die Informationsgesellschaft absoluten Vorrang haben.

Der Integrationsprozeß auf europäischer Ebene und die sich daraus ergebende Koordinierung oder Harmonisierung der Wirtschaftspolitiken sollten Luxemburg dazu veranlassen, seine Stärken und Vorteile voll auszunutzen.

Eine weitere Herausforderung wird die Absicherung einer ausreichenden Verfügbarkeit an Arbeitskräften sein. Hier sollte Luxemburg die Einwanderungskarte spielen und bestehende Widersprüche in den Aufenthalts- und Arbeitsgesetzgebungen beseitigen. Hohe Einwanderungszahlen werden die Regierung allerdings vor neue Herausforderungen stellen, schließlich müssen ausländische Arbeitskräfte in unserem Land ausreichend Unterkunft-, Ausbildungs- und Integrationsmöglichkeiten vorfinden. Dazu sind eine aktive Einwanderungspolitik und ein Mentalitätswandel in der Bevölkerung notwendig, damit die Integrierung in die ohnehin schon multikulturelle Luxemburger Gesellschaft reibungslos ablaufen kann.

In der Diskussion um die Rentenabsicherung befürwortet die Handelskammer eine Konsolidierung des Umlageverfahrens bei einem gleichzeitigen Ausbau des Kapitaldeckungsverfahren. Strukturelle Rentenverbesserungen müssen vermieden werden, um die langfristige Absicherung des Rentensystems nicht mutwillig aufs Spiel zu setzen.

Des weiteren muß Luxemburg die Unternehmenskultur, die besonders jungen Menschen abhanden gekommen ist, wieder beleben und zugleich ein Umfeld schaffen, in dem wirtschaftliche Aktivitäten jeglicher Art möglichst frei gedeihen können. Dabei ist es besonders wichtig, zukunfts-trächtige Wirtschaftsbranchen in den Bereichen Informations- und Kommunikationstechnologie zu unterstützen und die Vorteile Luxemburgs zu nutzen, um eine führende Rolle beim Ausbau des elektronischen Handels zu spielen.

Editeur: Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
31, bd Konrad Adenauer  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 25.000 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention  
de la source. Copie à l'éditeur.

Impression: Imprimerie Saint-Paul S.A.

## SOMMAIRE

04	Dossier
18	Commerce extérieur
26	Bourse d'entreprises
28	Formation
30	Chiffres économiques
33	Ventes spéciales
35	Nouveaux médias
39	Chronique juridique
43	Législation
45	Social
47	Environnement
47	EIC
54	Euro
57	Info entreprises

## Enquête Eurochambres 2001

# Optimisme prudent des entreprises

Afin d'apprécier l'évolution de l'environnement économique au cours des douze prochains mois, l'association européenne des Chambres de commerce et d'industrie Eurochambres<sup>1</sup> procède chaque année à une enquête régionale sur l'appréciation des entreprises européennes relative aux perspectives conjoncturelles. La 8e édition de l'enquête Eurochambres comprend les réponses de 105.000 dirigeants d'entreprise émanant de 108 régions et de 20 pays européens, dont 7 pays candidats à l'Union européenne.

Au Grand-Duché de Luxembourg, cette enquête conjoncturelle est réalisée chaque année auprès des entreprises résidentes par la Chambre de Commerce<sup>2</sup>. Ainsi, les entreprises luxembourgeoises sont invitées à donner leur appréciation personnelle sur le climat économique actuel et sur l'évolution prévisible de leurs affaires. Le questionnaire de l'enquête prend en compte plusieurs aspects de la vie économique des entreprises, et ceci sur deux périodes de référence: l'année 2000 pour les résultats comparés à ceux de l'année 1999 et l'année 2001 pour les perspectives générales. Les indicateurs analysés sont le chiffre d'affaires (total, national et à l'exportation), l'emploi, les investissements et le climat des affaires.

L'enquête proprement dite a été effectuée par des enquêteurs assermentés du Ceps/Instead<sup>3</sup> au cours des deux dernières semaines d'octobre 2000.

Les résultats de l'enquête Eurochambres font état de l'environnement économique globalement favorable enregistré en 2000. Pour l'année 2001, les chefs d'entreprise luxembourgeois restent confiants, tout en exprimant une certaine prudence dans leur jugement. Celle-ci est sans doute justifiée au regard de la

conjoncture internationale présentant des signes d'essoufflement plus ou moins prononcés selon l'espace économique considéré.

Des analyses plus approfondies ont montré que ces indicateurs conjoncturels de type qualitatif sont fortement corrélés avec les indicateurs chiffrés de type quantitatif, comme le taux de croissance du PIB. Les résultats de l'enquête suivent de près les tendances enregistrées par les statistiques de la comptabilité nationale, ainsi que celles reflétées par d'autres enquêtes conjoncturelles. Par ailleurs, les études de validation statistique indiquent que ce type d'enquête est robuste du point de vue méthodologique et fournit une indication fidèle des résultats des entreprises.

Les personnes intéressées peuvent commander le rapport complet de l'enquête Eurochambres 2001 auprès du Service Etudes économiques de la Chambre de Commerce (M. Carlo THELEN, tél.: 42 39 39 - 351, e-mail: carlo.thelen@cc.lu).

## 1. L'environnement conjoncturel et les perspectives

### 1.1. Le contexte international

Au niveau international, le contexte économique de l'année 2000 a été caractérisé par un rythme de croissance record. L'accélération a été particulièrement marquée au premier semestre, alors qu'un essoufflement de la croissance a été enregistrée au deuxième semestre. Même si les perspectives restent globalement encourageantes, plusieurs incertitudes entourent les prévisions sur la croissance mondiale, en particulier celles concernant l'évolution future de l'économie américaine, qui a connu un ralentissement assez brusque à la fin de l'année. A l'heure actuelle, les risques d'un atterrissage plus brutal sont toujours réels.

Au Japon sont apparus, au cours de l'année 2000, des indices d'amélioration de l'activité économique. Cependant, à l'heure actuelle, le Japon redoute le spectre de la récession. La plupart des pays émergents ont enregistré de bons résultats, alors que les performances des économies émergentes d'Asie ont dépassé les attentes des marchés. En Russie et dans la plupart des pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, les perspectives économiques se sont améliorées plus rapidement que prévu.

Les évolutions des partenaires commerciaux de la zone euro sont fort disparates en ce début de l'année 2001, alors qu'au cours de l'année 2000 la demande adressée aux pays européens a été en forte progression. Les bonnes performances de croissance dans la zone euro résultent cependant aussi d'une situation favorable à l'intérieur.

Les différentes composantes du PIB européen ont connu les évolutions suivantes en 2000. Les exportations ont enregistré une forte accélération, de même

<sup>1</sup> L'association Eurochambres représente 34 organisations nationales de Chambres de commerce et d'industrie et regroupe 1300 Chambres de commerce et d'industrie locales. Elle représente quelque 14 millions d'entreprises en Europe. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de commerce européennes.

<sup>2</sup> La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg représente 28.000 entreprises occupant quelque 200.000 personnes et intervenant à raison de plus de 80% dans le PIB luxembourgeois. Elle est le porte-parole officiel de tous les secteurs de l'économie, à l'exception de l'agriculture et de l'artisanat. La Chambre de Commerce oriente son action d'après le critère de l'intérêt économique général et vise le développement et la promotion de l'entreprise industrielle, financière et commerciale.

<sup>3</sup> Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques.

que les importations. La croissance de la dépense de consommation finale des ménages a légèrement augmenté. La croissance des investissements a marqué, quant à elle, un temps d'arrêt dans la zone euro et dans l'Union européenne, après une phase de forte progression de l'investissement productif. La santé de l'économie européenne, même si elle donne quelques signes d'essoufflement, est nettement meilleure que celle de l'économie américaine, ce qui explique que l'optimisme est toujours à l'ordre du jour au moment de la réalisation de l'enquête Eurochambres 2001.

Globalement, les perspectives économiques pour 2001 peuvent être qualifiées d'encourageantes, surtout en Europe, qui a le potentiel de devenir prochainement la locomotive de l'économie mondiale. Des incertitudes persistent quant à l'évolution future de l'inflation, qui a connu de fortes accélérations en 2000, et quant à l'ampleur et aux effets sur l'Europe du ralentissement de l'économie américaine. Au niveau mondial, le pourcentage de variation du PIB réel devrait atteindre +4,3% en 2000 et +3,5% en 2001.

En ce qui concerne la zone euro, la croissance du PIB réel devrait être supérieure à 3% en 2000 et 2001 selon différents organismes de prévision. La reprise de la croissance, qui a démarré au second semestre 1999, devrait persister en 2000 et 2001. La demande intérieure devrait évoluer à un rythme soutenu et les exportations devraient être stimulées davantage par la forte croissance enregistrée par les partenaires commerciaux de la zone euro. Dans ce contexte, des interrogations subsistent quant à l'évolution future de l'euro par rapport au dollar; une appréciation trop importante de la monnaie unique par rapport aux devises étrangères entraînerait une baisse des exportations de biens et services européens du fait de leur renchérissement relatif.

La croissance de l'emploi et le lent recul du chômage devraient se poursuivre et se répercuter ainsi sur les revenus et la consommation des ménages.

L'investissement productif devrait être stimulé par la vigueur de la demande, le niveau élevé de rentabilité et les taux d'utilisation des capacités de production proches de leur maximum. La hausse des prix à la consommation en 2001 devrait fléchir légèrement en-dessous de 2%. Pourtant, cet indicateur est affecté d'un degré élevé d'incertitude.

## 1.2. La situation économique au Grand-Duché et les perspectives

Au cours de l'année 2000, l'économie luxembourgeoise a largement bénéficié de l'environnement international et européen favorable. En effet, la croissance du PIB en volume a atteint quelque 8%, une performance dépassant de loin la moyenne de 5,5% observée depuis 1985. Pour l'année 2001, le taux de croissance du PIB réel devrait dépasser les 6,5%. La bonne tenue de l'économie luxembourgeoise se répercute favorablement sur l'emploi, qui poursuit son expansion; le chômage continue à baisser.

Bien que toutes les branches de l'économie connaissent actuellement une hausse plus ou moins importante de la valeur ajoutée brute en volume, la conjoncture est toujours principalement tirée par le secteur financier, les transports et les communications. En 2000, l'économie luxembourgeoise a bénéficié par ailleurs d'une production industrielle en hausse par rapport à 1999 du fait d'une reprise confirmée des exportations, ainsi que d'une amélioration de la balance des paiements courants par rapport à 1999, suite à la forte augmentation de la demande internationale.

L'expansion plus ou moins prononcée dans tous les secteurs de l'économie grand-ducale se répercute favorablement sur les créations d'emplois. En 2000, la moyenne cumulée de l'emploi salarié a augmenté de 5,8% par rapport à 1999. Les frontaliers, dont le nombre a dépassé les 90.000 à la fin de l'année 2000, occupent les 2 tiers des nouveaux emplois créés (net). L'emploi des résidents continue également à se développer. En considérant uniquement l'emploi national (c'est-à-dire l'emploi intérieur moins les travailleurs frontaliers) et plus spécifiquement la nationalité des travailleurs qui le composent, il est à noter que les immigrants sont reponsables à raison de plus de 80% de la croissance de l'emploi salarié résident ces 5 dernières années<sup>4</sup>.

Dans ce tableau macro-économique positif, un indicateur donne lieu à des préoccupations au Luxembourg: il s'agit de l'inflation qui, depuis le deuxième trimestre de 1999, progresse plus rapidement que la moyenne des pays de la zone euro<sup>5</sup>. Après avoir enregistré une variation annuelle moyenne de 0,96% en 1998 et de 1,02% en 1999, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) s'est chiffrée à 3,2% en moyenne annuelle 2000. La hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé, qu'il y lieu de prendre en considération pour des comparaisons avec les autres Etats membres de l'Union européenne, a même atteint 3,8% en 2000, dépassant de loin la moyenne des pays voisins, ce qui constitue un risque important de perte de compétitivité pour l'économie luxembourgeoise.

Selon les prévisions du Stateg, le taux d'inflation moyen pour l'ensemble de l'année 2001 devrait baisser en 2001 pour s'élever à 2,1%, une prévision qui est cependant affectée de grandes incertitudes<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Source: Bulletin 2000/2, Banque Centrale du Luxembourg.

<sup>5</sup> Au Grand-Duché, le dérapage au niveau des prix s'explique par plusieurs facteurs externes et internes, dont notamment le renchérissement des prix du pétrole, la pondération relativement plus importante des produits pétroliers dans l'IPCN, la faiblesse du cours de l'euro contre le dollar, le mécanisme d'indexation automatique des salaires (ayant engendré notamment une hausse de 4,4% des coûts salariaux dans l'industrie au premier semestre 2000) et un accord salarial dans la fonction publique avec des augmentations du coût salarial de 3,5% sur deux ans.

<sup>6</sup> cf. Note de conjoncture 3/2000 du Stateg.

La Chambre de Commerce donne à considérer qu'il y a lieu de tenir compte dans l'analyse de l'évolution future de l'inflation notamment d'une augmentation de l'inflation sous-jacente<sup>7</sup> suite à l'impact des échéances rapprochées des tranches indiciaires, de l'effet auto-allumage en découlant et des effets sur

les autres biens et services des hausses du prix du pétrole.

En 2000, la hausse du coût salarial est estimée à +5,0% en moyenne au Luxembourg, contre +3,5% dans la zone euro.

### 1.3. Chiffres clés de l'économie luxembourgeoise

	1997	1998	1999	2000
Population au 1er janvier:	418.300	423.700	429.200	435.700
dont étrangers:	142.800	147.700	152.900	159.400
Emploi intérieur (moyenne annuelle):	226.600	236.400	248.300	262.000
dont frontaliers:	64.400	70.800	79.000	87.000
PIB au prix du marché (mia EUR)	15,50	16,50	18,14	19,60
PIB par habitant (EUR)	37.054,7	38.942,6	42.264,7	44.985,1
Balance commerciale (mia EUR):	-1,77	-1,78	-2,35	-1,90
Balance courante (mia EUR):	1,48	1,59	1,20	1,70
Taux de chômage:	3,3%	3,2%	2,9%	2,6%
Taux d'inflation:	1,4%	1,0%	1,0%	3,2%
Surplus du secteur public en % du PIB:	3,0%	2,6%	2,3%	2,5%
Dette publique en % du PIB:	6,0%	6,4%	6,0%	5,6%

EUR 1 = LUF 40,3399

Source: STATEC, IGSS, IGF

## 2. Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2001

### 2.1. Au niveau européen: poursuite de la croissance en 2001 ?

Au cours de l'année 2000, la hausse importante du prix des produits pétroliers et des conditions monétaires moins favorables ont contribué à une décélération de la vigueur de l'activité dans la zone euro. Malgré cette évolution, les perspectives tablent sur une expansion notable de la production pour les deux prochaines années, avec des taux de chômage et d'inflation en baisse. Est-ce que cette tendance est confirmée par les résultats de l'enquête Eurochambres 2001?

Au niveau européen, les 13 Etats membres de l'Union européenne et 7 pays candidats ayant participé à l'enquête Eurochambres présentent des per-

spectives économiques globalement favorables pour l'année 2001. L'hypothèse d'un maintien de l'environnement économique positif est appuyée par des attentes optimistes concernant les futurs investissements et les créations d'emploi, ce qui est un bon signe pour une poursuite du dynamisme des économies européennes.

Il est à noter dans ce contexte que les pays candidats tablent généralement sur des conditions encore meilleures pour l'année 2001; la perspective d'une adhésion future à l'Union européenne semble augmenter l'optimisme des entrepreneurs de ces pays. La plupart de ces pays ont enregistré une croissance notable de leur PIB en 2000 et les prévisions de croissance pour l'année 2001 sont encourageantes.

La perspective d'un environnement favorable aux affaires est illustrée par les résultats suivants de l'enquête, qui, rappelons-le, a été effectuée fin octobre 2000:

- En ce qui concerne le chiffre d'affaires, la croissance de l'activité au niveau international ainsi que la demande domestique toujours soutenue engendrent des attentes optimistes pour l'année 2001. L'évolution prévue devrait pourtant être moins vigoureuse que durant l'année 2000.

<sup>7</sup> L'inflation sous-jacente est déterminée en excluant de l'indice global les produits pétroliers, les combustibles solides, le café, thé et cacao, les pommes de terre et les fleurs de coupe.

- En ce qui concerne l'emploi, les résultats sont les plus optimistes dans l'histoire de l'enquête Eurochambres. Dans plusieurs pays, les entreprises expriment des soucis quant au risque d'un manque de main-d'oeuvre qualifiée. Ceci est notamment le cas pour le Grand-Duché.
- En ce qui concerne l'investissement, le contexte positif de cet indicateur reflète le développement macroéconomique soutenu, le besoin de capacités de production additionnelles et les taux d'intérêts à long terme toujours relativement bas. Les perspectives d'investissement pour quelques pays candidats sont particulièrement positives du fait de la reprise économique y enregistrée.

Au vu de ces résultats, les entrepreneurs semblent être confiants pour une croissance prolongée en 2001 sur les marchés européens, quoique moins vigoureuse qu'en 2000. Des incertitudes persistent quant aux effets d'un ralentissement plus prononcé de la croissance aux Etats-Unis sur l'Europe, qui n'était pas anticipé au moment de la réalisation de la présente enquête. Toujours est-il que les dirigeants d'entreprise européens semblent être confiants quant à la capacité de l'Europe de trouver le chemin d'une croissance économique endogène et soutenue, tirée par la demande intérieure.

## 2.2. Au Luxembourg: activité moins soutenue qu'en 2000?

En 2000, la situation favorable sur les principaux marchés d'exportation a eu des effets positifs pour l'économie luxembourgeoise, qui se caractérise par sa grande ouverture sur l'extérieur. Ce fait se trouve confirmé par les résultats de l'enquête Eurochambres 2001.

- Les réponses fournies fin octobre par les chefs d'entreprise au Luxembourg quant aux **résultats enregistrés en 2000** soulignent que ces derniers ont été meilleurs que prévu un an plus tôt. Cette tendance est valable aussi bien pour les entreprises de services que pour les entreprises industrielles, et tout particulièrement pour les indicateurs „emploi“ et „investissement“.

Les bonnes performances des entreprises prestataires de services financiers et d'autres services marchands (télécommunications, transports, commerce, etc.) ont contribué à la croissance élevée (+8%) du PIB luxembourgeois.

Au vu des balances (différences entre réponses positives et négatives des différents indicateurs de l'enquête) positives élevées enregistrées au cours des dernières enquêtes Eurochambres, l'édition 2001 ne permet pas de confirmer une amélioration significative des résultats 2000 des **entreprises de services**.

La part des réponses positives données dans l'enquête précédente a été sous-estimée, de sorte que les résultats économiques effectifs ont été meilleurs,

en moyenne, qu'anticipés par les entreprises concernées. Par contre, le même phénomène est enregistré aussi en ce qui concerne la part des réponses négatives. Ainsi, les balances en découlant ne montrent pas de nouvelles tendances générales.

La Chambre de Commerce voudrait relever cependant les résultats favorables enregistrés par les entreprises de services en 2000 concernant la réalisation d'investissements et la création de nouveaux emplois.

Les résultats concernant l'année 2000 des **entreprises industrielles** sont très positifs comparés à l'année 1999, malgré des coûts de production croissants dus aux hausses consécutives des prix énergétiques. L'enquête montre que les balances relatives aux réalisations du chiffre d'affaires, de l'investissement et de l'emploi de l'année 2000 sont meilleures qu'anticipées dans l'enquête précédente. Ce fait s'explique notamment par la reprise large et généralisée, commencée mi-1999 sur les principaux marchés d'exportation des entreprises industrielles du Grand-Duché. Cette reprise était soutenue par la faiblesse de la valeur de l'euro contre celle du dollar.

- En ce qui concerne **les perspectives pour l'année 2001**, la croissance économique devrait rester robuste au Luxembourg tout en s'affaiblissant quelque peu. Malgré ces prévisions, la Chambre de Commerce note que la tendance positive enregistrée lors des dernières enquêtes est confirmée par la présente enquête. En effet, de manière générale, les chefs d'entreprise sont optimistes et restent confiants pour le futur, même si les réponses expriment plus de prudence par rapport à l'enquête précédente.

Les résultats de l'enquête, qui est une enquête qualitative exprimant uniquement les opinions des chefs d'entreprises, ne permettent pas de quantifier le ralentissement de la croissance de l'économie en 2001, tel que prévu par les projections sur base de la comptabilité nationale (qui tablent sur une croissance du PIB luxembourgeois de 6,5% en 2001 contre +8% en 2000).

A l'instar des enquêtes précédentes, les prévisions des entreprises de service sont plus optimistes que celles des entreprises industrielles. Ainsi, la balance concernant le climat des affaires pour l'année 2001 atteint 33,2% pour les entreprises de service et 28,9% pour les entreprises industrielles. Dans l'enquête précédente, les balances correspondantes se sont élevées respectivement à 35,4% et à 36,5%.

Des explications pour la diminution relative de l'optimisme dans l'industrie pour l'année suivante sont la hausse des coûts de production résultant des prix de l'énergie élevés, les tensions inflationnistes en découlant, un euro renchéri par rapport au dollar, ainsi que l'affaiblissement potentiel de la demande de produits spécifiques sur quelques marchés d'exportation.



**Vos clients ont confiance dans votre savoir-faire.  
Et vous, à qui confiez-vous  
les bons soins de votre commerce ?**

Pour que vos projets aussi profitent de la meilleure adresse,  
Dexia Banque Internationale à Luxembourg vous offre un véritable partenariat.

Nos spécialistes vous écoutent, identifient vos besoins et répondent  
à vos attentes spécifiques.

Et comme votre entreprise est unique, ils vous proposent des solutions personnalisées.  
Venez les rencontrer et mesurez leur maîtrise.

**DEXIA**

**Banque Internationale  
à Luxembourg**

Société anonyme, fondée en 1856, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg  
Petites et moyennes entreprises : Tél. : 4590-2285 – Fax : 4590-2086  
[www.dexia-bil.com](http://www.dexia-bil.com) – e-mail : [contact@dexia-bil.com](mailto:contact@dexia-bil.com)

VOUS,  
AVANT  
TOUT.

● Dans l'enquête Eurochambres 2001, la Chambre de Commerce a ajouté 2 questions supplémentaires au questionnaire traditionnel. La première a trait à l'utilisation du commerce électronique dans les entreprises, la deuxième concerne l'état d'avancement des préparations des entreprises en vue de l'introduction de l'euro, qui aura lieu au 1er janvier 2002.

En ce qui concerne le commerce électronique, 60,6% des entreprises luxembourgeoises (répondant aux critères de l'enquête) affirment qu'elles ne sont pas concernées par ce mode de communication. Cette réponse est donnée par 71,4% des entreprises industrielles et par 55% des entreprises de service.

Fin octobre 2000, seulement 10,7% de toutes les entreprises réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par le commerce électronique, alors que 16,4% des entreprises sont en phase d'élaboration d'une stratégie prévoyant à court terme de réaliser une partie du chiffre d'affaires à travers le commerce électronique. 12,2% des entreprises n'ont pas encore prévu une telle stratégie.

Les entreprises de service exploitent davantage ce mode de communication que les entreprises industrielles. En effet, 13,2% des entreprises de service affirment réaliser à présent une partie de leur chiffre d'affaires à travers le commerce électronique, alors que cette part atteint seulement 6% dans l'industrie. Quelque 20% des entreprises de service sont en train de se préparer à l'utilisation du commerce électronique, alors que cette part n'atteint que 10,4% auprès des entreprises industrielles ou manufacturières.

Pour ce qui est de la préparation à l'introduction de la monnaie unique, la Chambre de Commerce note que celle-ci ne causera pas de problème à 47,3% des entreprises, puisqu'elles sont d'ores et déjà préparées à l'introduction de l'euro. Cette part est moins élevée auprès des entreprises industrielles (39,7%) qu'auprès des entreprises de service (51,4%).

41,5% de toutes les entreprises interrogées sont en phase de préparation, qui sera achevée avant la fin de l'année 2001. Ce pourcentage s'élève à 46,5% pour les entreprises industrielles et à 38,9% pour les entreprises de service.

Finalement, seulement 11,2% des entreprises luxembourgeoises n'ont pas encore commencé la phase de préparation pour l'introduction de l'euro. A nouveau, ce sont les entreprises industrielles qui dominent cette catégorie de réponses avec 13,9%, contre 9,7% pour les entreprises de service.

Au vu de ces résultats, la Chambre de Commerce rappelle que les entreprises ayant participé à l'enquête sont celles qui comptent plus de 10 salariés. Il est fort probable que les petites entreprises, avec un effectif inférieur à 10 personnes, qui, en nombre, sont majoritaires au Luxembourg (85%), soient moins avancées dans leur préparations pour l'introduction de la monnaie unique.

La Chambre de Commerce fait un appel à toutes ces entreprises d'engager rapidement les actions qui s'imposent en vue de réussir un passage sans heurts à l'euro. Elle se tient à la disposition de tous ses ressortissants pour les questions relatives à ce sujet qui revêt une importance cruciale pour la vie des entreprises au cours des prochains mois.

### 3. Les différents indicateurs économiques

#### 3.1. Chiffre d'affaires total

Dans l'enquête Eurochambres 2001, 49,9% des chefs d'entreprise ont affirmé que, comparé à 1999, leur chida a augmenté au cours de l'année 2000. Dans l'enquête précédente, seulement 43,5% des entrepreneurs avaient prévu une hausse de leur chiffre d'affaires total pour l'année 2000, ce qui montre que les projections établies l'année passée avaient été sous-estimées.

Ces résultats soulignent que la tendance positive enregistrée depuis 1997 devrait continuer. Les conditions pour une poursuite de cette évolution dynamique sont données, tant sur le marché domestique, avec des demandes privée et publique toujours élevées, que sur les marchés d'exportation, dont surtout le marché européen, où l'activité devrait rester vigoureuse.

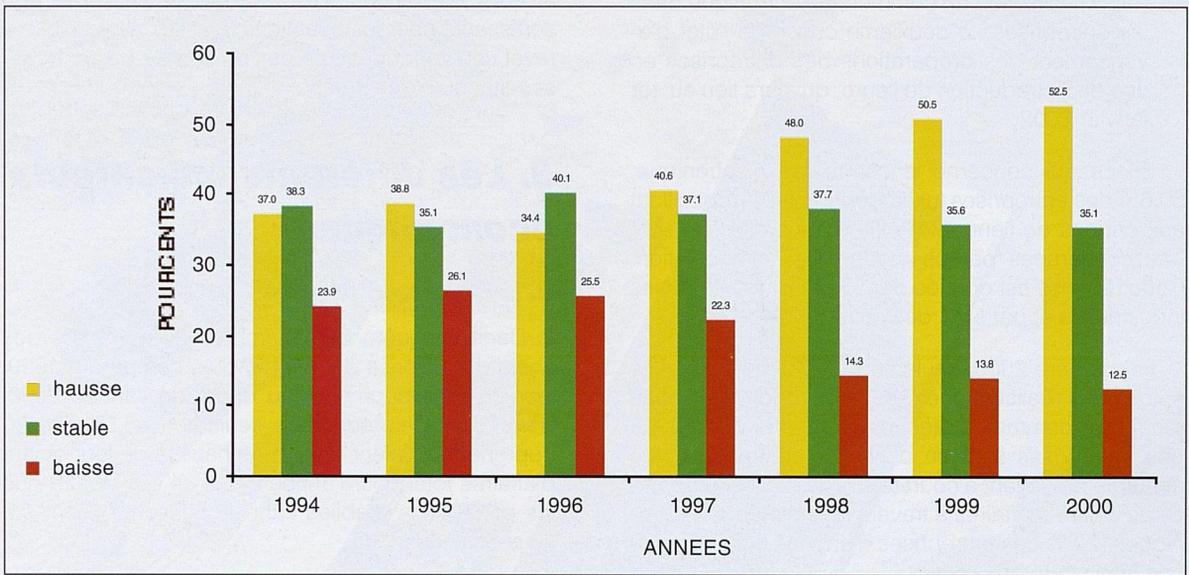
La présente enquête indique que 42,6% des entreprises tablent sur une hausse de leur chiffre d'affaires total en 2001, alors que la moitié (50,9%) des dirigeants d'entreprise prévoit un chida inchangé par rapport à 2000.

42,3% des **entreprises industrielles** ou manufacturières affirment que l'année 2000 a été plus favorable en ce qui concerne l'évolution du chida que l'année 1999. Dans l'enquête précédente, seulement 33,3% des industriels s'attendaient à un accroissement de leur chida en 2000, de sorte que les résultats se situent au-dessus des attentes. La Chambre de Commerce note que la majorité des entreprises industrielles du Grand-Duché ont bénéficié de la reprise économique sur les marchés d'exportation qui avait commencé mi-1999 et qui a été prononcée à la première moitié de 2000.

30,5% des industriels prévoient un chida total en hausse pour 2001, tandis que la majorité d'eux (63,2%) tablent sur un statu quo. Dans l'enquête précédente, ces pourcentages étaient respectivement de 33,3% et de 58,6%.

Les balances concernant le chida total des **entreprises de service** sont plus favorables que dans l'enquête précédente, aussi bien pour les résultats 2000 que pour les perspectives 2001, ce qui permet d'anticiper une poursuite de la forte contribution au PIB émanant des services marchands en 2001. Presque la moitié des entreprises de service s'attendent à un chida total plus élevé en 2001 qu'en 2000.

**GRAPHIQUE 1**  
Evolution du chiffre d'affaires total entre 1994 et 2000

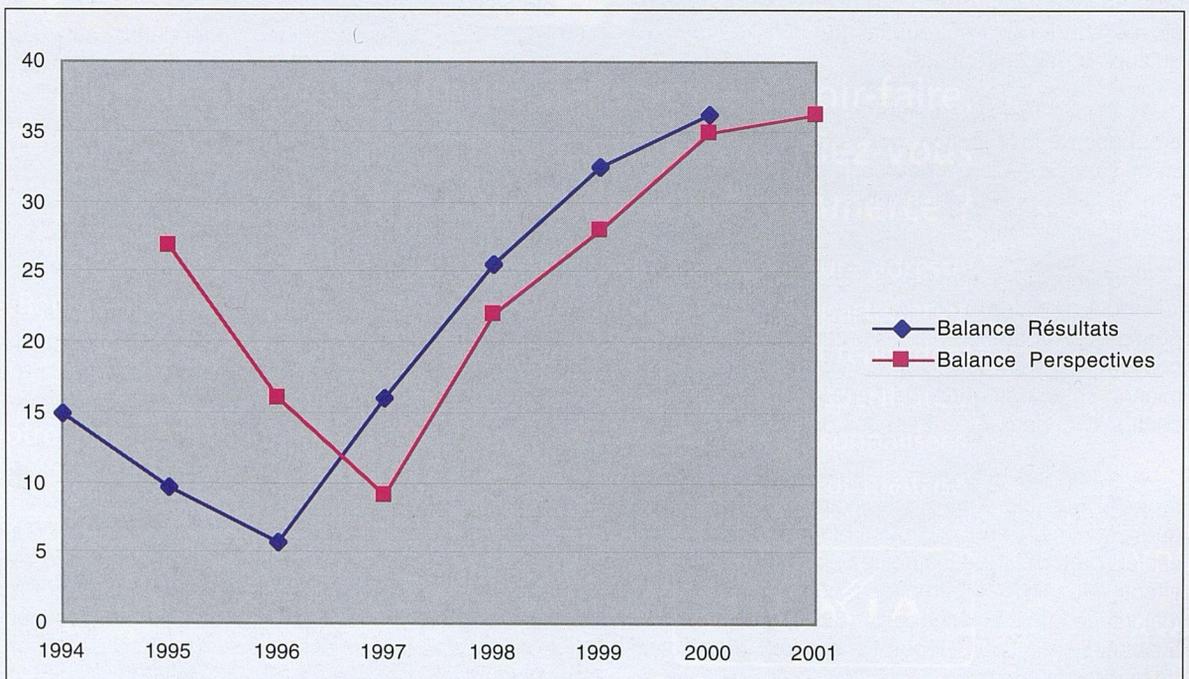


Sur le graphique 1 ci-avant est retracée l'évolution des résultats concernant le chiffre d'affaires total pour les sept éditions de l'enquête Eurochambres s'étendant sur les années 1994 à 2000. Pour les quatre premières années, on peut retenir une certaine stabilité pour cet indicateur. A partir de 1998, on observe une forte augmentation de la proportion d'entreprises jugeant leur chiffre d'affaires total en hausse. Cette augmentation est encore visible entre 1999 et 2000. A l'in-

verse, le nombre d'entreprises qui estiment le chiffre d'affaires total en baisse a fortement diminué depuis trois ans.

En ce qui concerne la différenciation des résultats selon la taille des entreprises, il est à noter que la proportion des entreprises de moins de 500 salariés estimant une hausse de leur chiffre d'affaires a augmenté entre 1994 et 2000. Pour les entreprises de

**GRAPHIQUE 2**  
Evolution des balances „résultats“ et „perspectives“ du chiffre d'affaires



grande taille, on observe beaucoup plus de variations sur les sept périodes d'observation, ce qui s'explique par leur nombre assez faible.

La plus grande évolution dans l'estimation à la hausse du chiffre d'affaires total est enregistrée pour les entreprises employant de 250 à 499 employés (+27%).

Sur le graphique 2, la Chambre de Commerce a illustré la comparaison entre les résultats et les perspectives économiques concernant le chiffre d'affaires total. Il montre que dans une situation d'accélération de la conjoncture, les réponses tendent globalement vers une sous-estimation des anticipations (trop de pessimisme par rapport à la réalité), alors que c'est l'inverse dans une situation de ralentissement conjoncturel (trop d'optimisme par rapport à la réalité).

### 3.1.1. Chiffre d'affaires national

Les résultats concernant le chiffre d'affaires national confirment que les agrégats de la demande intérieure ont fortement contribué à la croissance du PIB ces dernières années. Cette tendance pourrait être renforcée avec les réductions fiscales accordées aux ménages pour les années 2001 et 2002 qui ne vont pas manquer à augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, ce qui se répercutera en grande partie sur la demande intérieure. Le système de l'indexation automatique des salaires, qui a conduit à des augmentations rapprochées des rémunérations, est un autre facteur favorable au pouvoir d'achat des consommateurs.

De l'autre côté, il constitue un réel danger de perte de compétitivité pour les entreprises à travers une hausse incontrôlée de leurs coûts de production.

48,6% des entreprises estiment que leurs ventes nationales se sont accrues en 2000, comparées à 1999. Il y a un an, seulement 41,1% des dirigeants avaient tablé sur une telle évolution.

Pour 2001, 40,8% des entreprises sont optimistes en ce qui concerne l'évolution de leur chiffrage national; seulement 7% des entrepreneurs sont pessimistes et tablent sur une diminution.

Les **entreprises industrielles** ont connu une croissance notable des ventes domestiques au cours de l'année 2000. Dans l'enquête précédente, seulement 28,2% des industriels s'attendaient à une telle croissance, alors que l'enquête 2001 montre que finalement 40,3% des industriels ont réalisé un chiffrage national en hausse durant l'année 2000.

Les industriels continuent à être confiants sur le marché national pour l'avenir. En effet, 29% pensent accroître encore leurs ventes au Grand-Duché et seulement 6% redoutent une baisse en 2001.

Les réponses des **entreprises de service** sont encore plus optimistes. Plus de la moitié (53%) ont enregistré une augmentation de leur chiffrage national en

2000, alors que 47,8% avaient tablé sur cette performance un an plus tôt. La tendance positive devrait persister, alors que 47% des dirigeants s'attendent à une nouvelle hausse en 2001 (contre 7,5% qui anticipent plutôt une baisse).

La Chambre de Commerce conclut de ces résultats que, de manière générale, les chefs d'entreprise opérant sur le marché national accueillent favorablement les réductions fiscales en faveur des ménages et prévoient une demande domestique croissante en 2001, résultant notamment de la hausse du pouvoir d'achat des consommateurs.

### 3.1.2. Chiffre d'affaires à l'exportation

La part des dirigeants d'entreprise ayant constaté une hausse des ventes à l'exportation en 2000 est de 41%, alors que seulement 34,5% d'entre eux avaient prévu cette évolution douze mois plus tôt.

Les perspectives relatives à cet indicateur sont assez optimistes: 39,5% des entreprises tablent sur un chiffre d'affaires à l'exportation en hausse en 2001 et 51,7% s'attendent à un niveau de ventes constant par rapport à 2000. Ces prévisions confirment que l'exportation de biens et services reste un moteur principal de l'économie luxembourgeoise. Il reste à voir comment la hausse de l'euro par rapport au dollar, si elle se confirme, va se répercuter sur le niveau des exportations européennes en général et luxembourgeoises en particulier.

47,2% des **entreprises industrielles** ont augmenté leurs ventes à l'étranger en 2000 et 41,9% s'attendent à faire de même en 2001.

Les réponses des **entreprises de service** font apparaître une consolidation à un niveau élevé des exportations. 36,5% estiment que leurs ventes à l'étranger ont augmenté en 2000 et 37,9% prévoient une hausse également en 2001. Cependant la majorité des prestataires de service tablent sur un statu quo au niveau de leurs exportations.

## 3.2. Emploi

Le marché de travail luxembourgeois est très spécifique: l'offre d'emplois nationale est opposée à une demande d'emploi internationale en provenance notamment des trois pays voisins. 35% de l'emploi intérieur sont occupés par des travailleurs frontaliers. En 2000, l'emploi intérieur a atteint un taux de progression de 6%, qui est le plus élevé depuis 1985. Le taux de chômage est le plus bas dans l'Union européenne avec un taux moyen de 2,6% en 2000.

Les réponses à l'enquête Eurochambres 2001 confirment le dynamisme du marché du travail luxembourgeois. En effet, l'indicateur concernant la création d'emploi indique que 38,8% de l'ensemble des entreprises ont enregistré une hausse des effectifs en 2000. Environ la moitié des entreprises (48,6%) a affirmé que la taille des effectifs n'a pas changé en 2000.

25,9% des entreprises estiment devoir recruter de la main-d'oeuvre supplémentaire en 2001, alors que dans l'enquête précédente, seulement 20,5% des dirigeants d'entreprise avaient tablé sur une hausse des effectifs pour l'année suivante. La part des entreprises qui seront contraintes de réduire les effectifs en 2001 reste faible avec 6,5% (contre 6,4% dans l'enquête précédente).

En ce qui concerne l'évolution réalisée et l'évolution projetée des effectifs des **entreprises industrielles**, les résultats de l'enquête Eurochambres 2001 se sont améliorés considérablement depuis l'enquête précédente. Dans celle-ci, seulement 11,4% des entreprises industrielles avaient l'intention d'accroître les effectifs. Un an plus tard, 34,5% des industriels confirment l'avoir fait réellement.

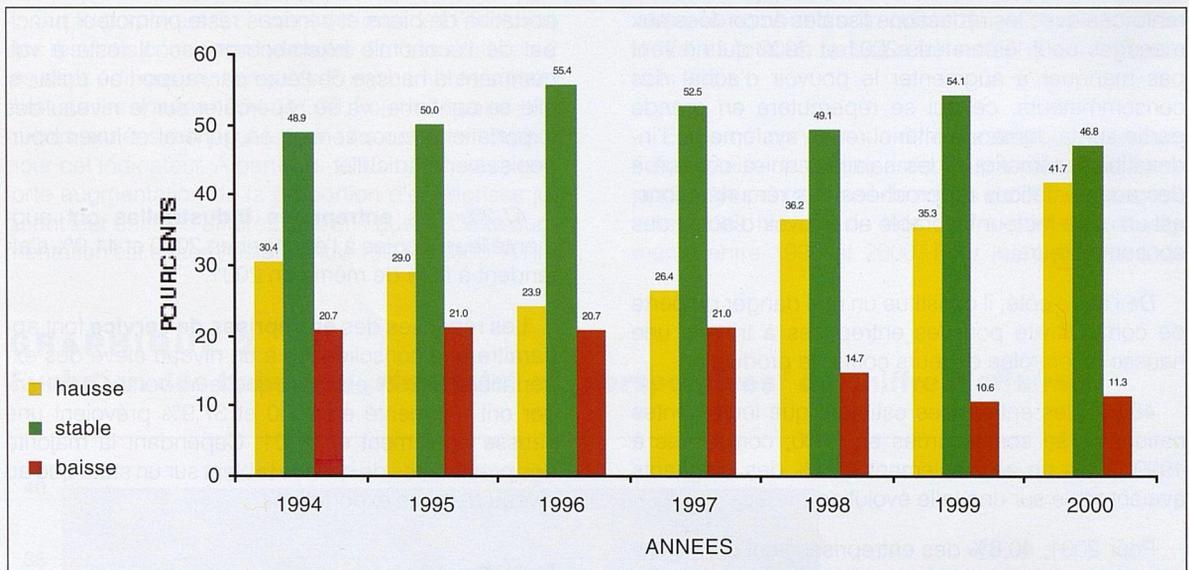
La part des industriels s'attendant à un nombre constant de main-d'oeuvre au cours de l'année sui-

vante a diminué (de 82,4% dans l'enquête 2000 à 76,3% dans l'enquête 2001) en faveur de la part des industriels optimistes qui prévoient un recrutement supplémentaire (de 11,4% dans l'enquête 2000 à 16,4% dans l'enquête 2001)

Ceci n'est pas vraiment surprenant au vu de la reprise économique débutée mi-1999 sur les principaux marchés d'exportation, ayant engendré l'embauche de travailleurs supplémentaires.

41% (enquête précédente: 36,7%) des **entreprises de service** ont recruté du personnel additionnel au cours de l'année 2000 et 30,8% (enquête précédente: 25,3%) ont l'intention de créer des nouveaux emplois aussi au cours de l'année 2001. A l'instar des enquêtes précédentes, les réponses „en hausse“ sont plus fréquentes pour les entreprises de service que pour les entreprises industrielles.

### GRAPHIQUE 3 Evolution des emplois entre 1994 et 2000



Le graphique 3 compare l'évolution des réponses des entreprises concernant le nombre de salariés entre 1994 et 2000.

Entre 1999 et 2000, la proportion d'entreprises ayant augmenté leur personnel est en hausse pour tous les secteurs d'activité mis à part le secteur «autres industries manufacturières». Cette augmentation est surtout le fait des transports (+28%) et s'explique par l'évolution à la hausse du chiffre d'affaires de ce secteur.

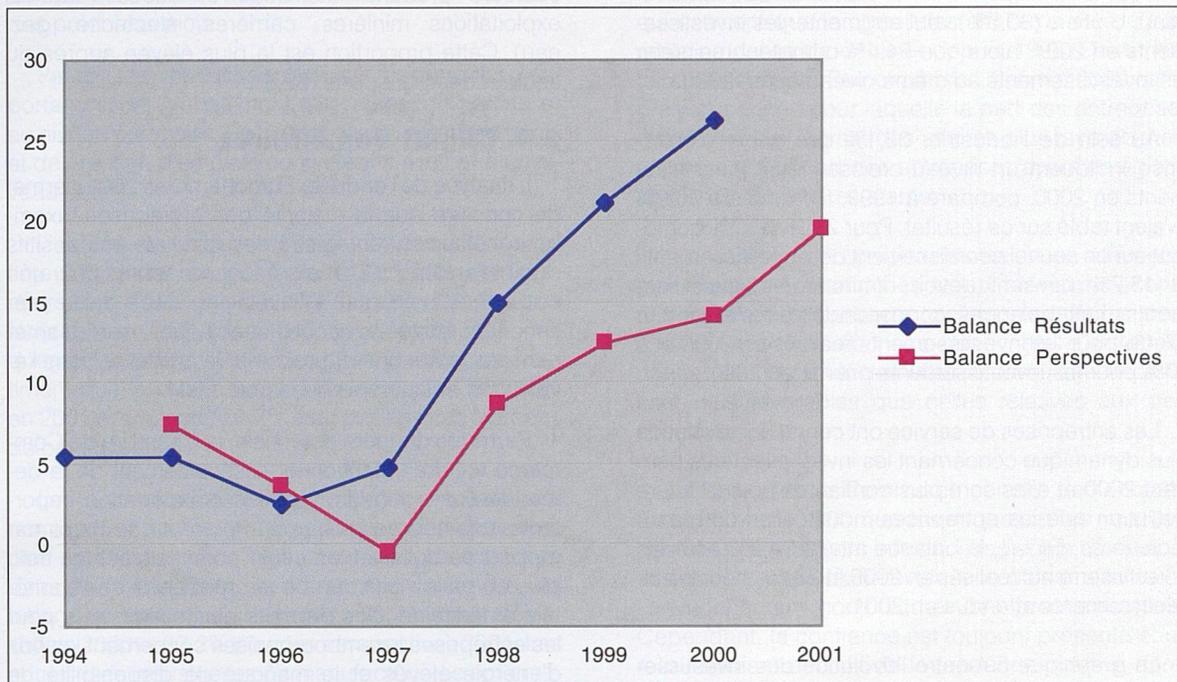
A l'exception des firmes de plus de 1000 personnes, les proportions des entreprises qui ont augmenté leur effectif entre 1999 et 2000 sont plus importantes que les autres années. Cette hausse des proportions se fait au détriment des firmes ayant maintenu constant le nombre de leurs salariés.

Au regard de ces résultats, la Chambre de Commerce estime que la tendance positive sur le marché du travail luxembourgeois devrait se poursuivre. Le problème majeur dans cette évolution concerne le manque de disponibilité de main d'oeuvre sur le marché luxembourgeois, qui inclut les régions frontalières des pays voisins.

Les entreprises luxembourgeoises rencontrent des difficultés croissantes pour recruter du personnel supplémentaire, ce qui risque d'aggraver les tensions inflationnistes actuelles.

Afin d'éviter une inflation grandissante et un ralentissement du développement économique dû au manque de main d'oeuvre, les autorités politiques doivent promouvoir une politique d'immigration dynamique et contrôlée.

**GRAPHIQUE 4**  
Evolution des balances „résultats“ et „perspectives“ de l'emploi

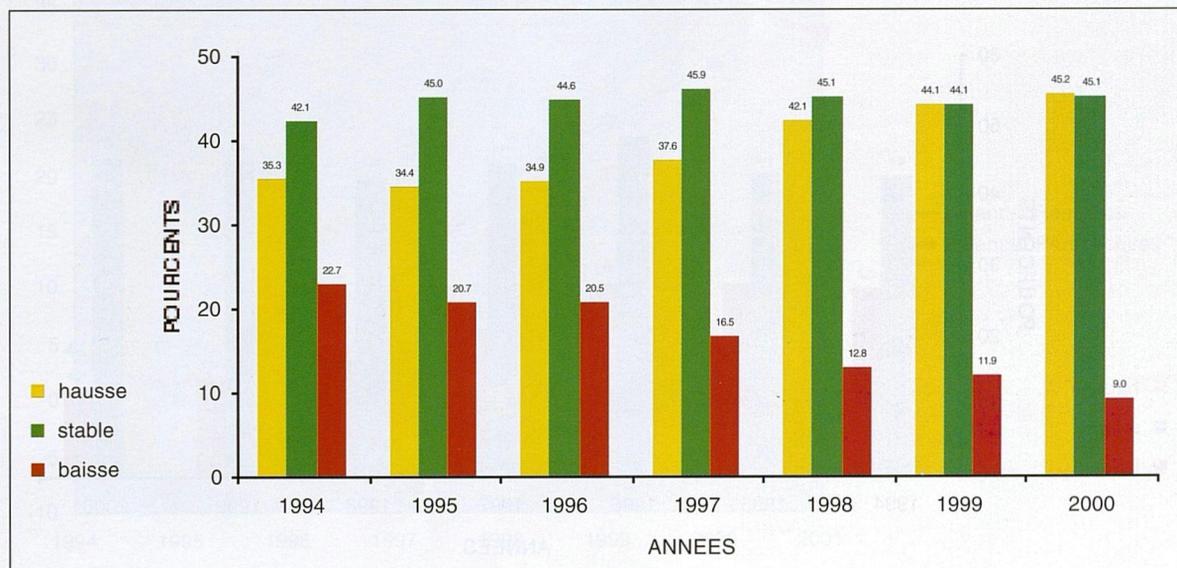


Le graphique 4 montre la comparaison entre les balances des résultats économiques et des prévisions économiques concernant le recrutement de personnel. Il s'avère que depuis 1997, les créations réelles de nouveaux emplois sont plus nombreuses que les créations anticipées un an plus tôt.

### 3.3. Investissement

Les résultats concernant les investissements sont à nouveau très favorables, ce qui est un bon indicateur pour l'évolution économique future du pays. Les entreprises luxembourgeoises ont constamment adapté et modernisé leur capital physique afin de satisfaire une demande croissante et en vue d'augmenter la productivité de leur outil de production.

**GRAPHIQUE 5**  
Evolution des investissements entre 1994 et 2000



42,9% de l'ensemble des chefs d'entreprise ayant participé à l'enquête ont répondu qu'ils ont augmenté le niveau de leurs investissements en 2000 comparé à 1999, tandis que 11,1% ont diminué ce même niveau. Un tiers (33,5%) veut augmenter les investissements en 2001, alors que 54,4% comptent maintenir les investissements au même niveau qu'en 2000.

Au sein de l'industrie, 38,1% des chefs d'entreprise indiquent un niveau croissant des investissements en 2000, comparé à 1999. Il y a un an, 30,9% avaient tablé sur ce résultat. Pour 2001, 30,7% comptent sur un nouvel accroissement des investissements et 13,7% pensent devoir diminuer les investissements. Les balances correspondantes s'élèvent à 27,1% pour les investissements réalisés en 2000 et à 17% pour les investissements prévus en 2001.

Les entreprises de service ont connu une évolution plus dynamique concernant les investissements pendant 2000 et elles sont plus confiantes pour la future évolution que les entreprises industrielles ou manufacturières. En fait, la balance atteint 34,2% pour les investissements réalisés en 2000 et 23,6% pour les investissements attendus en 2001.

Le graphique 5 montre l'évolution des investissements des entreprises pour les sept éditions de l'enquête Eurochambres.

Globalement depuis 1994, la proportion des entreprises ayant réalisé des investissements supplémentaires au cours de l'année de l'enquête a augmenté d'environ 10%. A l'inverse, les firmes qui ont diminué la part de leurs investissements sont devenues moins nombreuses au fil des années: cette part s'est réduite de 14%.

La proportion des entreprises ayant augmenté leurs investissements entre 1999 et 2000 est en hausse pour tous les secteurs d'activité, sauf pour les secteurs «produits métalliques» et «autres» (càd. les exploitations minières, carrières, électricité, gaz, eau). Cette proportion est la plus élevée auprès du secteur des transports (62,5%).

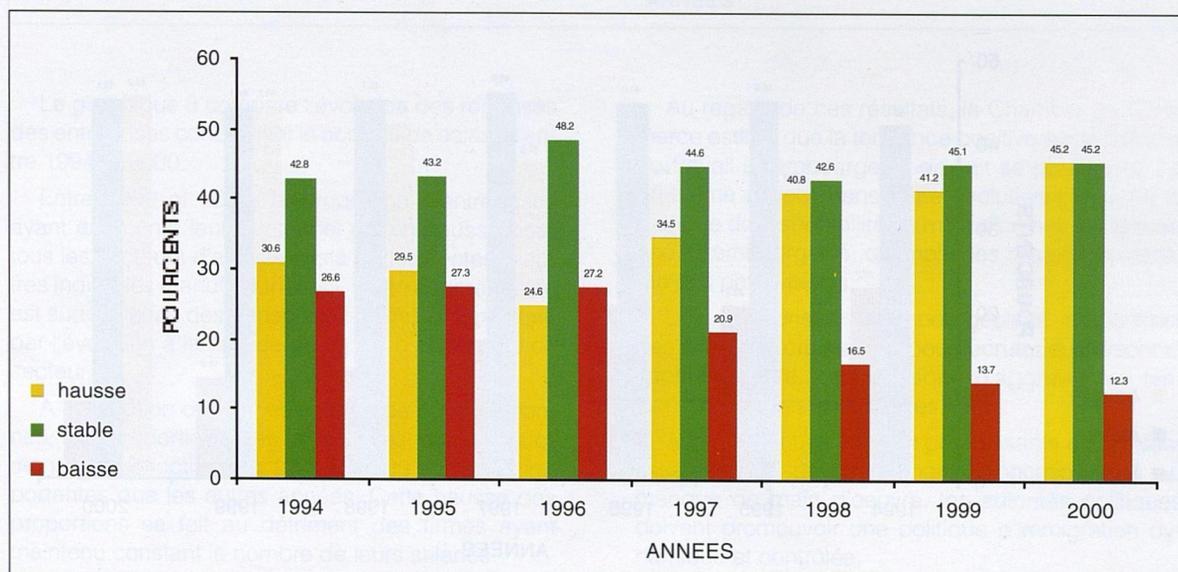
### 3.4. Climat des affaires

L'analyse de l'enquête Eurochambres 2001 permet de conclure que la majorité des entreprises luxembourgeoises ont enregistré des résultats très positifs durant l'année 2000 et elles sont confiantes pour une croissance soutenue à l'avenir en dépit de la présence de quelques risques spécifiques, qui les amènent à adopter une approche plus prudente dans l'évaluation des perspectives pour 2001.

Parmi les dangers potentiels, la Chambre de Commerce voudrait mentionner l'essoufflement de la demande sur quelques marchés d'exportation importants, une appréciation trop importante de l'euro par rapport au dollar et les effets potentiels liés au frein plus ou moins brusque de la croissance de l'économie américaine. Des dangers plus spécifiques pour les entreprises luxembourgeoises concernent les prix d'énergie élevés et le manque de disponibilité de main-d'oeuvre. Ces facteurs, couplés à une surchauffe de l'économie, contribuent aux pressions inflationnistes, qui mènent à une augmentation des coûts de production à travers le système d'indexation automatique des salaires.

Toujours est-il que le climat des affaires est favorable et la confiance des dirigeants d'entreprise reste élevée. La réduction de la fiscalité en faveur des ménages (en 2001 et 2002) et des entreprises (en 2002)

**GRAPHIQUE 6**  
Evolution du climat des affaires entre 1994 et 2000



est un facteur responsable pour l'optimisme ambiant (alors qu'elle comporte également des risques inflationnistes). Le chiffre d'affaires réalisé sur le marché domestique devrait augmenter davantage au cours des prochains mois.

Par ailleurs, les perspectives sur les marchés d'exportation sont globalement favorables, en particulier au niveau européen. Les intentions d'investissements et de création d'emplois continuent à évoluer à un niveau élevé.

L'indicateur concernant le climat des affaires reflète ces tendances générales. 43,1% des entrepreneurs sont d'avis que le climat des affaires a été plus favorable en 2000 qu'en 1999. Seulement 13,2% indiquent le contraire. 40,4% des chefs d'entreprises estiment que le climat des affaires sera plus favorable en 2001 et seulement 8,7% sont pessimistes à propos de cet indicateur.

Les réponses „favorables“ pour les résultats économiques et pour les perspectives économiques sont plus fréquentes dans le secteur des services que dans l'industrie. Dans les entreprises de service, les balances respectives atteignent 30,7% pour les résultats 2000 et 33,2% pour les perspectives 2001. Les entreprises industrielles ou manufacturières ont enregistré une balance de 28,4% pour les résultats et 28,9% pour les perspectives.

Le graphique 6 ci-avant présente l'évolution de l'environnement économique général entre 1994 et 2000 enregistrée par les entreprises.

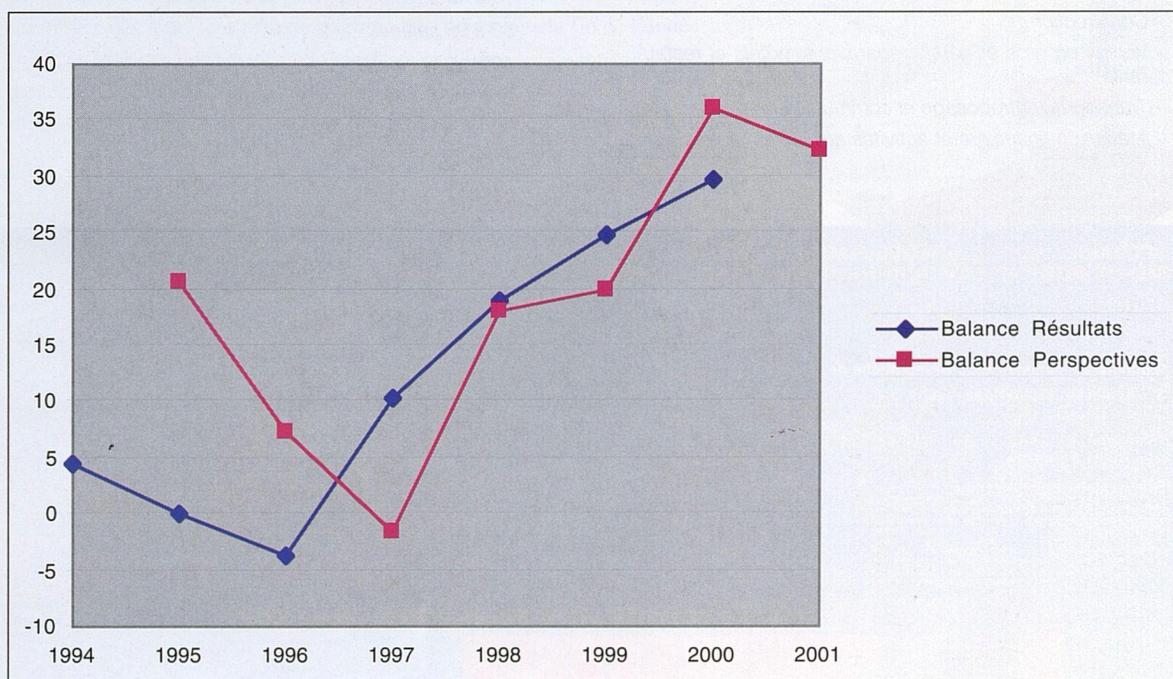
La part des entreprises considérant que le climat des affaires s'est amélioré au cours de l'année de l'enquête n'a jamais été aussi élevée que ces trois dernières années. Inversement, la proportion de firmes qui estiment que le climat des affaires a été défavorable ne cesse de décliner depuis 1996. Dans l'histoire de l'enquête Eurochambres, l'année 2000 est la première année pour laquelle la part des entreprises ayant connu un climat des affaires plus favorable est supérieure à la part des entreprises ayant enregistré un climat des affaires stable.

Le graphique 7 compare les balances afférentes aux résultats économiques et aux prévisions économiques en ce qui concerne le climat des affaires. Il est à noter que les réponses des chefs d'entreprise concernant le climat des affaires enregistré en 2000 sont plus favorables que celles relatives aux perspectives 2001.

La Chambre de Commerce conclut de l'enquête Eurochambres 2001 que les risques et les incertitudes cités ci-avant ont influencé les chefs d'entreprises dans le sens d'une évaluation plus prudente de l'environnement conjoncturel des prochains mois. Cependant, la confiance est toujours présente et un retournement définitif de la tendance positive enregistrée ces trois dernières années n'est pas confirmé par l'enquête. Il y a lieu de rappeler que celle-ci a été effectuée fin octobre 2000, donc à un moment où les signes de ralentissement de l'économie américaine n'ont pas été aussi flagrants qu'à l'heure actuelle.

## GRAPHIQUE 7

### Evolution des balances „résultats“ et „perspectives“ du climat des affaires



Cependant, si l'enquête était répétée fin janvier 2001, les réponses n'auraient probablement pas été beaucoup plus pessimistes, du fait que les chefs d'entreprises croient davantage au potentiel de développement endogène du grand marché intérieur

européen. En effet, l'Europe devrait jouer le rôle de moteur de la croissance mondiale au cours des prochains mois, situation dont devrait davantage bénéficier l'économie ouverte du Luxembourg.

## Méthodologie

### 1) Echantillon de l'enquête

L'échantillon qui est à la base de l'enquête menée au Luxembourg par la Chambre de Commerce provient d'une liste exhaustive établie par le Statec. Cette liste reprend 2.498 entreprises qui occupent plus de 10 employés. L'échantillon utilisé comporte 810 entreprises, sélectionnées de façon aléatoire, qui sont représentatives de tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise, à l'exception de l'agriculture, de la santé et des administrations publiques. 45,5% des entreprises participantes font partie du secteur manufacturier ou industriel et 54,5% poursuivent des activités de services marchands.

Comme le Grand-Duché est un petit pays, la Chambre de Commerce estime qu'une enquête régionale, à l'instar de celle effectuée dans d'autres pays européens, n'est pas appropriée. L'enquête a été menée durant les deux dernières semaines en octobre 2000 par le Ceps/Instead. A l'instar des années précédentes, le taux de réponse a été élevé avec 95%.

### 2) Méthode de balance

L'économie luxembourgeoise est principalement composée d'entreprises de petite taille. Afin d'assurer la représentativité de l'échantillon initial, les résultats ont été pondérés par un coefficient, en tenant compte des secteurs d'activité divisés en 7 catégories de la nomenclature européenne NACE-REV, et le nombre des salariés divisé en 6 catégories<sup>8</sup>. De ce fait, les résultats de l'enquête Eurochambres doivent être considérées non seulement en relation avec les 768 firmes qui ont répondu au questionnaire, mais ils s'appliquent à l'ensemble des entreprises luxembourgeoises répondant aux critères de l'enquête.

<sup>8</sup> Les 7 catégories de secteurs d'activité (Nace-Rev) sont les suivantes :

- Fabrication de produits métalliques, de machines et de matériel de transport
- Autres industries manufacturières
- Construction
- Ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants
- Transports, entreposage et communications
- Médiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services

- Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau).

Les 6 catégories de taille d'entreprise sont les suivantes :

- 10 à 49 salariés
- 50 à 99 salariés
- 100 à 249 salariés
- 250 à 499 salariés
- 500 à 999 salariés
- 1000 salariés et plus.

**SÉCURISEZ VOS MESSAGES E-MAIL ET VOTRE SITE WEB PAR UN CERTIFICAT NUMÉRIQUE  
RECEVEZ VOTRE CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE POUR ENCRYPTER ET SIGNER VOTRE COURRIER VIA ORDINATEUR**



**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

31, boulevard Konrad Adenauer  
L-2981 Luxembourg  
Téléphone: (352) 42 39 39 - 310 ou 314  
Fax: (352) 43 83 26  
E-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)  
Homepage: [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

Pour toute commande de certificat ou tout renseignement complémentaire:

site internet: <http://www.cc.lu>  
e-mail: [globalsign-lux@cc.lu](mailto:globalsign-lux@cc.lu)



**Certification Service Provider / CSP**

# Euro guide

JOURNAL D'INFORMATION SUR LA MONNAIE UNIQUE EURO

## LE 1<sup>er</sup> JANVIER 2002: L'EURO, UNE RÉALITÉ!

### BASCULEMENT COMPTABLE ET INFORMATIQUE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'euro deviendra la seule monnaie officielle des pays participant à l'Union économique et monétaire. Pour l'instant, ces pays sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal – et la Grèce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, toutes les entreprises de la zone euro doivent avoir «basculé» vers l'euro.**

Profitez des derniers mois qui nous séparent de la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour préparer votre entreprise!

Le **basculement informatique** constitue un autre problème que vous pouvez régler dès à présent afin de gagner du temps. Songez que les informaticiens risquent également d'être très sollicités en décembre 2001.

**Contactez votre prestataire de services informatiques dès aujourd'hui et faites basculer vos systèmes informatiques!**

#### Vos avantages?

➔ Vous éviterez de vous trouver face à une éventuelle pénurie d'experts-

Comme vous ne pouvez pas effectuer tous les changements en même temps, nous vous conseillons de vous concentrer, en priorité, sur le basculement comptable et informatique.

En principe, le **basculement comptable** s'effectue au moment de la clôture des comptes de l'entreprise au 31 décembre et de l'ouverture du bilan initial au 1<sup>er</sup> janvier. Par conséquent, si vous n'avez pas profité de la clôture de vos comptes à la fin de l'année 2000 pour effectuer le basculement de votre comptabilité vers l'euro, vous serez obligé de

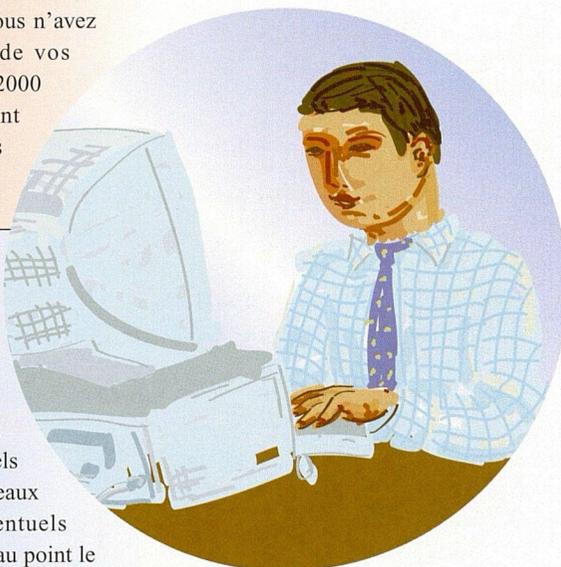
comptables et de prestataires de services informatiques vers la fin de l'année 2001.

➔ Vous vous ménagez quelques mois pendant lesquels vous pourrez roder vos nouveaux systèmes et redresser d'éventuels problèmes, afin que tout soit au point le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

➔ Vous pourrez consacrer votre temps et votre énergie à d'autres préparatifs: formation de votre personnel, commande et stockage des pièces et des

le faire pendant l'exercice en cours ou à la date butoir du 31 décembre 2001. Songez que les experts-comptables seront fortement sollicités à la fin de l'année 2001.

**Contactez votre expert-comptable dès aujourd'hui et faites basculer votre comptabilité!**



billets de la nouvelle monnaie unique, affichage des prix en euros, impression de vos catalogues en euros, double circulation du franc luxembourgeois et de l'euro...

Seules les entreprises qui se préparent à temps sortiront gagnantes de ce défi que représente le basculement vers la monnaie unique. De plus, en vous préparant, vous faites preuve de sérieux auprès de vos partenaires et de votre clientèle.

Cette publication a été réalisée avec le soutien de



Ministère  
des Finances



Commission européenne  
et Parlement européen



## Les déclarations d'impôts

L'Administration des Contributions Directes utilise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 dans ses communications externes avec les administrés aussi bien le franc luxembourgeois que l'euro.

Ainsi, les déclarations d'impôts peuvent être établies en euros depuis l'année d'imposition 1999. Pour des raisons de cohérence, il est souhaitable que le contribuable qui décide de remplir le formulaire en euros, fasse ce choix de façon définitive. A partir de l'année d'imposition 2002, les déclarations d'impôts devront obligatoirement être établies en euros.



## La gestion comptable

Le basculement de la comptabilité interne vers l'euro implique d'importantes adaptations des programmes informatiques et de l'organisation administrative et comptable de l'entreprise.

D'une manière générale, le passage vers l'euro peut être réalisé en neutralité fiscale. Les entreprises ont le choix entre les options suivantes:

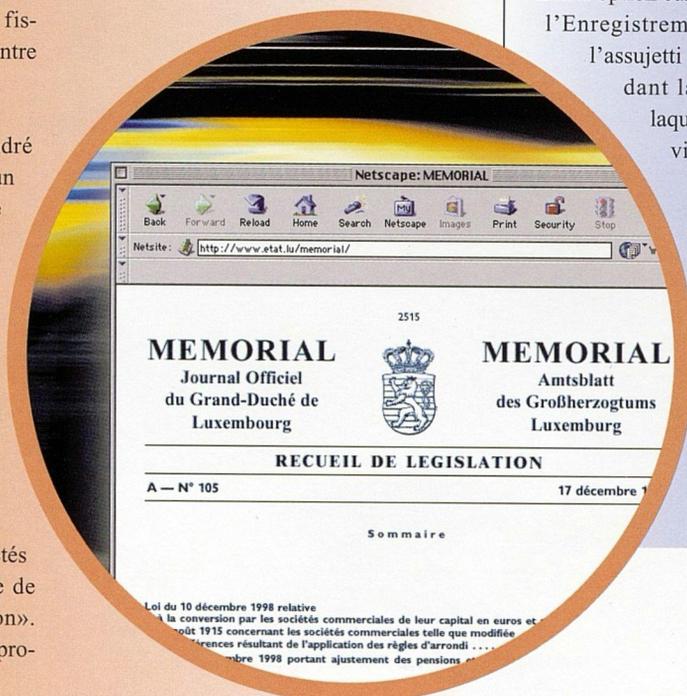
➤ tout gain de conversion, engendré lors du basculement, est inscrit à un compte de régularisation «écart de conversion» au passif du bilan. Il n'y a pas d'imposition immédiate, les impôts seront dus lorsque le gain est réalisé;

➤ les gains de conversion, même non réalisés, sont rapportés au résultat d'exploitation et deviennent immédiatement taxables;

➤ les gains de conversion sont affectés dans un premier temps au compte de régularisation «écart de conversion». L'écart de conversion est à intégrer pro-

gressivement, mais de façon linéaire, dans le résultat d'exploitation, en tenant compte d'une échéance moyenne des éléments auxquels il se rapporte.

➤ les pertes de conversion sont entièrement déductibles.



## Les déclarations de TVA

L'Administration de l'Enregistrement et des Domaines accepte toute déclaration de TVA en euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Pendant la période transitoire, tous les assujettis reçoivent de la part de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, début décembre, une déclaration d'option euro. En renvoyant cette déclaration d'option euro à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines,

l'assujetti s'engage à établir pendant la période transitoire, laquelle a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et va jusqu'au 31 décembre 2001, les déclarations de TVA en euros. Le choix d'établir les formulaires en euros est irréversible. En cas de non-réponse, les déclarations seront comptabilisées d'office en francs luxembourgeois.

## Conversion du capital

La décision de conversion du capital vers l'euro peut être actée sous seing privé.

Dans le cadre de cette conversion, il peut être procédé à une augmentation de capital. Cette augmentation doit être effectuée par incorporation de réserves, de primes d'émission, de plus-values de réévaluation ou de bénéfices reportés à concurrence, au choix de l'entreprise, de maximum 1.000 euros ou de 4% du montant du capital souscrit avant l'augmentation de capital.

### Exemple:

$$\text{LUF } 500.000 / 40,3399 \\ = \text{EUR } 12.394,68$$

$$\text{EUR } 12.394,68 \rightarrow \text{p.ex. EUR } 12.500$$

$$= + 0,85 \%$$

$$= + \text{EUR } 105,32$$

Ces décisions sont prises à la majorité simple sans conditions de représentation minimale du capital social.

Le remplacement du capital exprimé en écu vers l'euro se fait automatiquement sur base du règlement européen 1103/97 au 1<sup>er</sup> janvier 1999; cette opération ne constitue pas une modification des statuts.

Signalons de même que la procédure simplifiée d'augmentation du capital ne s'applique pas aux sociétés dont le capital est exprimé en écus.



### La période de double circulation

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, les billets et pièces en euros auront cours légal et circuleront en parallèle avec les billets et pièces en unités monétaires nationales des Etats membres participant à l'euro, et ce jusqu'au 28 février 2002. Les billets et pièces en euros auront seuls cours légal à partir du 1<sup>er</sup> mars 2002 et seront de ce fait, exclusivement acceptés en paiement.

### L'EURO SUR INTERNET: QUELQUES SITES INTÉRESSANTS

[www.etat.lu/FI](http://www.etat.lu/FI) (site Internet du Ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg)

[www.bcl.lu/html/fr](http://www.bcl.lu/html/fr) (site Internet de la Banque Centrale du Luxembourg)

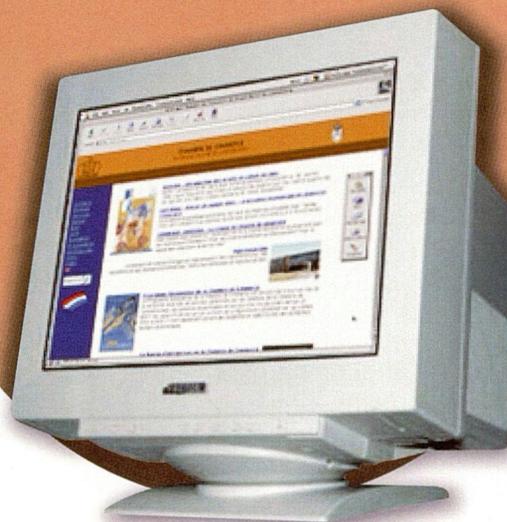
[www.eic.lu](http://www.eic.lu) (site Internet de l'Euro Info Centre Luxembourg – PME de la Chambre des Métiers)

[www.cc.lu](http://www.cc.lu) (site Internet de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg)

[www.ecb.int](http://www.ecb.int) (site Internet de la Banque Centrale européenne)

[www.europa.eu.int/euro/](http://www.europa.eu.int/euro/) (site Internet de la Commission européenne – dans toutes les langues européennes)

[www.euro-kompakt.de](http://www.euro-kompakt.de) (site Internet élaboré par trois Euro Info Centres allemands, et qui permet de poser directement des questions relatives à l'euro)



# Vous cherchez une information précise?

Le tableau ci-dessous vous permet de retrouver facilement les sujets présentés dans les 6 premiers Euroguides disponibles auprès des organisations suivantes:

Confédération du Commerce, Fédération des Artisans, Horesca, Chambre de Commerce, Chambre des Métiers.

avantages de l'euro pour les PME	N° 2	TVA – déclaration de TVA	N° 5
basculement de la comptabilité	N° 5	double affichage	N° 4
billets – les 7 billets euro	N° 1	fiscalité – réductions fiscales	N° 3
cartes bancaires	N° 4	fournisseurs	N° 6
Charte euro	N° 6	frais de conversion	N° 4
check-list – basculement	N° 3	frais de manipulation	N° 4
check-list – prix en euros	N° 6	informatique – adaptation du matériel	N° 2
code officiel de l'euro	N° 4	paiements en euros	N° 4
comptes – basculement	N° 4	pièces – 8 pièces euro	N° 4
comptes en euros	N° 4	prix psychologiques	N° 6
contrat avec un fournisseur d'un pays membre	N° 4	prix – transparence des prix	N° 6
contrat avec un fournisseur d'un pays tiers	N° 4	règles d'arrondi	N° 6
contrats – continuité des contrats	N° 1	règles de conversion	N° 6
conversion du capital	N° 5	salaires en euros	N° 4
DAB – distributeur automatique de billets	N° 4	taux de conversion – 6 chiffres significatifs	N° 1
impôts – déclaration d'impôts	N° 5	taux de conversion fixés le 01.01.1999	N° 6



N'hésitez pas à nous demander conseil



**Confédération du Commerce luxembourgeois**  
31, bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg  
Personne de contact:  
Karin Persuric,  
tél.: 43 94 44



**Fédération des Artisans**  
2, Circuit de la Foire Internationale  
L-1347 Luxembourg  
Personnes de contact:  
Romain Schmit,  
tél.: 42 45 11-26  
Patrick Koehnen,  
tél.: 42 45 11-31



**Horesca**  
31, bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg  
Personne de contact:  
Jean J. Schintgen,  
tél.: 42 13 55-1



**Chambre de Commerce**  
31, bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg  
Personne de contact:  
Michèle Friederich,  
tél.: 42 39 39-337  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**  
Personne de contact:  
François Nénon,  
tél.: 42 39 39-333

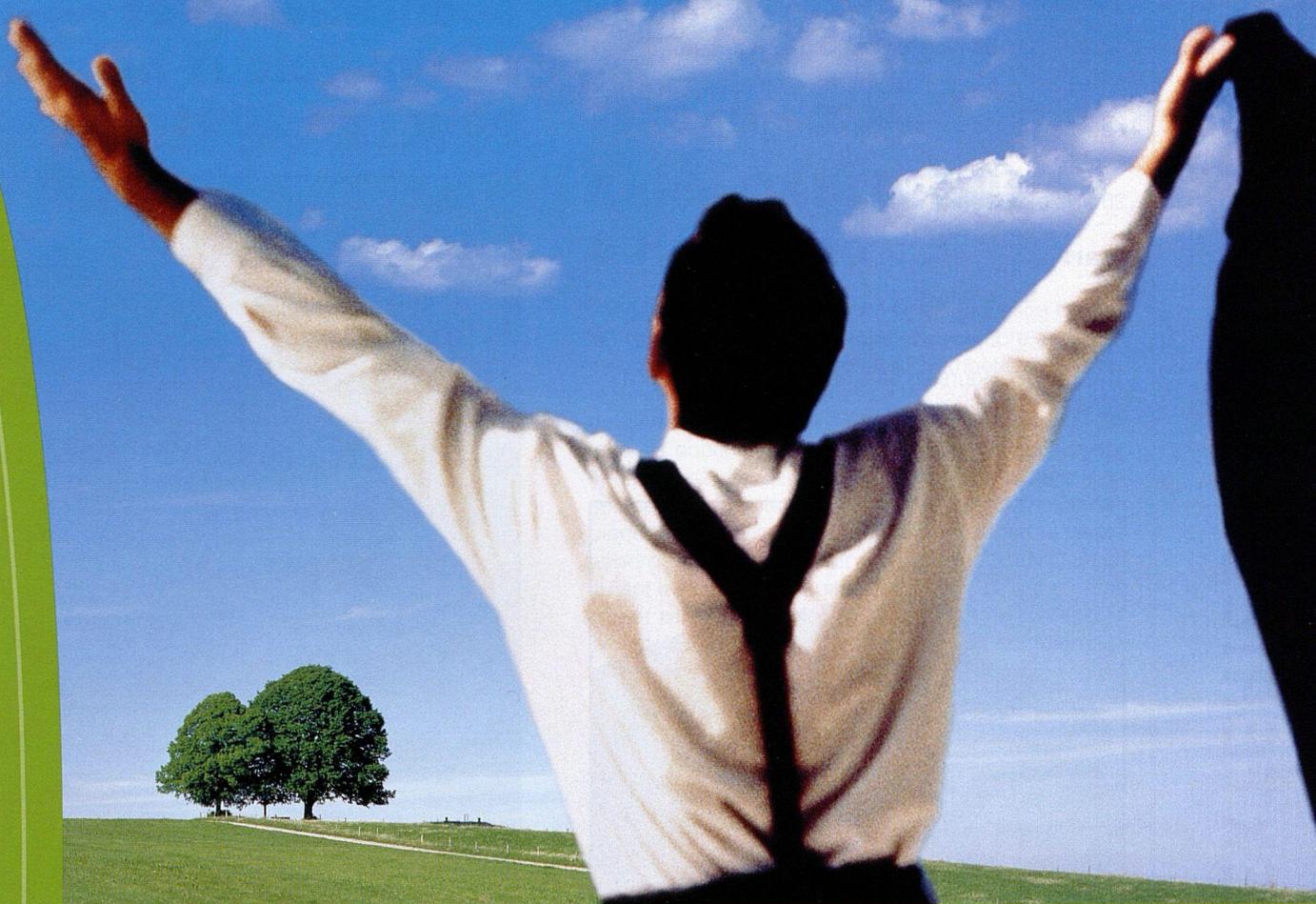


**Euro Info Centre – Luxembourg PME – Chambre des Métiers**  
2, Circuit de la Foire Internationale  
L-1347 Luxembourg  
Personnes de contact:  
Christiane Bram,  
tél.: 42 67 67-230  
Christiane Keiser  
tél.: 42 67 67-266

Tous les numéros de l'Euroguide sont disponibles auprès de ces organisations.



# Imaginez !



Imaginez les perspectives  
de votre entreprise.  
CREDITLEASE vous soutiendra.

Le monde moderne des affaires a élevé la notion de compétitivité au rang de priorité absolue. Dans ce contexte, le chef d'une entreprise – qu'elle soit artisanale, industrielle ou de services – doit concentrer toute son énergie au développement de son entreprise en anticipant les changements. Ce qui signifie aussi être « up to date » sur le plan technologique et des équipements professionnels.

CREDITLEASE soutient l'entreprise dans cette évolution et épaula le chef d'entreprise dans ses projets grâce au leasing financier, formule de financement qui se conjugue au futur.

Société de leasing et de location, filiale du **CREDIT EUROPEEN S.A.**  
50, route d'Esch - L-1470 Luxembourg - Téléphone 45 88 48 - Fax 45 81 03



**CREDITLEASE**  
*Financer les visions du futur*

## Calendrier des manifestations du Service du Commerce Extérieur

### Février

- 6.2. Audiences Russie
- 9.2. Audiences Grèce, Turquie
- 16.2. Audiences Canada, Chili
- 13.2. Séminaire République Tchèque
- 13-15.2. Mission sectorielle à Athènes, Grèce
- 23.2. Audiences Espagne
- 27.2. Audiences Tchèque
- 28.2. Audiences Pologne

### Mars

- 2.3. Audiences Hongrie
- 5.3. Séminaire d'information sur la Chine
- 15.3. Bourse d'affaires «Entreprendre 2001»
- 16.3. Séminaire République du Chili
- 20.3. Audiences France



OFFICE EQUIPMENT

**IMAC**

 78, route de Longwy  
 L-8005 Helfent-Bertrange

 Téléphone: 45 01 55 / 45 37 45 - 1  
 Fax: 44 23 72

- 21.3. Séminaire: «Succeed in Britain»
- 23.3. Visite à la CEBIT à Hanovre
- 30.3. Salon à l'Envers à Thionville
- 31.3.- 5.4. Mission de promotion économique en Corée du Sud

## Programme de retour des attachés économiques et commerciaux belges pour l'an 2001

PAYS	DATE
Russie	06-févr
Grèce	09-févr
Turquie	09-févr
Canada	16-févr
Chili	16-févr
Espagne	23-févr
Tchèque	27-févr
Pologne	28-févr
Hongrie	02-mars
France	20-mars
Pays-Bas	04-mai
Philippines	01-juin
Royaume Uni	05-juin
Portugal	12-juin
Suisse	13-juin
Argentine	14-juin
Allemagne	21-juin
Afrique du Sud	22-juin
Chine	22-juin
Malaisie	10-sept
Australie	14-sept
Italie	02-oct
Corée du Sud	11 oct
Roumanie	26-oct
Danemark	23-nov
Finlande	23-nov
Norvège	23-nov
Suède	23-nov
Liban	05-déc
Emirats Arabes Unis	05-déc

**13 février 2001**

## Visite du Premier Ministre de la République Tchèque

Le Premier Ministre de la République tchèque, Monsieur Milos Zeman, accompagné par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Miroslav Gregr, effectuera une visite au Grand-Duché de Luxembourg les 12 et 13 février 2001. Le Premier Ministre sera accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires.

A l'occasion de cette visite, une réunion d'information et de contact sera organisée le mardi 13 février 2001 à 10h30 à la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg au 31, bd Konrad Adenauer à Luxembourg-Kirchberg. Pour tout renseignement complémentaire: Mme Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314, fax: 43 83 26, e-mail: carine.hardt@cc.lu.

**15 mars 2001**

## Nouvelle édition de la bourse «Entreprendre»

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Saar-Lor-Lux organiseront le jeudi 15 mars 2001 la quatorzième édition de la bourse d'affaires «Entreprendre» destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières. Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation. «ENTREPRENDRE» concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des

### Protêts

#### Abonnement annuel

LIVRE alphabétique (6 mois) des protêts de traites acceptées (2 livres)

+ index alphabétique et par date des ordonnances de référé-provision

+ listes de jugements + faillites

+ a) listes de protêts mensuelles

b) listes des ordonnances de référé-provision mensuelles

**Abonnements: Agence AVUS**

Fax 46 65 50 = 24 heures

Tél. 22 68 22 = matin si possible

moyens pour exploiter une licence, ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées. Parmi les thèmes des offres et demandes on peut citer:- la cession et la reprise d'entreprises, - les capitaux et participations, - les commercialisations, - les projets et savoir-faire, - les brevets et licences, - la sous-traitance. Pour de plus amples informations voir également le dépliant encarté dans cette édition du Merkur.

**22-28 mars 2001**

## Salon CEBIT 2001 à Hannovre

Après le succès rencontré lors de la visite du Salon CEBIT à Hannovre en 2000, la Chambre de Commerce propose aux entreprises luxembourgeoises intéressées, la visite du Salon CEBIT 2001, qui aura lieu du 22 au 28 mars 2001. Plus de 7.000 exposants, de tous les continents, présenteront sur une surface de 400.000 m2, l'ensemble de l'offre disponible sur le secteur IT. La visite aura lieu le 23 mars 2001. Le déplacement sera proposé en autocar (départ la veille, hébergement en hôtel, retour le soir du 23 mars), pour autant qu'il y ait suffisamment d'intérêt. Chaque participant sera libre de visiter les secteurs de son intérêt professionnel. Pour tout renseignement complémentaire: M. Edouard Vollmar, tél: 42 39 39-313, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu.

**30 mars 2001**

## Salon à l'Envers

Après le grand succès rencontré par les 5 premières éditions du «Salon à l'Envers», la Région Lorraine, la DRIRE Lorraine, la DRCE de la Lorraine, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de la Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Liébramont et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisent le 30 mars 2001, dans les locaux de Mecanica à Thionville, la sixième édition du «Salon à l'Envers».

A l'inverse d'un salon traditionnel, le «Salon à l'Envers» offre la possibilité aux donneurs d'ordres (les acheteurs) de recevoir les prestataires de services (les fournisseurs, vendeurs d'équipement ou de service). Dans le «Salon à l'Envers» les visiteurs viennent vendre et les exposants achètent. Tous les secteurs d'activités sont invités à participer à ce salon, soit

comme donneurs d'ordres (exposants), soit comme visiteurs. Le «Salon à l'Envers» présentera aux PME / PMI régionales les besoins en produits et services des grands donneurs d'ordres de l'espace SAAR-LOR-LUX. Au delà d'une nouvelle forme de marketing achat et d'une nouvelle forme de dynamisme commercial, ce salon constitue un moyen original de créer un autre type de relations entre clients et fournisseurs.

Parallèlement au salon des donneurs d'ordres sera organisé un espace rencontre qui permettra aux visiteurs d'effectuer des contacts entre eux et d'échanger leur savoir-faire. Un espace conseil sera disponible où les divers organisateurs seront présents. Pour tout renseignement complémentaire: M. Edouard Vollmar, tél.: 42 39 39-313, fax: 43 83 26, e-mail: comex@cc.lu.

**31 mars - 5 avril 2001**

**Visite officielle en Corée du Sud**

Une mission de prospection économique sera organisée dans le cadre de la visite officielle en Corée du Sud du 31 mars au 5 avril 2001. La délégation sera présidée par le Grand-Duc Héritier Guillaume et

conduite par Monsieur Henri Grethen, Ministre de l'Economie. Dans le but de renforcer les relations économiques bilatérales une délégation d'hommes d'affaires est invitée à accompagner la délégation officielle. Les entreprises intéressées à participer à cette visite sont priées de contacter Mme Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305, fax: 43 83 26, e-mail: romaine.hirschler@cc.lu).

**10-13 avril 2001**

**Visite officielle en République Populaire de Chine**

Madame Lydie Polfer, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, se rendra en visite officielle en République Populaire de Chine du 10 au 13 avril 2001. Dans le but de renforcer les relations économiques bilatérales une délégation d'hommes d'affaires est invitée à accompagner Madame le Ministre. Les entreprises intéressées à participer à cette visite sont priées de contacter Mme Romaine Hirschler, tél.: 42 39 39-305, fax: 43 83 26, e-mail: romaine.hirschler@cc.lu).

**Messen und Ausstellungen im März 2001**

**PREMIERE VISION**

Ausstellung für Bekleidungsstoffe  
1.-4.3.2001 Paris (F)  
Tel: 0033 4 72 60 65 00

**Micam Modacalzatura**

Internationale Schuhmesse  
1.-4.3.2001 Mailand (I)  
Tel: 0039 02 43 82 91

**MIPEL**

Internationale Lederwarenmesse  
1.-4.3.2001 Mailand (I)  
Tel: 0039 02 58 45 11

**MOTOR**

Ausstellung für Motorräder und Zubehör  
1.-4.3.2001 Utrecht (NL)  
Tel: 0031 76 56 52 235

**Fur & Fashion Frankfurt**

Internationale Fachmesse für Pelz, Leder und Textil  
1.-4.3.2001 Frankfurt/Main (D)  
Tel: 0049 69 24 26 350

**BAUMAG**

Zentralschweizer Fachmesse für Baumaschinen und Baugeräte  
1.-5.3.2001 Luzern (CH)  
Tel: 0041 56 22 52 383

**BATIBOUW**

Internationale Fachmesse für Baustoffe, Renovierung und Inneneinrichtung  
1.-11.3.2001 Brüssel (B)  
Tel: 0032 2 66 31 400

**Automobil-Salon**

Internationaler Automobil-Salon  
1.-11.3.2001 Genf (CH)  
Tel: 0041 22 76 11 111

**DETROP**

Internationale Ausstellung für Nahrungsmittel und Getränke, Maschinen und Ausrüstung  
2.-5.3.2001 Thessaloniki (GR)  
Tel: 0030 31 29 11 11

**Aufgetischt**

Internationale Fachmesse für Nahrungsmittel und Gastronomiebedarf  
3.-6.3.2001 Wien (A)  
Tel: 0043 1 72 72 02 73

**EUROPLEINAIR**

Europäische Freizeitausstellung  
3.-11.3.2001 Luxemburg (L)  
Tel: (00352) 43 99 1

**SIG PRO**

Internationale Messe für Wintersportartikel und Wintersportmode  
4.-7.3.2001 Grenoble (F)  
Tel: 0033 4 76 39 66 00

**UKBA**

Internationale Fachmesse für das Konditoren- und Bäckerhandwerk mit Spezialbereich Gastronomie  
4.-7.3.2001 Budapest (H)  
Tel: 0036 1 26 36 00 0

**HISPACK**

Internationale Ausstellung für Verpackung  
 5.-9.3.2001 Barcelona (E)  
 Tel: 0034 93 23 32 289

**CODEXPO-SCANTEC**

Ausstellung für automatisierte Identifizierung, computergestütztes Management und Datenerhebung  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**COMPUTER TELEPHONY**

Ausstellung für computergestützte Telekommunikation und Netzwerke  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**DIPAV**

Ausstellung für digitale Präsentations- und audiovisuelle Konferenztechnik  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**IT-COMDEX**

Ausstellung für Informationstechnik  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**MICAD**

Internationale Ausstellung und Konferenz für CAD/CAM sowie neue Technologien für Konzeption und Fertigung  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 53 17 11 40

**MVI-SOLUTIONS CRM Spring**

Ausstellung für Customer Relationship Management und Verkaufsautomatisierung  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**NETWORKS SOLUTIONS**

Fachausstellung für Netzwerk- und Systemintegration  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**ONLINE**

Ausstellung für Online-Systeme und Kommunikation  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**OSS**

Ausstellung für Software  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**PAO**

Ausstellung für computergestütztes Drucken, Druckvorstufe und Multimedia  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**R.T.S.**

Ausstellung für Echtzeitsysteme und Embedded Systems  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 53 17 11 40

**SOLUTIONS EDI**

Ausstellung für elektronischen Datenaustausch  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**SOLUTIONS GPAO-ERP-SCM-PGI**

Ausstellung integrierte Softwarelösungen für das Management von Industrieunternehmen  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**SOLUTIONS INTERNET**

Ausstellung für Internet-Anwendungen  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**SOLUTIONS SUPPLY CHAIN**

Ausstellung für Supply Chain Solutions  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**SOLUTIONS VISION**

Ausstellung für Überwachungstechnologie  
 6.-8.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 44 39 85 00

**SIAM**

Ausstellung für das industrielle Einkaufsmanagement  
 6.-9.3.2001 Toulouse (F)  
 Tel: 0033 5 61 33 66 50

**IMHX**

Internationale Ausstellung für Material-Handling  
 6.-9.3.2001 Birmingham (GB)  
 Tel: 0044 1895 45 45 45

**PRAGOREGULA + EL-EXPO**

Internationale Fachausstellung für Mess-, Kontroll- und Regeltechnik, Internationale Fachausstellung für Automatisierung in der Elektronik und Elektrotechnik  
 6.-9.3.2001 Prag (CZ)  
 Tel: 00420 2 22 89 42 48

**domotechnica**

7.-10.3.2001 Köln (D)  
 Tel: 0049 221 82 10

**Antiquitäten- und Kunstausstellung und Festival des Luxemburger Buches**

8.-11.3.2001 Luxemburg (L)  
 Tel: (00352) 43 99 1

**INTERSAFETY**

Interregionale Fachmesse für Sicherheit  
 8.-11.3.2001 Luxemburg (L)  
 Tel: (00352) 43 99 1

**CADEAUX Leipzig**

Fachmesse für Geschenk- und Wohnideen  
 9.-11.3.2001 Leipzig (D)  
 Tel: 0049 341 67 80

**INTERMOTO**

Action-Messe für Motorräder und Roller  
 9.-11.3.2001 Saarbrücken (D)  
 Tel: 0049 681 95 40 20

**MANUTENTION**

Internationale Fachausstellung Material-Handling und Logistik  
 13.-16.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 49 68 51 00

**SITS**

Internationale Ausstellung für Oberflächenbehandlung und industrielle Veredelung  
 13.-16.3.2001 Paris (F)  
 Tel: 0033 1 49 69 51 00

**enertec**

Internationale Fachmesse für Energie  
 13.-16.3.2001 Leipzig (D)  
 Tel: 0049 341 67 80

**TerraTec**

Internationale Fachmesse für Umwelttechnik  
13.-16.3.2001 Leipzig (D)  
Tel: 0049 341 67 80

**Mifur**

Internationale Pelz-und Lederwarenmesse  
15.-18.3.2001 Mailand (I)  
Tel: 0039 02 76 00 33 15

**PHOTO SHOW**

Internationale Fachmesse für Film, Foto, Optik, Audiovision, Labor-technik  
16.-19.3.2001 Mailand (I)  
Tel: 0039 02 82 43 390

**Internationale Lyoner Messe**

16.-26.3.2001 Lyon (F)  
Tel: 0033 4 72 22 33 44

**ARP**

2001 China International Exhibition of Auto Related Products  
20.-23.3.2001 Shanghai (RC)  
Tel: 0086 21 64 40 13 10

**CCA**

2001 China International Car Audio & Electronics Exhibition  
20.-23.3.2001 Shanghai (RC)  
Tel: 0086 21 64 40 13 10

**CAP**

2001 China International Automotive Paint Exhibition  
20.-23.3.2001 Shanghai (RC)  
Tel: 0086 21 64 40 13 10

**AutoLubri**

2001 China International Automobile Lubricants Exhibition  
20.-23.3.2001 Shanghai (RC)  
Tel: 0086 21 64 40 13 10

**Tire & Rim**

2001 China International Tire & Rim Exhibition  
20.-23.3.2001 Shanghai (RC)  
Tel: 0086 21 64 40 13 10

**DOMO**

Internationale Fachmesse für Elektrohaushaltsgeräte und Haushalt-artikel  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 30 61

**FISHING**

Ausstellung für Angelgeräte  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 45

**MEDSPORT**

Internationale Fachmesse für Gesundheit und Sport  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 69

**MOBIS**

Internationale Möbelfachmesse  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 97

**RELAXA**

Internationale Fachmesse für Garten, Hobby, Spielwaren und Sport  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 45

**TEXPO**

Internationale Fachmesse für Heimtextilien, Meterware und technische Textilien  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 69

**X-ART**

Internationale Fachmesse für Bürobedarf, Spielwaren und Geschenkartikel  
21.-25.3.2001 Brünn (CZ)  
Tel: 00420 5 41 15 29 45

**Alles für den Gast - Frühjahr**

Internationale Fachmesse für Gastronomie, Hotellerie, Lebensmittel, Lebensmitteltechnik  
25.-28.3.2001 Salzburg (A)  
Tel: 0043 662 44 770

**JEC**

Internationale Ausstellung für Verbundstoffe  
27.-29.3.2001 Paris (F)  
Tel: 0033 1 58 36 15 00

**MICRO SYSTEM Technologies**

Internationaler Kongress und Messe für Mikro-und Optoelektronik, mikromechanische Systeme und Komponenten  
27.-29.3.2001 Düsseldorf (D)  
Tel: 0049 211 45 60 01

**ExploRisk**

Internationale Fachmesse für Explosionsschutz und Anlagensicherheit  
27.-29.3.2001 Nürnberg (D)  
Tel: 0049 911 86 060

**POWTECH**

Internationale Fachmesse für mechanische Verfahrenstechnik und Analytik  
27.-29.3.2001 Nürnberg (D)  
Tel: 0049 911 86 060

**PUBLICA**

Internationale Fachmesse für Marketing, Werbung, Event und Kommunikation  
28.-30.3.2001 Wien (A)  
Tel: 0043 1 21 42 37 530

**CHIC 2001**

Clothing & Accessories Fair 2001  
28.-31.3.2001 Beijing (RC)  
Tel: 0086 10 65 05 05 45 / 0086 10 64 15 77 88-180

**FRANCHISE EXPO PARIS**

Franchise-Messe  
30.3.-2.4.2001 Paris (F)  
Tel: 0033 1 47 56 50 00

**Saarmesse**

Internationale Mehrbranchenmesse  
31.3.-8.4.2001 Saarbrücken (D)  
Tel: 0049 681 95 40 20

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen. Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Viviane Hoor, Tel: 42 39 39-315.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

## Appels d'offres

La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants des appels d'offres financés par la Commission Européenne dans le cadre des projets **FED**:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Botswana	Community Forestry Development Project	SCRE/111646/D/S/BW	21/02/2001
Mali	Appui au programme sectoriel de transport	SCRE/111356/D/W/ML	26/02/2001
Ethiopia	1996 Food Aid Allocation	SCRE/111649/D/S/ET	05/03/2001
Iran	Complementary Actions to the reconstruction of a district hospital in Manjil and the expansion of the rural hospital in Abbar Taroum	SCRE/1114766/D/S/IR	12/03/2001
Palestinian Authority	School Construction Project (Equipment)	SCRE/111667/D/S/WB	19/03/2001
Palestinian Authority	School Construction Project (Furniture)	SCRE/111767/D/S/WB	19/03/2001
Ethiopia	Open tender for the supply of equipment to the Farming in Tsetse controlled areas project	SCRE/111694/D/S/ET	22/03/2001
Guyana	Regional Airports programme	SCRE/111579/D/S/GY	27/03/2001
Bénin	Programme d'Appui à la mise en oeuvre de la politique sanitaire	SCRE/111695/D/S/BJ	09/04/2001
South Africa	Non Grid Electrification of Rural Schools	SCRE/111881/D/S/ZA	17/04/2001
Tanzania	Mwanza Sewerage System rehabilitation	SCRE/111698/D/S/TZ	20/04/2001

### TACIS / PHARE:

Pays	Dénomination	Code	Date limite
Slovenia	Modernisation of Real Estate Records Management (SL-9905.02)	SCRE/111815/D/S/SI	12/02/2001
Bulgaria	Institution Building and Development of the National Statistics System	SCRE/111812/D/S/BG	19/02/2001
Russia	Equipment Diagnostic System (R1.03/95C)	PA/NSP/KAL 001/95	08/03/2001
Hungary	Development of Central and Regional Public Health Laboratories	HU 9910-01-01	13/03/2001

La Chambre de Commerce tient également des appels d'offres de l'OTAN, du BWVA et autres pour consultation à la disposition des entreprises intéressées. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter la Chambre de Commerce, Madame Viviane Hoor, tél. 42 39 39-315.

## Propositions d'affaire

1) Société belge, importateur et distributeur d'équipements industriels, tels que systèmes de pesage et matériaux composites et antifriction, recherche

un représentant ou une société au Grand-Duché de Luxembourg.

2) Représentant indépendant belge, plus de 20 années d'expérience, parlant français, très bonne connaissance en néerlandais et anglais, offre à société luxembourgeoise, possibilité d'étendre son marché en Belgique.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises une série de propositions d'affaires, de propositions de partenariats et de coopération pour consultation. Pour tout renseignement veuillez contacter Mme Viviane Hoor, tél.: 42 39 39-315.

## Accès aux marchés

### Base de données sur site Internet

Dans le cadre de la première étape de mise en œuvre de sa nouvelle stratégie d'accès aux marchés, la Commission européenne a ouvert une base de données sur l'accès aux marchés sur Internet. Cette base de données s'est vu attribuer trois fonctions très distinctes:

- recenser tous les obstacles au commerce auxquels se heurtent les exportateurs européens, par secteur et par pays,
- fournir des réponses aux questions essentielles qui intéressent les exportateurs européens comme par exemple: Quel est le montant des droits de douane applicable à mon produit? Mon brevet sera-t-il respecté en Chine? Faut-il obtenir une licence d'importation? Existe-t-il des formalités douanières particulières?
- constituer un moyen de communication interactif entre les entreprises et les autorités européennes en permettant un échange d'informations en ligne.

La base de données sur l'accès aux marchés peut être consultée sur Internet à l'adresse suivante: <http://mkacddb.eu.int/>.

### Japan External Trade Organization

### Supporting exports to Japan

Jetro stands for Japan External Trade Organization, 100% owned by the Japanese government and Jetro's principal missions are promoting foreign exports to Japan, promoting business tie-up between Japanese and foreign companies and encouraging foreign direct investments in Japan.

In order to realize above missions, Jetro can provide Luxembourg companies with different kinds of import promotion programs. For example:

- 1) Senior Trade Advisors Abroad, providing advice and introducing foreign suppliers to Japan.
- 2) Jetro Business Support Center (BSC)  
Temporary office space is provided free of charge at Jetro BSC in six major cities to make the initial period of entry into the Japanese market easier to foreign business persons.
- 3) Inviting Foreign Business Persons to Japan

Invitation of foreign business persons interested in exporting to Japan. (EJSP)

Invitation of potential investors to Japan. (IJIP)

- 4) Databases and publications for promoting imports  
Potential importers «databases»  
Market information and import procedures for specific products, trade fairs etc.
- 5) Trade Tie-up Promotion Program (=TTPP): <http://www.jetro.go.jp/ttpp/>  
TTPP supports your search for the business partners in Japan via Internet.

For further information, please contact: Jetro Brussels Home page: [www.jetro.be](http://www.jetro.be), Senior Trade Advisor in Belgium: Mr Akira Suzuki at Belgian Foreign Trade Board, tel: +322 2 206 35 38, fax: +322 2 206 38 40, e-mail: [suzuki@jetro.be](mailto:suzuki@jetro.be); Jetro Brussels Center, Mr Daisuke Mizuno, tel: +322 2 282 0500, fax: +322 2 280 2530, e-mail: [mizuno@jetro.be](mailto:mizuno@jetro.be).

## Perfectionnement actif

### Intérêts compensatoires pour le premier semestre 2001

La Commission européenne a fixé pour le premier semestre 2001 les taux d'intérêts compensatoires dus lorsque naît une dette douanière pour les produits compensateurs ou les marchandises en l'état dans le cadre du perfectionnement actif. Du 1er janvier au 30 juin 2001, le taux d'intérêt compensatoire à appliquer est de 3,90% au lieu de 3,07% au second semestre de cette année. Ce taux de 3,90 est d'ailleurs celui qui est d'application dans la zone euro (à l'exception, provisoirement de la Grèce qui rejoint la zone euro en janvier prochain). Dans les Etats membres où s'applique d'autres taux, ceux-ci sont les suivants:

- Danemark: 4,33%
- Grèce: 8,52%
- Royaume-Uni: 6,24%
- Suède: 4,04%

Le taux à appliquer est celui de l'Etat membre où les opérations de perfectionnement actif, ou la première de celle-ci, ont eu lieu ou auraient dû avoir lieu. Les taux fixés par ce règlement sont ceux qui servent aussi lors d'une mise en libre pratique des marchandises d'importation préalablement placées sous le régime de l'admission temporaire. (Source: lettre d'info numéro 23, 11 décembre 2000; Editions Kluwer. Règlement (CE) n° 2591/2000 de la Commission du 27 novembre 2000, JO L299 du 28 novembre 2000, p. 3)

## TVA et fiscalité indirecte

### Hausse du taux de TVA aux Pays-Bas

A compter du 1er janvier 2001, le taux normal de TVA aux Pays-Bas passera de 17,5% à 19%. La France avait été le dernier Etat membre de l'Union européenne à modifier son taux de TVA. La réduction de 20,6 à 19,6% était entrée en vigueur le 1er avril dernier. (Source: Lettre d'info Douane, n° 22, Editions Kluwer)

## Nouveau portail internet

### L'Union européenne dans le monde

Pour la toute première fois, un site portail Internet est disponible sur le site Europa de l'Union européenne. Le portail «L'union européenne dans le monde» donne accès direct et complet à une information couvrant tous les aspects des relations extérieures de l'Union européenne, dont le commerce, l'élargissement de l'Union et les politiques extérieures.

L'information se présente par sujet, par pays ou région, par actualité des différents services (Directions générales Relations extérieures, Commerce, Elargissement etc.). Le site donne également un aperçu de la législation en vigueur, des statistiques, une liste de personnes à contacter, y compris les délégations de la Commission européenne. Il comporte une fonction de boîte aux lettres interactive. Son adresse est la suivante: <http://europa.eu.int/comm/world/>. (Source: lettre d'info numéro 23, 11 décembre 2000; Editions Kluwer)

## OMC

### Nouveaux pays membres

Deux nouveaux pays viennent d'adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il s'agit d'Oman et de la Lituanie. L'adhésion officielle d'Oman à l'OMC date du 9 novembre dernier. Le sultanat y reçoit un statut de pays en développement, ce qui lui permet de bénéficier de délais supplémentaires pour se conformer aux exigences de l'OMC. Un mois plus tard, la Lituanie adhère à son tour à l'Organisation mondiale du commerce. Cette adhésion deviendra effective lorsque les procédures nécessaires d'approbation interne auront été achevées. L'OMC compte actuellement 140 membres.

## Vous avez des idées pour innover. Nous avons des idées pour soutenir vos projets.

L'innovation, la recherche ou le transfert de technologies constituent un formidable moteur de développement pour votre entreprise. LUXINNOVATION, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, vous aide gratuitement à:

- disposer d'informations récentes dans le domaine des nouvelles technologies
- améliorer ou créer un produit, procédé, service
- monter un projet d'innovation ou de transfert de technologies
- trouver un partenaire scientifique ou industriel transnational
- bénéficier d'aides financières nationales ou européennes
- créer une entreprise à fort potentiel technologique

AVANT DE PASSER À L'ACTION, PARLEZ-EN A NOS CONSEILLERS

LUXINNOVATION G.I.E. - 31, Bd Konrad Adenauer  
L-1115 Luxembourg-Kirchberg - Tél: +352 43 62 63-1  
Fax: +352 43 81 20 - E-mail: [luxinnovation@luxinnovation.lu](mailto:luxinnovation@luxinnovation.lu)



LUXINNOVATION est une initiative commune réunissant: Ministère de l'Économie - Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - Fédération des Industriels Luxembourgeois - Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg - Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg.



## La Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce

Les personnes intéressées à participer à la Bourse d'Entreprises de la Chambre de Commerce trouveront des fiches d'inscriptions électroniques sur le site internet de la Chambre de Commerce ([www.cc.lu](http://www.cc.lu)). Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent demander un formulaire d'inscription auprès de la:

### Bourse d'Entreprises

Tél.: +352 42 39 39 331 a. m. de M. Marc Faber,

Fax +352 43 83 26

E-mail: [marc.faber@cc.lu](mailto:marc.faber@cc.lu).

Adresse postale: L-2981 Luxembourg.

La Chambre de Commerce garantit que toutes les données personnelles recueillies dans la Bourse d'Entreprises

beneficient de la plus stricte confidentialité. Les offres et les demandes enregistrées à la Bourse d'Entreprises seront publiées sous forme d'annonces à chiffre dans le «MERKUR» et sur le site internet de la Chambre de Commerce. Par ailleurs, la base de donnée des annonces dont le texte ne contient que des informations dont l'annonceur a préalablement autorisé la publication, peut à tout moment être consultée à la Chambre de Commerce par les personnes intéressées.

Lorsqu'une convergence suffisante entre une offre et une demande est constatée par le responsable de la Bourse d'Entreprises (secteur d'activité, qualification, prix, p. ex.) le contact entre les deux parties est établi. Il est évident que l'accord explicite de chaque partie intéressée sera pris au préalable avant que l'identité ne soit dévoilée à l'autre partie. La Chambre de Commerce met ses locaux à disposition et offre la collaboration de ses conseillers économiques et juridiques pour une première rencontre. Au-delà de cette première prise de contact et à la demande des deux parties, les conseillers de la Chambre de Commerce peuvent utilement accompagner les pourparlers et les négociations. Les inscriptions à la Bourse d'Entreprises se font sans frais.

### Groupe 1 - A Céder:

#### Réf. C101

Etablissement horticole, 2e génération, à céder; sud du pays, magasin, livraisons à domicile, clientèle existante.

#### Réf. C103

Restaurant renommé et petit hôtel, ensemble immobilier sur terrain de 26,50 ares à céder, remis à neuf, bonne situation, parking disponible.

#### Réf. C106

Hôtel-restaurant-café à vendre, 12 chambres tout confort, région touristique au nord du pays.

#### Réf. C107

Cède commerce de semi-gros et de détail d'armes et de munitions; bonnes structure et situation; patrimoine clientèle et fournisseurs important.

#### Réf. C113

Cause retraite, cède Restaurant grande notoriété cité dans principaux guides européens. Achat murs possible. Grand appartement. Prix fonds: LUF 8.000.000.-

#### Réf. C115

Vends commerce spécialisé dans le domaine de la fixation, de l'outillage et de machines électriques, bien introduit au marché du secteur du bâtiment, bonne clientèle existante.

#### Réf. C116

Projet Internet, start-up prêt au lancement cherche partenaire financier pour assurer développement international.

#### Réf. C118

Vends fonds de commerce Restaurant - Brasserie, 100 places plus 50 places en terrasse à Luxembourg-Ville, proximité Kirchberg, Findel, Kalchesbruck et Hamm. Equipement en excellent état, en grande partie neuf pour la cuisine.

#### Réf. C119

Cède participation Site Internet opérationnel multilingue, [www.monitor.lu](http://www.monitor.lu) - paiement électronique.

#### Réf. C120

Vends Hôtel-Restaurant-Café, 10 chambres, terrain de 52 ares; situé dans localité très calme au nord du pays.

#### Réf. C121

Cède entreprise de transports routiers nationaux et internationaux, clientèle variée, parc de camions de bonne qualité

#### Réf. C122

Société Internet cherche partenaire financier afin d'assurer son développement - [nillesmichel@cmd-net.lu](mailto:nillesmichel@cmd-net.lu)

#### Réf. C124

Vends pour cause de maladie commerce d'articles pour le bâtiment et le logement (clientèle importante: promoteurs, architectes, particuliers).

#### Réf. C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électroménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

#### Réf. C130

Vends entreprise de distribution de boissons, clientèle Luxbg-Ville et alentours

#### Réf. C131

Vends fonds de commerce Auberge-Café-Restaurant 13 chambres, affaire familiale à Luxembourg, quartier Place de Paris.

#### Réf. C133

Vends magasin et atelier de décoration intérieure, existe depuis 20 ans, bonne situation.

#### Réf. C137

Vends fonds de commerce d'un café situé dans la vieille ville de Luxembourg, maison à 5 niveaux minutieusement rénovée, cadre intimiste «art déco», clientèle de haut niveau, installations permettant petite restauration, logement de service, emplacement de parking, contact téléphone 453532 (9.00 à 12.00 h.) et 221414 (à partir de 17.00 h.), Fax 221515

#### Réf. C139

Société d'importation et de commerce de vins de haute qualité et de produits d'alimentation vend participation stratégique. Idéal pour entrant dans le secteur ou pour commerçant établi voulant élargir sa distribution. Clientèle solvable et fournisseurs sérieux.

**Réf. C140**

Cherche partenaire majoritaire pour nouvelle startup fabrication de produits de luxe; très grand potentiel de développement; succès important rencontré aux US; pour continuer sa croissance internationale, l'entreprise a besoin de moyens financiers nouveaux et/ou être intégrée dans un groupe plus puissant.

**Réf. C141**

Vends fonds de commerce avec stocks articles de sport; bonne situation proche du centre ville de Luxembourg; parking clients; loyer modéré.

**Réf. C142**

Société de distribution de produits alimentaires recherche repreneur; affaire saine; cause maladie

**Réf. C143**

Vends fonds de commerce supermarché avec boucherie, ± 300 m<sup>2</sup>, réserves 80 m<sup>2</sup>, 2 chambres froides, région Mersch, grand parking, loyer 65.000.-

**Réf. C144**

Vends fonds de commerce (stock et installations) magasin d'alimentation à Troisvierges, superficie 300 m<sup>2</sup> plus surface de stockage

**Réf. C145**

Cède commerce spécialisé matériel technique, outils et machines; très bien introduit depuis 1930 auprès de l'industrie, l'artisanat et les collectivités; plusieurs représentations exclusives

**Réf. C146**

Vends fonds de commerce café «Am Keller» à Remich, 6, place du marché; café actuellement ouvert avec piste de dance; prix LUF 2.000.000.-; tél. 26 66 05 11 ou +33 3 87 71 25 28 ou portable français 06 20 55 75 28

**Réf. C147**

Vends fonds de commerce café à Luxembourg-Bonnevoie

**Réf. C148**

Vends Hôtel-Restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse

**Réf. C149**

Vends société anonyme positionnée dans le secteur Internet, informatique et/ou développement, production audiovisuelle

**Réf. C150**

Vends magasin de chaussures, dans centre de localité à l'est du pays, avec maison d'habitation et terrain, aire de stockage et atelier

**Groupe 2 - Cherche à reprendre:****Réf. R104**

Votre entreprise a un grand savoir faire technique. Vous voulez vendre. Contactez-nous.

**Réf. R105**

Entreprise de peinture en bâtiment intérieur et extérieur de la région lorraine recherche entreprise pour partenariat.

**Réf. R107**

Recherche dans le cadre de son développement le rachat d'une activité complémentaire à des produits électromécaniques, électromagnétiques, bobinage, maintenance, vente et négoce de produits industriels. Possède déjà un potentiel de clients au Luxembourg.

**Réf. R108**

Ingénieur diplômé recherche reprise /création d'entreprise dans le secteur technique ou dans le commerce y rattaché

**Réf. R109**

Docteur-ingénieur est intéressé par la reprise d'une petite affaire saine, structurée et orientée de préférence vers une activité d'import-export et distribution.

**Réf. R111**

Ingénieur de 35 ans, expérimenté dans le domaine de la gestion de projets industriels et de PME, souhaite reprendre PME, spécialisée dans la production de biens industriels ou de biens de sous-traitance secteur bâtiments.

**Réf. R 115**

Filiale d'un groupe financier belge installée à Luxembourg cherche à développer ses activités complémentaires de gestion et de domiciliation de sociétés et recherche la reprise d'une fiduciaire et/ou le partenariat avec une fiduciaire.

**Réf. R123**

Entreprise britannique, leader dans son secteur d'activité, cherche à racheter 100% des parts d'une entreprise spécialisée dans le domaine de la sécurité (systèmes de sécurité, gardiennage).

**Réf. R126**

Souhaite reprendre PME, secteurs commerce ou prestations de services; prise de participation active et majoritaire non-exclue.

**Réf. R128**

Docteur ingénieur avec expérience approfondie dans l'industrie internationale participe et/ou reprend entreprise dans domaine technique

**Réf. R129**

Cherche partenaire ou associé(e) pour créer ou reprendre société de jardinage / paysagiste; tél. 26482664 après 18.00 heures

**Réf. R130**

Cherche à reprendre hôtel / brasserie / restaurant, fonds et/ou murs.

**Réf. R133**

Cherche à reprendre fonds de commerce «librairie, tabacs, Lotto», environs Esch/Alzette, contact tél. 021 756249

**Réf. R134**

Investisseur recherche affaires dans secteurs de la finance, de l'informatique, du bâtiment; à acquérir progressivement ou globalement.

**Réf. R136**

Cherchons à reprendre restaurant à pertir de 50 couverts pour restauration haut de gamme à Luxembourg-Ville ou alentours 10 km.

**Réf. R137**

Cherchons à reprendre restaurant dans le centre-ville de Luxembourg

**Réf. R138**

Cherchons acquisition totale ou partielle d'une entreprise de transport et d'entrepasage

**Réf. R139**

Cherche participation active en vue d'une reprise totale, entreprise de production dans secteur alimentaire

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

TYPE	INTERVENANT(S)	DUREE	DATES	HORAIRE	PRIX	
					LUF	EUROS
<b>COURS DU SOIR</b>						
Techniques des études de marché		15 heures	mardi, le 06/03/2001	18.30 - 21.00	5 000	123,95
Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements		30 heures	mardi, le 22/03/2001	18.30 - 21.00	6 000	148,74
<b>COURS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL</b>						
Cours pour travailleurs désignés en matière de sécurité et de santé au travail		60 heures	mardi, le 06/03/2001	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	20 000	495,79
Conducteurs de véhicules effectuant des transports de marchandises dangereuses (ADR)		36 heures	samedi, le 10/03/2001	08.00 - 12.00 et 14.00 - 18.00	/	/
Conseillers à la sécurité (ADR)		42 heures	mercredi, le 02/05/2001	08.30 - 12.00 et 13.30 - 17.00	17 500	433,81
<b>CYCLES</b>						
EXPORT MANAGEMENT						
Module A: Gestion commerciale et marketing international	Didier Kahlig	2,5 jours	10,11,12/05/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module B: Techniques de financement des exportations	Gérard Duschène, Erwin Liebig	2 jours	28,29/06/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module C: Technologies de l'information et de la communication	Bruno Cornette	2 jours	05,06/07/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module D: Techniques de négociation	Guy Deloffre	2 jours	18,19/10/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module E: Logistique internationale	Pierre van Elslande	2,5 jours	15,16,17/11/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Module F: Principes de base du droit international	Florence Ramillon	2 jours	03,04/12/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
<b>SEMINAIRES</b>						
Team leader (séminaire en langue anglaise)	Irene Johnson	2 jours	12,13/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Business presentation skills (séminaire en langue anglaise)	Irene Johnson	2 jours	15,16/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Conception et réalisation de pages Web	Luc Vandenabeele	2 jours	15,16/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	4 000	99,16
Management de la Qualité pour les entreprises industrielles	Albert Lucas, Sylvie Zaghini	3 jours	15,16/02 et 09/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Konfliktmanagement - Vom Konflikt zur Übereinstimmung	Rolf Karges	2 jours	19,20/02/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Administration et maintenance de votre site Web	Luc Vandenabeele	1 jour	06/03/01	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49,58
Techniques de base de l'analyse financière	Paul Laplume	2 jours	07,13/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Rhetorik - Frei und überzeugend sprechen	Gustav Vogt	2 jours	08,09/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Internet - Un outil de productivité incontournable pour l'entreprise	Samuel Dickes	4 jours	13,15,20,22/03/2001	18.30 - 21.00	4 000	99,16
Développer ses aptitudes au dialogue de recouvrement de créances	Thierry Huynen	2 jours	26,27/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Formation de formateurs internes	Thierry Huynen	2 jours	29,30/03/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Kundenorientierung am Telefon	Gerd Rehbock	2 jours	02,03/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Intranet: Services et impacts pour l'entreprise	Stefan Leidner, Bruno Cornette	1 jour	03/04/01	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	2 000	49,58
Mitarbeiter kooperativ führen	Norbert Harlander	2 jours	05,06/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Management des achats	André Marchal	2 jours	05,06/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Time Management (séminaire en langue anglaise)	Louis Evangelista	2 jours	26,27/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10
Ihr persönlicher Stil entscheidet	Gerd Rehbock	2 jours	26,27/04/2001	08.30 - 12.30 et 14.00 - 17.30	9 000	223,10

Renseignements et inscriptions **SERVICE FORMATION CONTINUE**  
 tél.: 42 39 39-225 • Fax: 43 83 26 • E-mail: formcont@cc.lu

Demandez la brochure **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**  
 gratuitement au tél.: 42 39 39-225

INSCRIPTIONS ONLINE:  
[WWW.CC.LU](http://WWW.CC.LU)  
 RUBRIQUE FORMATION

**Prix à la consommation****Augmentation  
de 0.20% au  
1er décembre 2000**

Après les hausses de l'ordre de +0.30% des mois précédents, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, retrouve au 1er décembre une cer-

taine stabilité en progressant de seulement +0.20%. L'indice atteint 108.57 points au 1.12.2000 (base 100 en 1996). En passant de 3.65% en novembre à 3.47% en décembre 2000, le taux d'inflation sur 12 mois retombe au niveau du mois d'octobre (3.45%). Le recul s'explique par le fait qu'en décembre 1999, les prix à la consommation avaient connu une progression particulièrement importante de +0.38%. L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 621.32 points. La moyenne semestrielle atteint 615.70 points au 1.12.2000.

**a) Taux de variation des indices de groupe**

	déc. 2000/ déc. 99	déc. 2000/ nov. 2000
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+ 3.46 %	+ 0.25 %
Boissons alcoolisées et tabac	+ 2.68 %	- 0.01 %
Articles d'habillement et chaussures	+ 1.06 %	+ 0.03 %
Logement, eau, électricité et combustibles	+ 9.08 %	+ 0.89 %
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+ 1.85 %	+ 0.02 %
Santé	+12.20 %	-
Transport	+ 4.36 %	- 0.04 %
Communications	- 8.38 %	-
Loisirs, spectacles et culture	+ 2.10 %	+ 0.30 %
Enseignement	-	-
Hôtels, cafés, restaurants	+ 3.31 %	+ 0.03 %
Biens et services divers	+ 0.31 %	- 0.02 %
<b>Indice général</b>	<b>+ 3.47 %</b>	<b>+ 0.20 %</b>

**b) Principales incidences sur l'indice général par article**

(exprimées en points indiciaires - base 100 en 1996 - par rapport au mois précédent):

en hausse		en baisse	
Combustibles liquides (pondération 11.20/00)	+0.10 p.	Essence (pondération 17.70/00)	-0.02 p.
Fleurs (pondération 4.20/00)	+0.03 p.		

L'évolution de l'indice général au 1er décembre 2000 (+0.22 point) résulte pour la moitié de l'incidence à la hausse particulièrement marquée de la division «Logement, eau, électricité et combustibles» (+0.11 point), à laquelle se sont ajoutées des incidences plus modérées des divisions «Loisirs, spectacles et culture» et «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0.03 point chacune). Les biens et services avec les plus fortes incidences sur l'indice ont connu des hausses de prix respectives de +4.7% (combustibles liquides) et +5.8% (fleurs). Des renchérissements d'une certaine importance ont par ailleurs été relevés pour le gas-oil routier (+3.2%), certains produits à base de légumes (+2.9%) et les thés et infusions (+2.6%). Les prix de l'essence ont connu un recul de 1.0%; les mouvements à la baisse les plus substantiels ont concerné des produits de

moins importance, comme le cacao et chocolat en poudre (-3.9%) et les poissons frais (-3.6%).

En marquant en moyenne une hausse de +1.3% du 1er novembre au 1er décembre 2000, les produits pétroliers ont une nouvelle fois constitué un facteur inflationniste de première importance. Les prix de l'ensemble des autres biens et services ont durant la même période progressé de seulement +0.13%. L'indice au 1er janvier 2001 sera publié le 14 février 2001, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

La publication (Indicateurs rapides - Série A1 N° 12/2000) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax: 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Section Indice des prix à la consommation. M. Ernest Robert, tél: 478 - 4266, e-mail: ernest.robert@statec.etat.lu.

## Balance courante

# Nette appréciation de l'excédent courant du Luxembourg

Le Statec vient de publier les résultats des trois premiers trimestres 2000 de la balance courante du Luxembourg. Par rapport à la même période de l'année précédente l'excédent s'est apprécié de quelque 15 milliards de LUF pour se chiffrer à 69 milliards de LUF. Cette évolution s'explique en très grande partie par le développement très favorable des échanges internationaux de services et en particulier par la performance extraordinaire, en 2000, du secteur financier.

Sous l'impulsion de la nouvelle expansion dans le domaine de la gestion de fortune, les exportations de services financiers ont connu une envolée de quelque 40% en valeur et représentent avec 226 milliards de LUF actuellement la moitié des exportations totales de services. Ces activités se soldent par un excédent de 83 milliards de LUF, soit une augmentation de 17 milliards par rapport aux trois premiers trimestres de 1999.

Pour les autres types d'échanges internationaux de services l'on enregistre un certain renforcement des tendances structurelles; ainsi les excédents des rubriques «transports», «communication» et «services d'assurance» se sont légèrement accrus grâce au développement favorable des exportations dans ces trois domaines porteurs. La nette appréciation de l'excédent dans la rubrique «voyages» (19.5 milliards de LUF, contre 13.4 milliards pour les trois premiers trimestres de 1999) s'explique essentiellement par la poussée (en valeur) de la consommation sur le territoire des non-résidents, notamment à la suite du renchérissement des produits pétroliers.

A l'opposé, toutes les rubriques de services dégageant un déficit structurel ont également enregistré une accentuation de cette évolution. Globalement, les «autres services aux entreprises» ont vu leur solde passer de 9.5 milliards de LUF à 16 milliards. Deux facteurs sont à l'origine de cette évolution. D'une part, l'on note une intensification de la fragmentation du processus de production dans les activités de services. Ainsi, dans le domaine particulier de la gestion de fortune (en ce compris le secteur des OPC), l'activité au Luxembourg couvre un volet particulier générant en recette des commissions (cf. exportations de services), mais entraînant en dépenses une panoplie d'importations de services e.a. de conseils, de marketing et de management. D'autre part, l'on enregistre également une croissance renforcée d'importations de services techniques et de recherche dans des domaines très variés à l'initiative d'acteurs économiques très diversifiés. Cette évolution semble, par ailleurs, confir-

mer la tendance à l'internationalisation d'une large gamme d'activités de services aux entreprises.

Même si l'évolution des expéditions de biens a été très nette (+15% en valeur) elle reste largement en retrait de la poussée des exportations de services (+28%). Du côté des importations, l'écart est encore plus prononcé (13%, contre 33%). Aussi la valeur totale des importations de services atteint-elle quasiment le niveau des importations de marchandises. Les échanges de marchandises sont essentiellement marqués à l'exportation par une reprise dans l'industrie et à l'importation par le renchérissement des produits pétroliers. Globalement le solde commercial s'est détérioré en passant de 58 milliards de LUF à 63 milliards.

Le revenu des investissements dégage un solde appréciable de 90 milliards de LUF, en légère hausse grâce à l'évolution favorable des activités d'intermédiation bancaire internationale. Par contre, la rémunération des salariés se solde par un déficit de 66 milliards, contre 55 milliards de LUF (pour les 9 premiers mois de 1999), en raison de la forte progression du nombre des frontaliers. Globalement, l'excédent des transactions sur revenus a continué à s'amenuiser.

La publication (Indicateurs rapides - Série N) est disponible au Statec, b.p 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4219, fax 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu. Pour en savoir plus: Statec, Section Relations économiques extérieures, M. Guy Schuller, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu.

## Voyages de loisirs

# Les ménages dépensent en moyenne annuelle 240.000.- LUF

Le Bulletin du Statec n° 8/2000 analyse le comportement de voyages des résidents luxembourgeois en 1999. Le nombre de personnes âgées de plus 14 ans et ayant effectué au moins un voyage de loisir a augmenté de plus de 9% en 1999 de sorte que le nombre total de personnes ayant voyagé a avoisiné les 265.000 personnes, soit 75% de la population considérée.

Pour la première fois l'enquête par sondage a également porté sur l'activité excursionniste de la population résidente. La part relative de la population ayant effectué au moins une excursion dans un pays voisin, c'est-à-dire un voyage ne comportant pas de nuitée, s'est élevée à quelque 61%.

Comme par le passé, les destinations de voyage favorites des Luxembourgeois sont la France suivie de la Belgique, de l'Allemagne de l'Espagne et du Portugal.

Près de la moitié (46%) des voyageurs préfèrent l'hôtel comme moyen de séjour, alors que plus d'un quart (26%) séjournent chez des amis ou des parents. Chaque deuxième voyage est effectué avec la voiture particulière tandis que l'avion est utilisé pour environ un tiers des voyages. Environ 13% de la population considérée a effectué en 1999 un voyage d'affaires. Dans ce domaine on constate une large disparité en ce qui concerne la répartition par sexe: plus de 20% de la population masculine a entrepris au moins un voyage d'affaires alors que seulement 7% de la population féminine a voyagé pour des raisons professionnelles.

Au total, les résidents luxembourgeois ont entrepris quelque 839.000 voyages en 1999 dont 157.000 voyages d'affaires. La dépense moyenne par voyage a été de quelque 56.000 LUF soit 23.000 LUF par personne ou plus de 8.000 LUF par jour. Les dépenses de voyages de loisirs des résidents luxembourgeois se sont élevées à quelque 38.2 milliards de LUF, soit une dépense annuelle moyenne de 240.000 LUF par ménage, tandis que les dépenses pour voyages d'affaires ont oscillé autour de 6.5 milliards de LUF. Au total les dépenses de voyages ont représenté quelque 44.7 milliards de LUF, soit 6.1% du PIB.

La publication (Bulletin du Statec n° 8-2000) est disponible au Statec, b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4268, fax: 46 42 89, e-mail: statec.post@statec.etat.lu au prix de 150.- LUF / 3.72 EUR (sans les frais d'expédition). Pour en savoir plus: Statec, Section Statistiques d'entreprises - Tourisme, M. Victor MOLLING, tél: 478 - 4258, e-mail: victor.molling@statec.etat.lu.

## Analyses statistiques

# Accord de coopération BCL - STATEC

La Banque centrale du Luxembourg (BCL) et le Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) viennent de signer un accord de coopération. Cet accord met en œuvre les dispositions de la loi du 28 juin 2000 au sujet de la balance des paiements, de la position extérieure globale, ainsi que de l'investissement direct étranger qui sont des indicateurs importants pour l'analyse des relations économiques internationales et la conduite de la politique monétaire. Au niveau européen, il a été décidé de maintenir de telles statistiques pour chaque État membre, ainsi que pour les 12 pays de la zone euro et pour l'ensemble de l'Union Européenne. L'établissement de ces statistiques répond à des critères méthodologiques définis essentiellement par le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et la Commission européenne (Eurostat).

Les informations sur les paiements extérieurs se rapportant à l'année 2001 sont encore collectées à Luxembourg par l'Institut belgo-luxembourgeois du change (IBLC); elles servent de base à l'établissement de la balance courante du Luxembourg ainsi que de la balance complète de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL). La loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes stipule que la BCL et le STATEC sont ensemble en charge de l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Luxembourg. L'accord de coopération arrête les modalités d'exécution portant notamment sur la collecte, le contrôle et la gestion des données et la répartition des tâches entre les deux institutions.

A partir du 1er janvier 2002, les établissements de crédit devront transmettre à la BCL les fichiers répertoriant les transactions entre résidents et non-résidents relevant de la balance des paiements; la BCL est chargée de la mise en place et de la gestion de la base de données commune. De plus, elle sera l'interlocuteur des entreprises du secteur financier, dont les établissements de crédit, pour toutes les questions se référant au répertoire et à sa transmission. Le STATEC quant à lui sera l'interlocuteur des entreprises du secteur non financier. Pour en savoir plus: Statec, Section Relations économiques extérieures, M. Guy Schuller, tél: 478 - 4271, e-mail: guy.schuller@statec.etat.lu

## VOTRE TAXI AERIEN

- ✈ Vols directs à la demande
- ✈ Rapidité et confort total
- ✈ Souplesse horaire
- ✈ Excellence du service

☎ 42 52 52-1

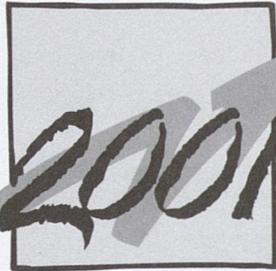


**LUXAVIATION**

**Compagnie luxembourgeoise de Taxi aérien**

LUXEMBOURG AIRPORT L-1110 FINDEL FAX: 42 71 40

ENTREPRENDRE



UNTERNEHMEN

# ENTREPRENDRE 2001

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Meurthe-et-Moselle**



CHAMBRE  
DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
de la Moselle**



CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE  
DE LA MOSELLE

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
du Luxembourg Belge**



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU LUXEMBOURG BELGE

**Industrie- und Handelskammer  
Pfalz**



Pfalz

**Industrie- und Handelskammer  
des Saarlandes**



Saarland

**Industrie- und Handelskammer  
Trier**



Trier

**ENTREPRENDRE 2001** La coopération transfrontalière se caractérise par de nombreuses actions concrètes aux niveaux politique, économique, universitaire ou culturel.

En tant qu'acteurs de la vie économique, les Chambres de Commerce et d'Industrie de la Grande Région Sar-Lor-Lux organisent la 14ème bourse d'affaires "Entreprendre" destinée à resserrer les liens entre les entreprises transfrontalières.

Cette bourse d'affaires a pour objet de faciliter la rencontre entre partenaires potentiels. Elle s'adresse avant tout aux petites et moyennes entreprises à la recherche d'un associé, d'un successeur, d'une coopération ou d'une représentation.

**ENTREPRENDRE 2001** concerne également tous ceux qui souhaitent trouver des moyens pour exploiter une licence ou des apports en capital afin de réaliser leurs projets.

Afin d'établir le contact entre les offreurs et les demandeurs, les annonces suscitant un intérêt sont communiquées à la criée. Dans ce système de bourse souple et simple, une attention particulière est portée à la discrétion et au principe de non-ingérence d'un tiers dans les affaires traitées.

PARMI LES THEMES DES OFFRES ET DEMANDES, ON PEUT CITER:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences
- la sous-traitance

**LA QUATORZIÈME ÉDITION DE CETTE BOURSE D'AFFAIRES "ENTREPRENDRE 2001" AURA LIEU LE:**

- **JEUDI 15 MARS 2001 À 14H00**
- **À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
31, BD KONRAD ADENAUER  
L - 2981 LUXEMBOURG-KIRCHBERG**
- **LA CRIÉE DÉBUTERA À 15H00.**

Les personnes ayant l'intention de participer à la bourse d'affaires et qui désirent obtenir un ou plusieurs exemplaires de fiches d'annonceur, sont priées de contacter le Service du Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce, **Mme Carine Hardt, tél.: 42 39 39-314, ou tél.: 42 39 39-310, fax: 43 83 26.**



ENTREPRENDRE 2001 À RENVoyer À LA CHAMBRE DE COMMERCE,  
SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,  
MME CARINE HARDT, L - 2981 LUXEMBOURG

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

PARTICIPANT \_\_\_\_\_

FONCTION \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

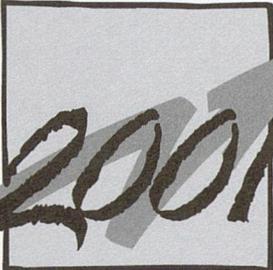
PARTICIPERA À LA BOURSE D'AFFAIRES QUI AURA LIEU LE MERCREDI 15 MARS 2001  
À LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

DÉSIRE OBTENIR ..... (EXEMPLAIRES) FICHES D'ANNONCEUR \*

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS,  
PRIÈRE DE CONTACTER LE SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,  
**TÉL.: 42 39 39-314 (MME CARINE HARDT) OU TÉL.: 42 39 39-310, FAX: 43 83 26.**

\* CHAQUE ANNONCE DOIT ÊTRE RÉDIGÉE SUR 2 FICHES D'ANNONCEUR: UNE EN LANGUE FRANÇAISE ET UNE EN LANGUE ALLEMANDE.

ENTREPRENDRE



UNTERNEHMEN

# SPECIMEN

## L'ANNONCEUR/DER INSERENT

Numéro/Nummer

OFFRE/BIETET AN

Ne pas remplir/Nicht ausfüllen

RECHERCHE/SUCHT

- |  |   |                          |
|--|---|--------------------------|
| 1. <input type="checkbox"/>            | Capital pour participation financière/Kapital für finanzielle Beteiligungen | <input type="checkbox"/> |
| 2. <input type="checkbox"/>            | Entreprise à céder/Firma zwecks Übernahme                                   | <input type="checkbox"/> |
| 3. <input type="checkbox"/>            | Brevet/Licence/Patent/Lizenz  | <input type="checkbox"/> |
| 4. <input checked="" type="checkbox"/> | Représentation/Vertretung   | <input type="checkbox"/> |
| 5. <input type="checkbox"/>            | Coopération/Partenariats/Kooperation/Partnerschaften                        | <input type="checkbox"/> |

### CARACTERISTIQUES/CHARAKTERISTIK

Activité de l'Annonceur/Tätigkeit des Inserenten

Production de matériel électrique

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES/ ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN

Cherche représentant bien introduit auprès  
des grandes surfaces et des revendeurs de  
matériel informatique

L'ORGANISATEUR TRANSMET LES INFORMATIONS SANS VERIFICATION/ DER VERANSTALTER ÜBERMITTELT DIE INFORMATIONEN UNKONTROLLIERT

ENTREPRENDRE



UNTERNEHMEN

# DEROULEMENT

DE LA BOURSE D'AFFAIRES "ENTREPRENDRE 2001"

Si vous souhaitez participer à la bourse d'affaires "Entreprendre 2001", vous pouvez d'ores et déjà obtenir auprès de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg au **tél.: 42 39 39-314** ou **42 39 39-310**, fax: 43 83 26, des fiches d'annonceur, sur lesquelles vous inscrivez votre (vos) offre(s) ou votre (vos) demande(s). Les fiches dûment remplies, une en langue française et une en langue allemande par annonce et par thème, sont à renvoyer dans les meilleurs délais à la Chambre de Commerce avec la mention de vos coordonnées (nom de l'entreprise et adresse).

**Les inscriptions peuvent également se faire en ligne sur le site [www.saarlорlux.org](http://www.saarlорlux.org), rubrique Marchés internationaux/Manifestations/Entreprendre 2001.**

Ces coordonnées ne seront pas affichées avec votre annonce dans le souci de garder l'anonymat de l'annonceur. Cependant, elles permettront de réserver le suivi nécessaire à votre dossier sur le plan interne.

Les annonceurs sont priés de participer eux-mêmes à la manifestation, afin qu'un contact éventuel avec une autre entreprise intéressée puisse être établi sur place.

Au cas où un annonceur ne peut pas être représenté physiquement à la bourse d'affaires, la Chambre de Commerce peut jouer le rôle d'intermédiaire. Dans ce cas, l'annonceur doit mentionner de façon explicite sur sa fiche d'annonceur qu'il souhaite être représenté par la Chambre.

PARMI LES THEMES DES OFFRES ET DEMANDES, ON PEUT CITER:

- la cession et la reprise d'entreprises
- les capitaux et participations
- les commercialisations
- les projets et savoir-faire
- les brevets et licences
- la sous-traitance

## IMPORTANT

**Pour chaque thème, qu'il s'agisse d'une offre ou d'une demande, une nouvelle fiche d'annonceur doit être rédigée. Chaque fiche ne peut porter que sur une seule offre ou demande (c.-à-d. 1 annonce = 2 fiches d'annonceur à remplir, une en langue française et une en langue allemande).**

**A chaque fiche d'annonceur sera attribué un numéro d'ordre (même numéro d'ordre pour la fiche en langue française que pour la fiche en langue allemande). Ce numéro correspond au numéro d'appel par lequel une entreprise intéressée par votre annonce pourra vous contacter par l'intermédiaire du crieur.**

**La possibilité d'introduire une annonce sur place existe également de 14h00 à 15h00.**

**La criée des annonces débutera à 15h00.**

**Les entreprises intéressées par une annonce figurant sur les panneaux d'affichage contacteront le crieur en indiquant le numéro d'ordre de l'annonce. Le crieur annoncera le numéro de l'annonce oralement. L'annonceur qui détient le numéro en question se manifestera auprès du crieur et y rencontrera l'entreprise qui souhaite nouer le contact. Il y a lieu de souligner qu'en aucun cas un annonceur ne doit s'annoncer lui-même auprès du crieur en lui communiquant son propre numéro d'appel.**

## Ventes sous forme de liquidations

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidations telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 8 de la loi du 27 novembre 1986 réglementant certaines pratiques commerciales et sanctionnant la concurrence déloyale.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant p. ex. la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure.

Situation au 15/01/2001:

### AMEUBLEMENT WOLF-MORITZ S.à r.l.

17, rue de Stalingrad  
L-4326 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9254/1999C  
22/05/2000 - 21/05/2001  
déménagement: 29, rue de Moedling, L-4246 Esch-sur-Alzette  
articles d'ameublement, articles de décoration pour intérieurs, articles de literie

### ARMENI S.à r.l.

72, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9343/2000  
29/11/2000 - 28/02/2001  
transformation immobilière  
articles de confection et accessoires, articles de bonneterie et articles de chemiserie

### BIJAK Alice

38, Grand-Rue  
L-3650 KAYL  
c9346/2000  
18/11/2000 - 17/11/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et accessoires

### BOUTIQUE FELINE S.à r.l.

8, avenue Monterey  
L-2163 LUXEMBOURG  
c9270/2000  
10/03/2000 - 09/03/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement, accessoires de mode assortis, articles, textiles

### CHAUSSURES VEDETTE S.à r.l.

12, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9311/2000  
01/12/2000 - 28/02/2001  
transformation immobilière  
chaussures et accessoires, articles de maroquinerie

### CITYMAN S.à r.l.

39, Grand-Rue  
L-1660 LUXEMBOURG  
c9355A/00  
06/01/2001 - 05/04/2001  
transformation immobilière  
articles d'habillement et articles d'hygiène

### CLUB LES AMIS DU BON VIN S.à r.l.

19, rue F. de Blochausen  
L-1243 LUXEMBOURG  
c9291/2000  
26/07/2000 - 25/07/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
produits alimentaires

### DEKORALUX S.A.

Centre commercial Hohkaul  
L-5230 SANDWEILER  
c9331/2000  
11/11/2000 - 10/11/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
meubles meublants sur une surface de vente de 500 m<sup>2</sup>

### DENSBOURN Georgette

3, rue des Ecoles  
L-3461 DUDELANGE  
c9306/2000  
01/10/2000 - 30/09/2001

cessation complète de l'activité commerciale  
articles pour peintures, papiers peints, articles de toilette, articles de parfumerie, souvenirs, jouets, produits d'entretien...

### DUE Albert

33, avenue de la Gare  
L-1611 LUXEMBOURG  
c9327/2000  
11/10/2000 - 10/10/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'horlogerie et de bijouterie

### ENTENICH Roger

35, avenue de la Libération  
L-3850 SCHIFFLANGE  
c9252/1999  
24/02/2000 - 23/02/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
vélos et accessoires

### EVERARD Ernestine

23, rue des Tondeurs  
L-9570 WILTZ  
c9316/2000  
14/10/2000 - 13/10/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et articles de mercerie-bonneterie

### FEYERSTEIN Suzanne

51, rue G.D.Charlotte  
L-7520 MERSCH  
c9296/2000  
01/07/2000 - 30/06/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et vêtements de sports

### GESCHWIND Joseph

15-19, rue de Trèves  
L-6793 GREVENMACHER  
c9285/2000  
02/05/2000 - 01/05/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de quincaillerie, outils, outillage, articles électriques, ustensiles de ménage

### GOEBEL Marie-Antoinette

31, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ  
c9333/2000  
22/11/2000 - 21/02/2001  
déménagement  
articles d'habillement

### GOESSENS Jeanne

16, rue Principale  
L-8805 RAMBROUCH  
c9293/2000  
15/05/2000 - 14/05/2001

cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles de mercerie-bonneterie, articles de chemiserie et articles de fausse-bijouterie

### HERTZ & CIE S.à r.l.

3, place de Paris  
L-2314 LUXEMBOURG  
c9299/2000  
01/07/2000 - 30/06/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection, articles textiles

### HIRSCH S.à r.l.

42, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9260/2000  
21/02/2000 - 20/02/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection pour hommes et garçons, articles de chemiserie, cravates et accessoires de mode y assortis

### HOFFMANN Yvon

35-39, rue Victor Hugo  
L-4140 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9361/00  
22/01/2001 - 19/01/2002  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement, articles de literie, tapis, articles de ménage, tableaux

### INTER-MOEBEL S.à r.l.

Coin rte de Thionville et rue J. Felten  
L-1508 HOWALD  
c9336/2000  
20/11/2000 - 19/02/2001  
transformation immobilière  
articles d'ameublement, articles de literie

### JACOB Annette

16, rue de Differdange  
L-4437 SOLEUVRE  
c9295/2000  
25/05/2000 - 24/05/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de papeterie, journaux, périodiques, livres de poche, articles scolaires, jouets, articles de toilette

### JOHANNIS Robert

55, rue Collart  
L-3220 BETTEMBOURG  
c9267/2000  
15/03/2000 - 14/03/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
vélos et accessoires

**KOHN Françoise**

2, rue Jean Wolter  
L-3544 DUDELANGE  
c9258/1999  
20/05/2000 - 19/05/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
métaux, métaux précieux,  
pierres précieuses et articles  
de bimbeloterie

**KREUTZ Christiane**

5, Grand-Rue  
L-9530 WILTZ  
c9268/2000  
24/02/2000 - 23/02/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles électriques et articles de  
bimbeloterie

**LANNERS S.à r.l.**

29, Grand-Rue  
L-9050 ETTTELBRUCK  
c9284/2000  
25/05/2000 - 24/05/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et articles de  
maroquinerie

**LIBRAIRIE UM  
KRAUTMAART S.à r.l.**

15, rue du Marché aux Herbes  
L-1728 LUXEMBOURG  
c9340/2000  
15/11/2000 - 14/02/2001  
déménagement  
articles de librairie

**LINGERIE BEAUMONT  
S.à r.l.**

10, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9280/2000  
11/04/2000 - 10/04/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de lingerie, de mercerie-  
bonneterie, de confection

**LUX Paul**

80, Haaptstrooss  
L-6833 BIWER  
c9325/2000  
14/10/2000 - 13/10/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
machines, matériel et  
installations agricoles,  
accessoires et pièces de  
rechange y relatifs

**MAAS Bernadette**

71, Grand-Rue  
L-9910 TROISVIERGES  
c9350/2000  
22/11/2000 - 21/02/2001  
déménagement: 57, Grand-Rue,  
L-9905 Troisvierges  
articles textiles et accessoires

**MELROSE S.à r.l.**

38, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9271/2000  
14/03/2000 - 13/03/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'hygiène, articles de  
ménage, articles textiles et  
vêtements

**MOBILI S.A.**

6, rue de Bettembourg  
L-3378 LIVANGE  
c9351/2000  
15/11/2000 - 14/02/2001  
transformation immobilière  
articles d'ameublement, articles  
de décoration pour intérieurs,  
articles de verrerie, articles de  
littérature et articles de lustrerie

**NANQUETTE Céline**

4, Grand-Rue  
L-8826 PERLE  
c9310/2000  
10/08/2000 - 15/08/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'épicerie et  
accessoires, articles de  
mercerie-bonneterie,  
tissus, articles de ménage,  
articles de quincaillerie, jouets

**NICKELS Margot**

107, rue de Bonnevoie  
L-1261 LUXEMBOURG  
c9319/2000  
15/09/2000 - 14/09/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'habillement et  
accessoires

**NOUVELLE LINGERIE  
DE LUXE HORTENSE  
S.à r.l.**

34, rue Philippe II  
L-2340 LUXEMBOURG  
c9259/2000  
11/03/2000 - 10/03/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et  
accessoires, articles de lingerie  
et articles de bonneterie

**NOUVELLE SOC.  
CHAUSSURES  
IERACE S.à r.l.**

1, rue de la Gare  
L-3839 SCHIFFLANGE  
c9265/2000  
18/03/2000 - 17/03/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures et articles de  
maroquinerie

**OPTIQUE HOWALD S.A.**

Centre commercial CACTUS  
L-2529 HOWALD  
c9323/2000  
02/10/2000 - 01/10/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles optiques

**OTZEN Birte**

30, rue de Hesperange  
L-1731 LUXEMBOURG  
c9317/2000  
20/09/2000 - 19/09/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et articles de  
confection

**QUINET Yolande**

13, rue des Tilleuls  
L-8832 ROMBACH-MARTE-  
LANGE  
c9354/00  
05/12/2000 - 04/12/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles toilette

**RADIO-SERVICE  
LESSEL S.à r.l.**

18, avenue de la Gare  
L-1610 LUXEMBOURG  
c9341/2000  
08/11/2000 - 07/11/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
commerce de détail d'appareils  
électriques, de matériel et  
d'accessoires électriques, ainsi  
que de cassettes magnétiques

**REYTER Suzanne**

80, rue de l'Alzette  
L-4010 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9330/2000  
30/10/2000 - 29/10/2001  
cessation complète de l'activité commerciale exercé  
articles électro-ménagers,  
articles de lustrerie, articles  
en étain et cadeaux-souvenirs

**SACCHETTI Giuseppe**

86, rue du Canal  
L-4037 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9315/2000  
16/09/2000 - 15/09/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de décoration pour  
intérieurs, articles d'artisanat  
d'art

**SASSEL Georges**

5, Grand-Rue  
L-9240 DIEKIRCH  
c9348/2000  
18/11/2000 - 17/11/2001

cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'épicerie et  
accessoires, articles de pêche,  
souvenirs, cartes-vues et  
articles de maroquinerie

**SCHIFFMANN S.à r.l.**

11, rue de Trèves  
L-6793 GREVENMACHER  
c9349/2000  
21/11/2000 - 20/11/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles de confection et  
accessoires y relatifs

**SCHILTZ Viviane**

1, route d'Arlon  
L-8706 USELDANGE  
c9334/2000  
18/11/2000 - 17/02/2001  
transformation immobilière  
articles textiles et  
accessoires, articles de  
maroquinerie, articles  
en cuir et accessoires

**SKOTRADE S.à r.l.**

18-20, avenue de la Gare  
L-4131 ESCH-SUR-ALZETTE  
c9283/2000  
02/05/2000 - 01/05/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
chaussures, articles de  
maroquinerie, bas, chaussettes  
et parapluies

**TIBET CARPETS  
S.à r.l.**

11-13, rue Beaumont  
L-1219 LUXEMBOURG  
c9347/2000  
14/11/2000 - 13/11/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles d'ameublement (tapis)

**UNDER FIFTEEN  
S.à r.l.**

5-11, rue de la Libération  
L-3510 DUDELANGE  
c9307/2000  
12/07/2000 - 11/07/2001  
cessation complète de l'activité commerciale  
articles textiles et accessoires

**WEBER Eva**

Rue de Thionville  
L-6791 GREVENMACHER  
c9345/2000  
29/11/2000 - 28/02/2001  
transformation immobilière  
articles d'habillement

## Apsi

## Systematiser le débat sur la société de l'information

L'Association des Professionnels de la société de l'information (APSI) vient d'être créée avec l'objectif d'inciter des initiatives publiques et privées visant à développer le marché de l'internet au Luxembourg. Actuellement, le comité d'administration provisoire regroupe 11 professionnels des domaines de l'internet, de l'informatique, de la télécommunication, des nouveaux médias et de la consultance. L'APSI est ouverte à tout commerçant actif légalement établi sur le territoire de Luxembourg et s'occupant principalement du commerce de services ayant trait à la société de l'information.

Afin de pouvoir présenter des résultats concrets dans les meilleurs délais, quatre groupes de travail se sont constitués pour traiter des questions juridiques et éthiques liées au commerce électronique et à l'internet de façon plus générale et pour approfondir les thèmes de «e-Luxembourg». Un groupe de travail s'est chargé de la problématique de la formation et du profil de compétences demandé par une société de l'information en évolution rapide.

Via des publications et des conférences, l'APSI désire présenter ses propositions en matière de protection des données, de droits d'auteurs et de capital à risque - pour ne citer que quelques-uns des grands sujets de la société de l'information qui importent aux professionnels regroupés dans cette nouvelle association. L'APSI cherche le dialogue avec les instances gouvernementales pour l'étude de nouveaux projets de loi et de règlements nationaux et européens. Elle demande une clarification du cadre réglementaire du commerce électronique et la fixation de standards réputés satisfaire les dispositions législatives. Les membres de l'APSI revendiquent l'établissement d'une nomenclature nationale des professions de la société de l'information et un accès facile à l'internet

à tous les niveaux. Ils proposent la mise en place d'un collège d'experts comme auxiliaires de justice qui pourraient apporter des propositions d'adaptation de la législation en matière d'arbitrage.

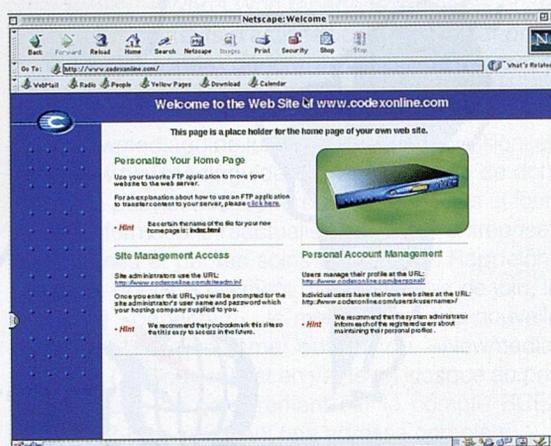
Toute personne intéressée à devenir membre actif de l'Association des Professionnels de la société de l'information peut consulter le site <http://www.apsi.lu> ou bien s'adresser à M. Romain Jeblick (tél.: 021 292 121, e-mail: [romain.jeblick@ccl.lu](mailto:romain.jeblick@ccl.lu)).

**[www.codex-online.com](http://www.codex-online.com)**

## Nouveau site juridique

Codex Online S.A vient de développer en partenariat avec IBM Global Services (IGS) et IBM NetGeneration et XYZ Productions S.A. un nouveau site destiné à la communauté juridique internationale, dont la focalisation initiale porte sur la doctrine juridique. Le site entend innover par rapport aux acteurs existants de l'information juridique en ligne en offrant aux utilisateurs un contenu international et multilingue, une interface interactive et un réseau mondial de contributeurs.

Codex-Online mise sur sa dimension communautaire et dynamique. Selon les concepteurs du site, les



### WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail [info@creditreform.lu](mailto:info@creditreform.lu)

### RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECOUVREMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



---

EXPORTER  
+  
ASSURER  
=  
DUCROIRE



OFFICE DU  
DUCROIRE  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

---

POURQUOI NE PAS ALLIER  
EXPORTATION ET SÉCURITÉ:  
ASSURANCE-CRÉDIT

---

31, bd Konrad Adenauer • L-2981 LUXEMBOURG  
Tél. (352) 42 39 39-320 • Fax (352) 43 83 26 • e-mail odl@cc.lu

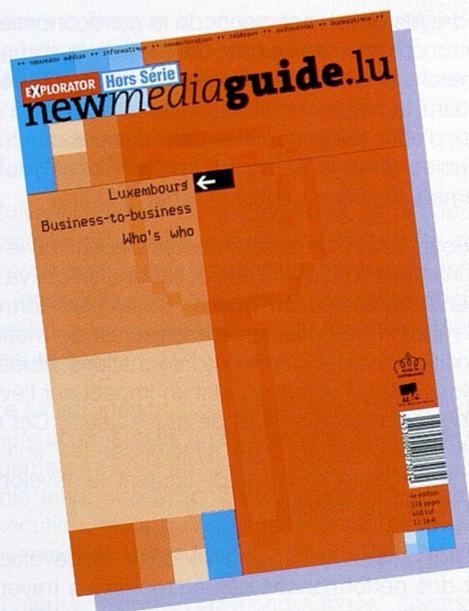
professions du droit n'échappent pas à la globalisation, car les situations et rapports que le droit régit s'internationalisent rapidement. Au moment où des règles juridiques doivent être appliquées à des réalités de plus en plus fréquemment transnationales, s'engage nécessairement un mouvement d'internationalisation de ces règles elles-mêmes. Afin de contribuer à l'éclosion de rapports internationaux soutenus entre un nombre croissant de professionnels du droit, Codex-Online a défini sa dimension communautaire, qui sert les échanges entre juristes du monde, sans limitations et contraintes géographiques ou dans le temps. Ainsi, théoriciens et praticiens du droit pourront disposer d'un forum de publication, d'échanges et d'interaction: en plus de facilités «classiques» comme la pure consultation de documents juridiques, Codex-Online offre une panoplie de services en relation avec les besoins de juristes, dont l'abonnement à une alerte juridique dont le contenu est défini par l'utilisateur, un annuaire international de professionnels du droit, la promotion de documents édités par les partenaires, la mise en relation internationale d'employeurs et de demandeurs d'emploi dans les professions du droit ou la traduction de documents contenus dans la base de données, soit automatique et sommaire en ligne, soit professionnelle à travers un réseau de traducteurs.

La base de données propre de Codex-Online accroîtra constamment son volume, dans la mesure où les documents fournis y seront incorporés et que des connections avec d'autres bases de données seront mises en place. Le moteur de recherche de Codex-Online possède un thésaurus propre et un dictionnaire juridique étoffé qui permettent une recherche rapide et efficace. En combinaison avec les autres fonctionnalités du site, ces applications devront contribuer à en faire un outil de travail apportant une plus-value réelle pour tout juriste dont le travail quotidien a une dimension internationale. Tous les documents contenus dans la base de données de Codex-Online peuvent être annotés et commentés, et les éléments de débat resteront visibles sur le site.

### Mké éditions

## La nouvelle édition du «newmediaguide.lu» vient de paraître.

Le «newmediaguide.lu» est devenu en quelques années un outil indispensable qui recense les entreprises installées au Luxembourg dans les secteurs suivants: nouveaux médias, informatique, télécom, communication, audiovisuel, bureautique, institutions et associations, services. Il s'est enrichi cette année de deux nouveaux secteurs d'activité devenus incontournables: la gestion des ressources humaines et la nouvelle économie.



La structure du guide se divise en quatre grands chapitres: En premier lieu, le «flash-back» est la rétrospective de l'actualité des 12 mois écoulés des secteurs d'activités couverts par le newmediaguide.lu. Le chapitre intitulé: «web directory» reprend cette année les entreprises inscrites et sélectionnées dans le Who's who. Quant au chapitre Business Solutions, il permet aux entreprises du secteur de présenter leurs activités de manière originale et complète. Nouveau cette année, le Who's Who répertorie toutes les entreprises (tous secteurs d'activités confondus) par ordre alphabétique. L'index général se veut lui thématique et facilite ainsi la recherche pour tout type d'utilisateur.

Le newmediaguide.lu c'est aussi une version en ligne [www.newmediaguide.lu](http://www.newmediaguide.lu). Véritable base de données, elle permet des recherches multicritères et fournit des informations réactualisées par les entreprises elles mêmes et par les soins de l'éditeur. Rappelons que mké, publie également depuis le mois de juin, le magazine «paperJam», le mensuel pour la nouvelle économie. Le quatrième édition du «Newmediaguide.lu» (276 pages) est en vente en kiosque au prix de 450.- Luf, ou par virement sur le compte BCEE 1206/0162-8 en indiquant une adresse complète.

### Net-économie

## Alliance stratégique entre ILReS Market Research et MindForest Conseil

MindForest, agence de conseil Internet et ILReS Market Research se sont associés pour développer une série de nouveaux instruments qui permettront aux organisations et aux entreprises de mieux com-



## Le recouvrement de créances au Luxembourg

La présente chronique juridique traitera d'un problème que maintes entreprises rencontrent dans leur vie d'affaires quotidienne lorsqu'elles sont confrontées à un débiteur de mauvaise foi qui n'est pas disposé à payer la créance résultant d'une livraison de biens qui lui a été faite ou d'une prestation de services dont il a bénéficié: le problème du recouvrement de la créance.

La question qui se pose dans un tel cas face à un tel débiteur récalcitrant est celle de savoir comment récupérer son dû. Nous essayerons d'aborder la question dans un ordre chronologique. En effet, la première démarche à entamer lorsqu'un débiteur, malgré l'un ou l'autre rappel, n'affiche aucune diligence à procéder au paiement est celle de sa mise en demeure. Au cas où la mise en demeure s'avère être infructueuse, le créancier impayé sera amené à entamer une procédure judiciaire. Nous exposerons d'abord brièvement les règles de compétence des différentes juridictions, pour ensuite présenter différents types de procédures judiciaires, en fonction de la valeur du litige et de la complexité de l'affaire. Nous jetterons un bref regard sur les saisies et l'exequatur pour nous intéresser finalement à deux types de clauses spécifiques et à la directive européenne qui a été adoptée le 29 juin 2000 et qui a comme vocation de lutter contre les retards de paiement dans les transactions commerciales.

### 1. La mise en demeure

#### 1.1. Définition:

*„La mise en demeure désigne l'acte par lequel le créancier a manifesté sa volonté en vue d'exiger l'exécution des prestations qui sont dues et, à défaut, de tirer les conséquences légales de l'inexécution.“* (Encyclopédie Dalloz, Mise en demeure)

De cette définition découlent deux traits caractéristiques essentiels: d'une part la volonté du créancier d'exiger l'exécution des prestations dues, intention qui se matérialise par une injonction formelle au débiteur de s'exécuter, et d'autre part, à défaut d'une telle exécution, les conséquences légales que le créancier compte en tirer.

La mise en demeure a également pour finalité d'informer le débiteur sur l'étendue exacte de son obligation.

#### 1.2. Nécessité:

L'article 1146 du Code civil dispose que *„les dommages et intérêts ne sont dus que lorsque le débiteur est en demeure de remplir son obligation, excepté*

*néanmoins lorsque la chose que le débiteur s'était obligé de donner ou de faire ne pouvait être donnée ou faite que dans un certain temps qu'il a laissé passer (...).“*

#### 1.3. Modalités:

Suivant l'article 1139 du Code civil, *„le débiteur est constitué en demeure, soit par une sommation ou par tout autre acte équivalent, soit par l'effet de la convention, lorsqu'elle porte que sans qu'il soit besoin d'acte et par la seule échéance du terme, le débiteur sera en demeure.“*

La jurisprudence luxembourgeoise a retenu qu'en matière commerciale un télégramme peut valoir mise en demeure (T.A. Lux. 3 juin 1905, P. 7, 76) ou une simple lettre si elle contient une injonction formelle d'exécution, alors qu'une interpellation orale est insuffisante (T.A. Lux. 17 juillet 1926, P.12, 412).

Toujours d'après la jurisprudence luxembourgeoise, le fait qu'un terme ait été stipulé dans le contrat ne suffit pas à entraîner dispense de la mise en demeure, mais il faut un accord des parties décidant que l'arrivée du terme produira les effets d'une mise en demeure (voir point 1.1.). Cet accord peut être tacite ou exprès, mais la volonté des parties doit être certaine (CSJ 29 novembre 1971, P. 22, 87).

Finalement, l'article 1146-1 du Code civil prévoit que *„lorsqu'il n'en a pas été convenu autrement, la mise en demeure se fait par sommation d'huissier ou par lettre recommandée à la poste“.*

En pratique, la mise en demeure se fait le plus souvent par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est par ailleurs conseillé d'insérer un délai final pour le paiement dont l'expiration produira tous les effets de la mise en demeure.

### 2. Quelques règles de compétence

En principe, il y a lieu d'assigner au domicile du défendeur, respectivement à son siège social. En fonction de la valeur du litige, il faut encore distinguer entre la compétence du juge de paix et celle du Tribunal d'arrondissement.

#### 2.1. Ratione loci

Au Grand-Duché de Luxembourg, il existe trois Justices de paix: à Luxembourg-Ville, à Esch-Alzette et à Diekirch. A côté, il y a deux Tribunaux d'arrondissement: un à Luxembourg-Ville et un à Diekirch.

#### 2.2. Ratione valoris

Il faut par ailleurs distinguer en fonction de la valeur du litige.

Pour déterminer le taux de compétence, il faut inclure dans la créance, à côté du montant principal, les intérêts échus ou dus au jour de la demande.

Au cas où un même demandeur forme plusieurs demandes contre un même défendeur, il y a lieu d'analyser si elles procèdent de la même cause. Si tel est le cas, il faut ajouter les différentes demandes. Dans le cas contraire, chaque demande est considérée isolément pour le taux de compétence (art. 9 Nouveau Code de Procédure Civile).

Le juge de paix connaît des affaires jusqu'à LUF 30.000.- en dernier ressort, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de faire appel. La partie qui a succombé pourra seulement se pourvoir en cassation. Le juge de paix connaît de toutes les affaires dont le montant se situe entre LUF 30.000.- et LUF 400.000.- à charge d'appel (art. 2 Nouveau Code de Procédure Civile).

Le Tribunal d'arrondissement est compétent pour toutes les affaires dans lesquelles l'enjeu dépasse LUF 400.000.-.

### 3. Les procédures judiciaires

Pour toutes les affaires, que la valeur du litige se situe en-dessous ou au-dessus du seuil de LUF 400.000.-, il existe une procédure rapide (sommaire) et une procédure au fond.

#### 3.1. La valeur du litige se situe en-dessous du seuil de LUF 400.000.-

##### 3.1.1. L'ordonnance conditionnelle de paiement (O.P.)

Elle a comme domaine les demandes en paiement de sommes d'argent dont la cause est contractuelle et d'un montant déterminé résultant des dispositions du contrat. Le tribunal compétent est celui du lieu du siège ou domicile du défendeur et l'ordonnance ne doit pas être notifiée à l'étranger. La demande est adressée au juge de paix territorialement compétent, ensemble avec les documents justificatifs (mise en demeure, facture, contrat...) en 6 exemplaires (ou même verbalement). Elle doit contenir, sous peine de nullité, les noms, prénoms, professions et domiciles des parties demanderesses ou défenderesses, les causes et montant de la créance, la demande en obtention d'une ordonnance conditionnelle de paiement.

Un formulaire-type d'une requête en matière d'ordonnance conditionnelle de paiement peut être obtenu auprès des services de la Chambre de Commerce (service Conseil et Assistance aux PME: tél.: 42 39 39 -338 / pme@cc.lu).

Plusieurs hypothèses sont envisageables après l'introduction d'une requête en ordonnance de paiement:

- la demande n'est pas justifiée: le juge de paix rejette la requête; aucune voie de recours n'existe contre cette décision. Le créancier devra procé-

der par la voie ordinaire par citation (procédure quant au fond);

- la demande est justifiée: dans ce cas, le juge de paix rend son ordonnance qui sera notifiée (par lettre simple et lettre recommandée AR) par les soins du greffier au défendeur qui dispose alors d'un délai de 15 jours;
- soit le défendeur paie l'intégralité de sa dette et l'affaire est réglée;
- soit il ne paie rien : dans ce cas, il devra former contredit dans le délai de 15 jours auprès du greffier et l'affaire paraîtra automatiquement lors d'une audience (avec évidemment une information des parties);
- soit il ne paie qu'une partie.

Dans le dernier cas, ainsi que dans le cas où il n'a ni payé, ni formé contredit, le requérant retournera l'ordonnance (dont il a également obtenu un exemplaire), dans les 6 mois après écoulement du délai de 15 jours, au juge de paix qui y apposera la formule exécutoire pour la partie non payée, respectivement la totalité de la demande.

Le ministère d'avoué n'est pas obligatoire pour ce type de procédure.

##### 3.1.2. La citation

La procédure ordinaire par voie de citation est la procédure quant au fond.

La citation contient, à peine de nullité, les mentions suivantes:

- les lieu, jour et heure de l'audience à laquelle l'affaire paraîtra,
- l'objet et un exposé sommaire des moyens,
- l'indication pour le défendeur cité à personne que, faute de comparaître, le jugement à intervenir est réputé contradictoire et n'est plus susceptible d'opposition,
- si le demandeur réside à l'étranger, les nom, prénoms et adresse de la personne auprès de laquelle il élit domicile,
- sa date,
- si le requérant est une personne physique: ses noms, prénoms, profession et domicile,
- si le requérant est une personne morale: sa forme, sa dénomination et son siège social,
- au cas où le requérant est inscrit au registre de commerce, l'indication du numéro sous lequel il est inscrit lorsque l'action trouve sa cause dans un acte de commerce,
- les nom, prénoms, demeure et signature de l'huissier de justice,

- les nom, prénoms, profession et domicile du destinataire,
- les formalités de la signification de l'acte.

L'acte introductif d'instance mentionne en outre les conditions dans lesquelles le défendeur peut se faire assister ou représenter, ainsi que, s'il y a lieu, le nom du représentant du demandeur.

Le ministère d'avoué n'est pas obligatoire en première instance. En instance d'appel (tribunal d'arrondissement), le ministère d'avoué est requis lorsqu'il s'agit du tribunal d'arrondissement siégeant en matière civile. Par contre, le ministère d'avoué n'est pas obligatoire lorsque c'est le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale.

### 3.2. La valeur du litige se situe au-dessus du seuil de LUF 400.000.-

#### 3.2.1. L'assignation en référé

La procédure du référé constitue une procédure simple et rapide. C'est le Président du Tribunal d'arrondissement territorialement compétent en fonction du siège ou domicile du défendeur ou un juge délégué par lui qui décidera de l'affaire selon une procédure sommaire et sans que le fond de l'affaire ne soit tranché. En fait, il s'agit de la procédure du „référé-provision“.

Cette procédure n'est envisageable qu'à la condition que l'existence de l'obligation ne soit pas sérieusement contestable. Il ne doit donc pas y avoir de discussions quant au fond de l'affaire. En ce sens, le juge des référés ne peut pas faire d'interprétation d'une convention entre les parties; il faut que la créance résulte clairement des pièces qui lui ont été soumises. Ainsi, une facture acceptée peut servir de base à une condamnation. De même, une créance basée sur une lettre de change acceptée et protestée n'est pas sérieusement contestable.

En première instance et en instance d'appel, le ministère d'avoué n'est pas obligatoire. L'ordonnance qui est rendue n'a pas l'autorité de chose jugée, mais une exécution provisoire peut être ordonnée.

#### 3.2.2. L'assignation au fond

L'assignation indique notamment les mentions suivantes:

- sa date,
- si le requérant est une personne physique: ses nom, prénoms, profession et domicile,
- si le requérant est une personne morale: sa forme, sa dénomination et son siège social,
- au cas où le requérant est inscrit au registre de commerce, l'indication du numéro sous lequel il est inscrit lorsque l'action trouve sa cause dans un acte de commerce,

- les nom, prénoms, demeure et signature de l'huissier de justice,
- les nom, prénoms, profession et domicile du destinataire,
- les formalités de la signification de l'acte,
- l'objet et un exposé sommaire des moyens,
- l'indication de la juridiction qui doit connaître de la demande et du délai pour comparaître,
- l'indication des pièces sur lesquelles la demande est fondée.

En première instance, le ministère d'avoué est requis lorsque le tribunal d'arrondissement siègera en matière civile. Pour le tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale, le ministère d'avoué n'est pas obligatoire. En instance d'appel, le ministère d'avoué est requis dans tous les cas.

A la différence avec la procédure de référé, cette procédure aboutira à une décision au fond ayant l'autorité de chose jugée.

## 4. Les saisies et l'exequatur

### 4.1. Les saisies

Il existe différents types de saisies: la saisie-arrêt, la saisie-conservatoire, la saisie-exécution, la saisie-gagerie.

La saisie-arrêt est une voie d'exécution par laquelle un créancier (saisissant) bloque entre les mains d'un tiers (tiers saisi) les sommes qui sont dues ou les objets mobiliers qui appartiennent à son débiteur (saisi), en vue de se faire payer sur ces sommes ou sur le prix de ces objets.

Par un acte signifié au tiers saisi, le créancier s'oppose à ce que ce dernier se dessaisisse de sommes appartenant au débiteur. La saisie est demandée au tribunal du domicile du débiteur ou même du tiers saisi. La saisie-arrêt doit être dénoncée au saisi dans les 8 jours. Dans le même délai, le saisissant devra assigner en validité le saisi. La demande en validité sera également dénoncée dans le délai de 8 jours au tiers saisi.

A défaut d'assignation en validité, la saisie sera nulle et à défaut de dénonciation de la demande en validité au tiers saisi, les paiements faits par celui-ci seront valables.

Le saisi peut également demander la mainlevée de la saisie. La demande en validité et la demande en mainlevée sont portées devant le tribunal du domicile du saisi.

Il faut que la créance soit certaine (pas de contestation sérieuse), liquide (déterminée dans son quantum) et exigible (échue) au moment de la saisie.

Il y a des règles spéciales pour les saisies sur rémunérations (créance à l'encontre d'un particulier).

## 4.2. L'exequatur

L'article 25 de la Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 prévoit que „les décisions rendues dans un Etat contractant sont reconnues (sous certaines conditions - articles 27 à 30) dans les autres Etats contractants, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune procédure“.

Les articles 31 à 49 de la même convention prévoient une procédure spéciale, dite procédure d'exequatur, pour rendre exécutoires les décisions dans un autre Etat contractant.

## 5. Divers

### 5.1. Les intérêts moratoires

Ce type de clause est parfaitement valable.

L'article 1153 du Code civil prévoit que „dans les obligations qui se bornent au paiement d'une certaine somme, les dommages et intérêts résultant du retard dans l'exécution ne consistent jamais que dans la condamnation aux intérêts fixés par la loi; sauf les règles particulières au commerce et au cautionnement“.

L'alinéa 2 du même article continue que „ces dommages et intérêts sont dus sans que le créancier soit tenu de justifier d'aucune perte“.

Finalement, l'alinéa 4 de cet article dispose que „le créancier auquel son débiteur en retard a causé par sa faute un préjudice indépendant de ce retard, peut obtenir des dommages et intérêts distincts des intérêts moratoires de la créance“.

A titre d'exemple, un préjudice particulier et distinct du simple retard de paiement pourrait résulter du fait que le créancier s'était vu contraint à se faire consentir un prêt d'un taux élevé pour pouvoir faire face à ses propres échéances (J.P. Esch-A. 22 avril 1975; P. 23, 192).

### 5.2. La clause de majoration en cas de poursuites judiciaires

Il y a lieu de distinguer entre les clauses prévoyant une majoration du prix en cas de non-paiement de celui-ci dans un délai déterminé d'une part et les clauses prévoyant une majoration de prix en cas de poursuites judiciaires pour non-paiement du prix d'autre part.

Les premières sont admises d'une façon générale, sous condition évidemment qu'elles correspondent à la volonté non équivoque des deux parties, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de doute quant à leur acceptation par le débiteur.

En ce qui concerne le deuxième type de clause, la jurisprudence et la doctrine sont divisées quant à leur validité. En tous cas, même ceux qui en admettent la validité, ne le font que sous certaines réserves. Ainsi, la majoration ne doit pas être exagérée, la clause ne doit pas être de nature à faire obstacle au droit du débiteur de faire appel aux tribunaux et elle ne peut être que de portée limitée, c'est-à-dire s'appliquer qu'en cas de défense non fondée (l'acheteur a obligé le vendeur sans raison valable à recourir à la justice) (CA Bruxelles, 5 décembre 1955; RCJB 1956, p. 271). Une autre jurisprudence a considéré comme nulle, comme étant contraire à l'ordre public, la clause d'une facture qui prévoit, d'une manière générale et sans limite, une majoration de prix en cas de poursuites judiciaires pour non-paiement (Cass. belge, 29 septembre 1967, P. belge 1968, p. 132). Il reste à préciser qu'une telle clause sera toujours considérée comme abusive, et partant nulle, à l'égard d'un consommateur.

### 5.3. La directive „retards de paiements“

La directive 2000/35/CE du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales prévoit des dispositions spéciales en matière de délais de paiement.

Cette directive s'applique à tous les paiements effectués en rémunération de transactions commerciales, en entendant par là „toute transaction entre des entreprises ou entre des entreprises et les pouvoirs publics qui conduit à la fourniture de marchandises ou à la prestation de services contre rémunération“ (article 2 de la directive).

Cette directive prévoit que les intérêts seront exigibles le jour suivant la date de paiement ou la fin du délai de paiement fixée dans le contrat, respectivement que les intérêts seront automatiquement exigibles, sans nécessité de rappel, 30 jours après réception de la facture, ou, au cas où cette date est incertaine, 30 jours après la réception des marchandises ou la prestation de service effectuée.

Le taux peut être fixé d'un commun accord par les parties. A défaut, le taux appliqué correspondra au „taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la BCE à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre en question majoré d'un minimum de 7 points“.

Par ailleurs, le créancier sera en droit de réclamer au débiteur un dédommagement raisonnable pour tous les frais de recouvrement encourus.


www. AssuranceS.lu

Pour les besoins de votre **Entreprise**

comparez les approches de plusieurs assureurs!

Assurances Groupes  
Protection Juridique  
Pensions  
complémentaires

## Nouvelle publication

# Les principes élémentaires dans la gestion juridique d'une entreprise

Dans un monde des affaires en perpétuelle mutation, le droit prend de plus en plus d'importance dans la gestion d'une entreprise. Souvent en effet, un chef d'entreprise se trouve confronté à des problèmes juridiques qu'il n'est pas toujours à même de maîtriser.

Afin d'aider les chefs d'entreprise à se prémunir dans la mesure du possible contre d'éventuels problèmes ou litiges résultant d'une méconnaissance des principes élémentaires de la gestion juridique d'une entreprise, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers viennent de s'associer avec Me Marc Kerger, Avocat à la Cour, pour la publication de l'ouvrage „Les principes élémentaires dans la gestion juridique d'une entreprise (et les pièges à éviter)“. Cet ouvrage a pour objectif d'expliquer en grandes lignes, de façon aussi claire et succincte que possible, quelques règles élémentaires de la gestion juridique d'une entreprise.

En effet, nombreux sont les cas où le chef d'entreprise, avant même d'avoir pu contacter un conseil, a, juridiquement parlant, commis par méconnaissance - compréhensible - du droit, une „faute“, qui entraînera un procès long et coûteux, voué, au demeurant, à l'échec.

Un commerçant qui, par exemple, ne conteste pas une facture, pourtant manifestement injustifiée, pourrait se voir, lors d'une instance judiciaire, condamné à payer le montant en question, non pas parce que la facture et les prestations y afférentes seraient jugées justifiées, mais au motif qu'il n'a pas réclamé en temps et lieu utiles un document commercial auquel s'appliquent pourtant des principes juridiques bien déterminés.

Un chef d'entreprise qui ne fait pas signer un contrat en double exemplaire avec un consommateur non professionnel pourrait se voir confronté à une annulation judiciaire de ce contrat, au vu du principe suivant lequel chaque contrat doit être établi en autant d'exemplaires que de parties intéressées.

L'auteur, Me Marc Kerger, voudrait avec cet ouvrage mettre le doigt sur des problèmes donnés qui, suivant l'expérience de tous les jours, se rencontrent le plus souvent dans le cadre de la gestion quoti-

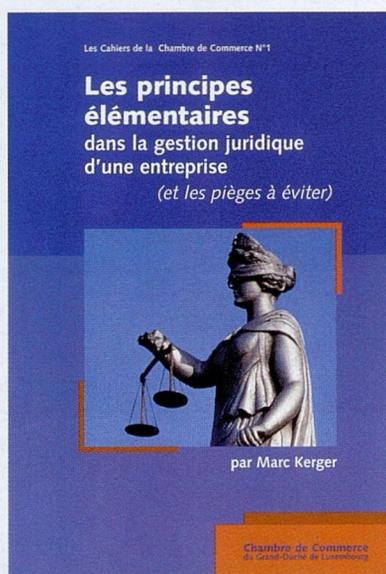
dienne d'une entreprise. Il s'agit, de la sorte, de permettre, moyennant l'exposition claire et facile de principes élémentaires aux chefs d'entreprises, d'éviter des situations qui, par la suite, pourraient s'avérer néfastes lors d'un procès.

L'ouvrage n'a pas pour ambition d'être complet et de couvrir toutes les situations pouvant se poser lors de l'exercice d'une activité commerciale, artisanale ou industrielle, mais de permettre au lecteur de voir un peu plus clair dans la vie commerciale, qui, d'un point de vue juridique, devient également de plus en plus compliquée. L'auteur conseille d'ailleurs d'avoir recours à des spécialistes chaque fois que l'on croit ne pas pouvoir évaluer l'impact de tel ou tel acte.

Une lecture de l'ouvrage devrait toutefois permettre aux chefs d'entreprises d'acquérir une vue générale sur quelques principes juridiques fondamentaux et, par conséquent, de mieux gérer leurs entreprises.

„Les principes élémentaires dans la gestion juridique d'une entreprise (et les pièges à éviter)“ est disponible au prix de 350.- LUF (8,68 EUR) auprès de la Chambre de Commerce

(tél. : 42 39 39 - 352, Mme Liette Molitor) et de la Chambre des Métiers (42 67 67 - 252, Mlle Diane Gelati).



## Taux d'intérêt légal

Le taux de l'intérêt légal est fixé pour l'année 2001 à 5,75%. Le tableau en annexe illustre l'évolution du taux d'intérêt légal sur les dix dernières années:

ANNEE	taux
1992	8,50%
1993	8,25%
1994	7,75%
1995	7,25%
1996	7,25%
1997	6,50%
1998	6,25%
1999	6%
2000	5%
<b>2001</b>	<b>5,75%</b>

## Projets de loi et règlement soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons à cet endroit les projets de loi et règlement grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets de loi et règlement sous rubrique peut être obtenue au tél.: 42 39 39 - 352 (Mme Liette Molitor)

### Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 5 mai 1999 concernant l'assurance continuée, l'assurance facultative, l'achat rétroactif de périodes d'assurance et la restitution de cotisations remboursées dans le régime général d'assurance pension. (2417TCA)

Projet de règlement grand-ducal concernant l'élection des délégués des assurés et des employeurs dans le comité-directeur du Centre Commun de la Sécurité Sociale. (2421FMI)

Projet de loi déterminant les contributions de certains prestataires de soins à l'assainissement financier de l'assurance maladie et modifiant le Livre 1er du Code des assurances sociales. (2422TCA)

### Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse

Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

Projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti.

Projet de règlement grand-ducal organisant la participation à des stages en entreprise des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion. (2418TCA)

### Ministère du Travail et de l'Emploi

Projet de loi portant attribution aux salariés du secteur privé d'un jour de repos rémunéré extraordinaire en date du 6 avril 2001. (2431FMI)

### Ministère de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal portant application de la directive 2000/14/CE du Parlement Européen et du Conseil du 8 mai 2000 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments. (2420TTO)

Projet de règlement grand-ducal relatif à certaines modalités d'application et à la sanction du règlement CE no 2037/2000 du Parlement Européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. (2423TTO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant les annexes I, II, III et IV du règlement grand-ducal du 21 février 2000 concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel. (2428TTO)

### Ministère de l'Economie

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 août 1993 déterminant la méthode de calcul du taux annuel effectif global. (2424FMI)

### Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal relatif à certaines mesures de protection à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles et à l'utilisation de protéines animales dans l'alimentation des animaux. (2425FMC)

### Ministère des Finances

Projet de loi portant création d'un établissement public chargé de l'assistance technique pour les programmes, projets et initiatives communautaires auxquels participe le Luxembourg. (2426TCA)

### Ministère des Transports

Projet de loi sur les enquêtes techniques relatives aux accidents et aux incidents graves survenus dans les domaines de l'aviation civile, des transports maritimes et du chemin de fer.

Projet de règlement grand-ducal portant des spécifications complémentaires relatives aux accidents et aux incidents graves survenus dans le domaine de l'aviation civile et portant modification d'autres dispositions. (2427FMA)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 3 février 1998 portant exécution de Directives des CE relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi que des tracteurs agricoles et forestiers à roues. (2430FMC)

### Ministère d'Etat - Communications

Projet de loi no 4537 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. (2429FMI/WJE)

# TABLEAU RECAPITULATIF DES CHARGES SOCIALES

(situation au 1er janvier 2001, indice 576,43)

## 1. Taux de cotisation

Branche d'assurance	Ouvriers			Employés			Indépendants Taux(1)
	Taux	Part du patron	Part de l'ouvrier	Taux	Part du patron	Part de l'employé	
Assurance pension	16%	8%	8%	16%	8%	8%	16%
Assurance maladie	9,90%	4,95%	4,95%	5,44%	2,72%	2,72%	5,44%
Allocations familiales	1,7% <sup>(2)</sup>	–	–	1,7% <sup>(2)</sup>	–	–	0,6% <sup>(3)</sup>
Assurance accident	0,64% - 6%	0,64% - 6%	–	0,64% - 6%	0,64% - 6%	–	0,64%-6%
Santé au Travail	0,11% <sup>(4)</sup>	0,11%	–	0,11% <sup>(4)</sup>	0,11%	–	–
	0,105% <sup>(5)</sup>	0,105%	–	0,105% <sup>(5)</sup>	0,105%	–	–
	1.400 LUF <sup>(6)</sup>	1.400 LUF	–	1.400 LUF <sup>(6)</sup>	1.400 LUF	–	–
Assurance dépendance	1% <sup>(7)</sup>	–	1%	1% <sup>(7)</sup>	–	1%	1% <sup>(8)</sup>

(1) Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art. 10).

(2) Depuis le 1er juillet 1994, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(3) Depuis le 1er janvier 1999, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

(4) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service national de Santé au Travail (SNST) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(5) Uniquement pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

(6) Uniquement pour les entreprises affiliées à l'association pour la santé du travail du secteur financier (ASTF) (cotisation fixe par salarié).

(7) 1% des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (12.694 LUF).

(8) 1% des rémunérations brutes

## 2. Minima et Maxima cotisables

Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	le salaire social minimum qui est de 8.809 LUF à	5 fois le salaire social minimum c.-à-d. 253.889 LUF à l'indice 576,43
Assurance pension	l'indice 100 soit 50.778 LUF à l'indice 576,43	
Allocations familiales	50.778 LUF pour les salariés de 18 ans accomplis	
Assurance accident	40.622 LUF pour les salariés de 17 à 18 ans	
Santé au Travail	38.083 LUF pour les salariés de 15 à 17 ans	
Assurance dépendance		

## Niveau du salaire social minimum

Le salaire social minimum (cote d'application 576,43 de l'échelle mobile des salaires) est fixé comme suit à partir du 1er janvier 2001:

Travailleur non qualifié		
Age à partir de	Taux mensuel	Taux horaire
18 ans accomplis	50.778 LUF	293,51 LUF
17 à 18 ans	40.622 LUF	234,81 LUF
15 à 17 ans	38.083 LUF	220,13 LUF

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article 4 modifié de la loi modifiée du 12 mars 1973, portant réforme du salaire social minimum, est fixé à **60.933 LUF** par mois.

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

1. le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation sanctionnée(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus

par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le Ministère de l'Education Nationale sur avis du Ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1er avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés;

2. le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré;
3. le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) justifiant d'une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré (disposition nouvelle à partir du 1er janvier 1997);
4. à défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années dans la profession considérée;
5. lorsque l'apprentissage d'une profession n'est pas acquis par la voie d'une formation sanctionnée par la délivrance d'un certificat officiel, la loi subordonne l'acquisition du bénéfice de la qualité de travailleur qualifié à une formation d'ordre pratique acquise par l'exercice durant une période minimale de six années de métier exigeant une certaine capacité technique.

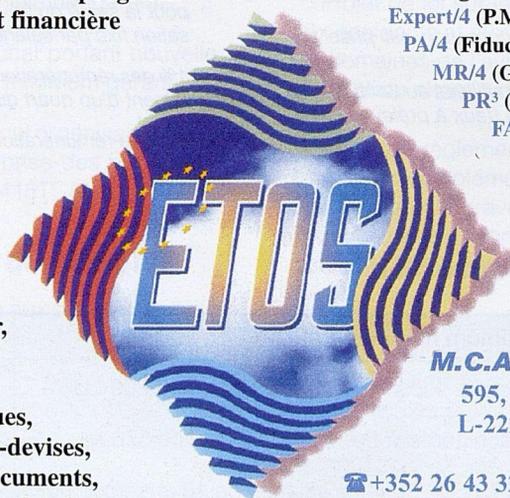
### Euro Top Accounting System

**ETOS ERP**, une gamme de progiciels de gestion commerciale et financière adaptée à chaque budget



Fonctionnant sous Windows, client/serveur, Oracle, SQL Server, ...

Entièrement multi-lingues, multi-législations, multi-devises, multi-dossiers, multi-documents, multi-utilisateurs, multi-plateformes, ...



Notre gamme de produits **ETOS**:

Expert/4 (P.M.E. et P.M.I.),  
PA/4 (Fiduciaire et Expert comptable),  
MR/4 (Grands Comptes),  
PR<sup>3</sup> (Gestion de Projets),  
FAS (Gestion des immobilisations),  
ABC (Gestion des coûts).



**M.C. Associates S.A.**

595, rue de Neudorf  
L-2220 Luxembourg

+352 26 43 32 1 ☎ +352 26 43 32 218

✉ info@mca.lu

**Parfaitement adapté à la législation luxembourgeoise**

## Soutien européen aux investissements des PME

### Programme „Croissance et Environnement“

Trop souvent encore mal connu, le Fonds Européen d'Investissement (FEI) est l'outil privilégié de l'Union européenne pour donner un coup de pouce au financement d'investissements dans les quinze Etats membres. Pour les petites et moyennes entreprises, le programme „Croissance & Environnement“ compte parmi les initiatives les plus intéressantes. Il soutient les PME dans leurs investissements favorables à l'environnement. Pour ce faire, il offre une garantie aux banques qui octroient des prêts à ces entreprises. Ce mécanisme permet aux PME d'accéder à des financements qui sinon pourraient leur être refusés respectivement leur permet de bénéficier de meilleures conditions de prêts.

Le programme „Croissance & Environnement“ s'adresse aux entreprises employant jusqu'à 100 personnes et privilégie les PME avec au plus 50 salariés. Les garanties de prêts ne couvrent que les financements à moyen et long terme (entre 3 et 10 ans) en faveur de l'environnement. Les prêts ainsi garantis doivent obligatoirement servir à des investissements. D'autres crédits, par exemple pour renforcer un fonds de roulement, ne sont pas couverts. Un prêt garanti

par le FEI ne peut dépasser un montant d'un million d'euros. La garantie résiduelle que le FEI offre, à ses propres risques, à l'établissement de crédit ayant octroyé un prêt s'élève à 50% du montant emprunté.

Les prêts garantis par le FEI dans le cadre du programme „Croissance & Environnement“ doivent obligatoirement être affectés à des projets visant à réduire les conséquences négatives des activités de l'entreprise sur l'environnement. Les types d'investissement couverts sont toutefois très larges. Ils incluent notamment les investissements liés au recyclage, à la réduction de la consommation d'énergie et d'autres ressources, aux énergies renouvelables, au respect de normes environnementales ou encore aux équipements bénéficiant d'un „éco-label“. Les prêts peuvent cependant aussi être octroyés pour financer le remplacement d'équipements, la réduction du bruit ou d'autres nuisances, des équipements spéciaux pour handicapés ou améliorant la sécurité de même que les déménagements, par exemple en dehors d'une zone résidentielle.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'application du programme „Croissance & Environnement“ dans leur pays, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à l'une des institutions financières participant au programme. Au Luxembourg, la Banque Générale du Luxembourg est la seule institution financière agréée par le FEI pour le programme „Croissance & Environnement“. Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser à la Banque Générale du Luxembourg, 50 avenue J.F. Kennedy à L-2951 Luxembourg, tél.: 4242-4040, e-mail: [business.banking@bgl.lu](mailto:business.banking@bgl.lu)

### Les 3, 4 & 5 décembre 2000 à Palerme

## Participation de la délégation luxembourgeoise à l'Europartenariat Italia Sud 2000

La ville de Palerme (Sicile) a accueilli au mois de décembre de l'année dernière la 23ème édition du salon international de coopération „Europartenariat Italia Sud 2000“ lancé par la Commission européenne dans le cadre de ses politiques régionales et d'entreprises et en collaboration avec la société italienne Mondimpresa et de nombreux autres organismes locaux. Cette édition du programme, qui s'est déroulée à la „Fiera del Mediterraneo“ à Palerme, a compté 2.651 entreprises participantes en provenance de plus de 50 pays différents qui se sont dé-

placées à Palerme avec le but d'établir des liens de coopération de tous genres avec des entreprises italiennes ainsi qu'avec des entrepreneurs d'autres pays au niveau mondial.

L'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce, en tant que conseiller national, a réussi à mobiliser au total 26 petites et moyennes entreprises en provenance de divers secteurs industriels et commerciaux. Les profils de coopération de chacune des entreprises participantes ont été publiés dans la liste de la délégation luxembourgeoise distribuée lors de la manifestation à près de 1.000 exemplaires. Cette liste est disponible sur demande auprès de l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI et comprend une description de l'activité ainsi que du profil de coopération des entreprises concernées.

D'après les dernières statistiques publiées par les organisateurs, un total de 2.651 participants et de 19.876 rendez-vous ont été comptabilisés. Le nombre de rendez-vous entre les entreprises de la délégation luxembourgeoise et les entreprises italiennes était de 148 rencontres planifiées avant la manifestation ; 122 rendez-vous ont encore pu être arrangés di-

rectement sur place. Au total, 270 rendez-vous individuels ont pu être planifiés pour la délégation luxembourgeoise, ce qui correspond à une moyenne de plus 10 entretiens par entreprise participante. A noter que de nombreux contacts „officieux“ ont également eu lieu de façon informelle. Il convient également de souligner les contacts noués entre les entrepreneurs au sein de la délégation luxembourgeoise même et qui pourront se concrétiser par de véritables relations d'affaires dans un futur proche.

### Le dernier „Europartenariat“

Malgré le succès connu par le programme Europartenariat depuis son lancement en 1988, la Commission européenne a décidé de ne plus financer cette action dans le cadre du nouveau programme pluriannuel en faveur des entreprises à partir de l'exercice 2001.

Compte tenu de l'importance que revêt ce type d'action afin de favoriser la coopération „inter-entreprises“ et de soutenir surtout les entreprises de petite et de moyenne taille dans le développement de leurs activités sur les marchés étrangers, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce envisage de continuer à promouvoir d'autres actions ou initiatives similaires mises en place par certaines organisations régionales ou nationales dans les autres Etats membres de l'UE. Dans ce sens, plusieurs actions peuvent déjà être annoncées pour l'exercice 2001.

**17 et 18 mai 2001**

## Baltic Sea Partenariat 2001

Dans le cadre de ses activités pour la promotion de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI participera les 17 et 18 mai 2001 au salon „Baltic Sea Partenariat 2001“ qui se déroulera à Riga en Lettonie.

Cette initiative lancée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lettonie vise à promouvoir les contacts entre les entreprises européennes et celles venues de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie. Les secteurs d'activité représentés sont les suivants: construction, agro-alimentaire, chimie, plastique et emballage, biens d'équipement, électronique, informatique, télécommunications et services (transports, environnement...).

Afin de mieux informer et préparer les entreprises luxembourgeoises sur leur participation à ce salon de coopération et de leur communiquer de plus amples détails pratiques sur les différentes conditions de participation, un séminaire est envisagé pour le début du mois de mars prochain.

**30 mai - 1er juin 2001**

## E-NOVATIONMEETING 2001 à Lille

Les 30, 31 mai et 1er juin 2001 se déroulera à Lille le 1er rendez-vous d'affaires européen sur la distribution et le commerce électronique. Pendant ces journées de rencontres les dirigeants d'entreprises auront la possibilité de rencontrer personnellement les offreurs de technologies ou de services et les experts internationaux sur les questions qui les intéressent particulièrement.

En même temps, le salon permettra aux entreprises participantes d'établir des relations d'affaires, d'explorer toutes les perspectives et les opportunités offertes dans le domaine des échanges commerciaux par le développement des nouvelles technologies ainsi que de nouer des relations avec les établissements de recherche, les institutions et les investisseurs jouant un rôle moteur dans le développement de l'E-commerce. En parallèle, un programme de conférences, des débats organisés sur des thèmes stratégiques et un espace de démonstration ouvert aux entreprises européennes les plus innovantes animeront cette convention d'affaires internationale.

when  
**work**  
is a pleasure  
**life**  
is a joy



Aménagement  
de bureaux

Copieurs, fax  
et imprimantes

Machines pour  
banques et bureaux

INTERNET  
[www.felten-stein.lu](http://www.felten-stein.lu)

**FELTEN-  
STEIN**

Des solutions d'ensemble  
pour bureaux et imprimeries

FELTEN-STEIN SA  
14, RUE DES JONCS  
L-1818 HOWALD

TEL 40 23 53

FAX 40 23 39

E-MAIL [fs@felten-stein.lu](mailto:fs@felten-stein.lu)

Un séminaire d'information et de préparation sur la participation à ce salon sera organisé par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre à la fin du mois de mars prochain. Les personnes qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur les

activités présentées plus haut sont invitées à retourner le formulaire ci-dessous par télécopie, par courrier ou encore par e-mail auprès du service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce :

### SALONS DE COOPERATION INTERNATIONALE

Société: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_ homepage: \_\_\_\_\_

- Je désire recevoir la liste de la délégation luxembourgeoise au salon „Europartenariat Italia Sud 2000“ qui s'est déroulé à Palerme les 3, 4 et 5 décembre 2000.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur les autres actions ou initiatives similaires qui seront organisées au cours de l'exercice 2001.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les autres services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce aux entreprises.



**Euro Info Centre Luxembourg  
PME/PMI - Chambre de Commerce**  
31, Bd Konrad Adenauer  
LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél. 42 39 39-333  
Fax. 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

**Personne de contact : Mme Laura GUTIERREZ**

## Enquête sur les marchés publics européens

Dans le but de rester le plus proche possible des besoins des PME/PMI luxembourgeoises, l'Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce a effectué une recherche sur les expériences, les intérêts et les connaissances des entreprises en relation avec le thème des marchés publics européens. L'enquête a été réalisée à travers un ques-

tionnaire qui a été envoyé au mois d'octobre dernier avec une lettre d'accompagnement à plus de 8.000 ressortissants de la Chambre de Commerce.

Le questionnaire a été subdivisé en trois parties, à savoir „vos connaissances sur les marchés publics européens“, „vos expériences en ce qui concerne les marchés publics européens“ et „vos intérêts en ce qui concerne les marchés publics européens“. Les trois parties contenaient en tout 23 questions dont la plupart pouvaient être répondues par de simples „oui“ ou „non“, ou bien des „vrai“ ou „faux“. Seulement pour quelques questions un commentaire a été demandé.

318 questionnaires ont été, soit entièrement soit partiellement, remplis et retournés. Ce nombre équivaut à un pourcentage de 3,96%. Il ressort de l'enquête réalisée que le plus grand manque de connaissances se trouve dans le domaine le plus important. Il s'agit ici du fait que les entreprises ne savent pas où trouver les appels d'offres et comment y avoir accès. De plus, il résulte de l'analyse menée que les entreprises n'ont pas encore beaucoup d'expériences en ce qui concerne les marchés publics. Bien que seulement 43,40% des entreprises aient l'intention de soumissionner dans un avenir proche, presque 60% d'entre elles sont intéressées par le thème. 198 entreprises souhaitent recevoir de plus amples informa-

tions sur le thème et 213 sociétés utiliseraient un service sélectionnant les appels d'offres.

Dans les prochains mois à venir, l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce donnera une suite à cette enquête en mettant en place un nouveau service qui consiste à fournir aux PME et PMI luxembourgeoises un service d'assistance / conseil sur mesure en relation avec l'accès aux marchés publics européens via les nouvelles technologies de l'information. Dans ce cadre, l'EIC se propose de transmettre aux entreprises intéressées les informations par le biais de l'automatisation de la diffusion de l'information communautaire.

### MARCHES PUBLICS EUROPEENS

Société: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_ homepage: \_\_\_\_\_

- Je souhaite recevoir et remplir le questionnaire sur les marchés publics européens pour exprimer mes connaissances, mes expériences et mes intérêts en relation avec ce thème.
- Je suis intéressé(e) à utiliser un service sélectionnant les appels d'offres d'intérêt pour notre entreprise.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur les marchés publics européens.



#### Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce

31, boulevard Konrad Adenauer  
LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél. 42 39 39-333  
Fax. 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: **M. Niels DICKENS**

**15 et 16 mars 2001**

## European Partnership Forum „MEETing: Market Entrance for Environmental Technologies“

Le Partnership Forum „MEETing: Market Entrance Environmental Technologies“ aura pour objet d'établir des liens de coopération entre des petites et moyennes entreprises (PME) dans le secteur des technologies de l'environnement et de l'énergie.

Cet événement représentera une plate-forme unique pour les entreprises souhaitant rencontrer des partenaires dans le secteur R&D, des producteurs et des distributeurs. Un accent particulier sera mis sur le développement de nouvelles technologies et de produits. Des accords de coopération de tous gen-



res, que ce soit de type industriel, commercial, financier, technique ou technologique seront envisageables.

Le but des organisateurs est d'amener à Leipzig environ 80 entrepreneurs qualifiés qui travaillent dans le secteur des „Technologies Environnementales“ de manière à ce qu'ils puissent avoir des rendez-vous déjà établis à l'avance selon l'intérêt des entreprises. Chaque entreprise aura la possibilité d'avoir jusqu'à 15 rendez-vous par jour.

Les profils de coopération seront publiés dans le catalogue de la manifestation qui sera distribué aux

# TERRA TEC

participants et aux personnes intéressées. A partir dudit catalogue, les participants pourront indiquer les entreprises qu'ils souhaiteront rencontrer.

En plus des rendez-vous qui pourront être fixés, les entreprises participantes auront la possibilité de visiter les foires commerciales „TerraTec“ et „Enertec“ qui se dérouleront parallèlement à la manifestation ainsi que de participer à l'attractif programme d'activités offert par les organisateurs.

Si vous êtes intéressés au forum „MEETing: Market Entrance for Environmental Technologies“ et si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires en relation avec le déroulement pratique du salon sur place, nous vous invitons à retourner le formulaire ci-dessous par télécopie, par courrier ou encore par e-mail au service de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME / PMI de la Chambre de Commerce.

## European Partnership Forum „MEETing: Market Partnership Entrance for Environmental Technologies“

Société: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-Mail: \_\_\_\_\_ homepage: \_\_\_\_\_

- Je désire recevoir le catalogue de la manifestation European Partnership Forum „MEETing“.
- Je suis intéressé(e) à rencontrer un collaborateur de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI afin d'obtenir des renseignements pratiques sur le déroulement pratique de cette manifestation.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI au cours de l'exercice 2001.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations générales sur les services offerts par l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.



**Euro Info Centre Luxembourg  
PME/PMI - Chambre de Commerce**

31, Bd Konrad Adenauer  
LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél. 42 39 39-333 • Fax. 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact : Mme Sabrina SAGRAMOLA

## Enquête sur la satisfaction des clients

Afin de rester à l'écoute permanente des attentes des entreprises luxembourgeoises et plus particulièrement des PME et PMI, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce a décidé en juillet dernier de mener une enquête de satisfaction auprès de ses clients.

C'est ainsi que 1.570 entreprises, ayant déjà eu recours aux services de l'EIC, ont reçu un questionnaire permettant de donner leur avis sur des points aussi variés que les délais des réponses, le personnel ou l'information donnée. Sur les 1.570 entreprises ciblées, 121 d'entre elles ont renvoyé le questionnaire, permettant d'atteindre un taux de retour de 7.7%. Ce

taux ainsi que la diversité des réponses et commentaires, permettent de considérer l'enquête comme fiable et comme indicateur global de la qualité et de l'efficacité de l'Euro Info Centre de la Chambre de Commerce.

Avec la dernière question, les entreprises ont eu la possibilité de donner une note globale de 1 à 10 à l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI (1 étant la note minimale et 10 la note maximale). Avec une moyenne de 8, les résultats montrent que l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI est très bien considéré. Ce résultat synthétise l'ensemble des questions et montre une grande cohérence dans la manière dont les questionnaires ont été remplis. Pour obtenir les résultats de cette enquête ou des informations complémentaires sur les services de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce, merci de bien vouloir remplir le bulletin ci-joint.

### Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce

Société: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_ Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal: \_\_\_\_\_ Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_

E-Mail\*: \_\_\_\_\_ homepage: \_\_\_\_\_

\* A remplir impérativement pour les envois par courrier électronique.

- Je suis intéressé(e) à obtenir les résultats de l'enquête de satisfaction effectuée sur les services de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce :
  - par courrier électronique
  - par courrier postal.
- Je suis intéressé(e) à obtenir un dossier d'information complet sur les services de l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce.
- Je suis intéressé(e) à obtenir des informations supplémentaires sur toute autre action ou initiative similaire qui sera organisée au cours de l'exercice 2001.



#### Euro Info Centre Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce

31, boulevard Konrad Adenauer  
LUXEMBOURG - KIRCHBERG  
Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél. 42 39 39-333  
Fax. 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

Personne de contact: **M. François NÉNON**

Leader in Luxembourg - infonet Luxembourg  
**10**  
years

**HEY,**  
are you satisfied with quality in  
**GLOBAL COMMUNICATIONS?**

**yes**

Then you are a **client** of  
**infonet**



**no**

Then contact **infonet**  
Tel.: **405 637-1**  
e-mail: **infonetlux@infonet.lu**  
website: **www.infonet.lu**



## Serez-vous prêts le 1<sup>er</sup> janvier 2002?

### A 11 mois du jour J, il n'y a plus de temps à perdre!

L'année 2001 s'achèvera avec le passage définitif à l'euro, monnaie unique de douze pays européens. Avec le nouveau millénaire s'ouvre un moment historique. Jamais, par le passé, un tel bouleversement fiduciaire ne s'était produit simultanément dans autant de pays.

Jusqu'à présent, le passage à l'euro était surtout l'affaire des technocrates et des banques centrales. Désormais, c'est l'affaire de tous.

Au cours des onze mois à venir, pour assurer un passage harmonieux à l'euro, il faudra franchir plusieurs obstacles, d'ordre pratique et/ou technique, pour atteindre cet objectif. En effet le basculement des entreprises ne s'improvise pas, il se prépare.

Une étude de Cap Gemini Ernst & Young sur l'état de préparation des entreprises européennes pour le basculement à l'euro en 2002 a relevé que l'état de préparation est dans l'ensemble insuffisant et que près d'un quart des entreprises estiment que le calendrier de l'euro pourrait encore être modifié.

Or, la situation est très variable selon les pays. Il ressort en effet de cette étude que le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche sont les mieux préparés, comparés surtout aux pays du sud de l'Europe.

Au Luxembourg, la majorité des entreprises se trouve dans un stade de préparation avancé ce qui se trouve confirmé statistiquement. L'enquête conjoncturelle annuelle qui se déroule sous l'égide d'Eurochambres et portant sur un échantillon de 820 entreprises luxembourgeoises, employant plus de 9 salariés, comprenait cette année également une question relative à l'introduction de l'euro. Il a été établi que 47,3 % des entreprises ont déjà réalisé le basculement de leurs systèmes comptables et informatiques vers l'euro ; 41,5% des entreprises sont en phase de préparation et seulement 11,2 % des entreprises n'ont pas encore commencé la préparation nécessaire à la réalisation du passage à l'euro.

En vue de sensibiliser surtout les entreprises qui ne se sont pas encore déclarées prêtes pour l'adoption de l'euro, la Chambre de Commerce a prévu pour l'année 2001 un certain nombre de séances d'informations. Ainsi, la Chambre de Commerce a organisé le 18 janvier un séminaire s'adressant aux compta-



bles, aux réviseurs d'entreprises et aux experts comptables et qui portait plus spécifiquement sur les aspects comptables, fiscaux, de TVA et de droit du travail.

Le but de cette manifestation était de sensibiliser et, le cas échéant, de compléter les connaissances en la matière des comptables d'entreprises, des réviseurs d'entreprises et des experts comptables grâce aux exposés de membres de l'IRE (Institut des Réviseurs d'Entreprises) et de l'OECL (Ordre des Experts Comptables luxembourgeois) ainsi que, en ce qui concerne les professionnels indépendants, de les inviter à sensibiliser leurs clients à la préparation du passage à l'euro.

Les personnes intéressées par l'intégralité de la présentation peuvent en obtenir une copie papier en adressant leur demande soit par e-mail à l'adresse [euro@cc.lu](mailto:euro@cc.lu) soit par fax au numéro 43 83 26 à l'attention de Mme Michèle FRIEDERICH.

Au courant des mois de mars, avril, septembre et octobre, la Chambre de Commerce organisera de nombreux séminaires régionaux qui porteront entre autres sur les thèmes suivants : les aspects de sécurité, les règles de conversion et d'arrondi et la pré-alimentation. Les dates exactes vous seront communiquées en temps utile.

## Quelques conseils pour assurer un passage harmonieux à l'euro

- Préparez dès aujourd'hui le basculement comptable et informatique et n'attendez pas la date butoir du 31 décembre 2001.
- Déterminez toutes les applications qui sont affectées par le passage à l'euro telles que, par exemple, la facturation, la comptabilité, les traitements et salaires.
- Au cas où vous devriez attendre le dernier moment pour le basculement, assurez-vous que votre comptable et/ou votre informaticien sera effectivement disponible pour votre entreprise.
- Communiquez le passage à l'euro de votre entreprise à l'ensemble de vos fournisseurs, clients etc..
- N'oubliez pas de former le personnel.
- Prévoyez un certain budget puisque le basculement ne se fera pas sans frais.
- Prévoyez une phase de contrôle pour vérifier si tout fonctionne correctement.

## Introduction des billets et des pièces en euro

### Lancement de la campagne d'information de la BCL

Un peu plus de deux ans se sont écoulés depuis que l'euro est devenu l'unité monétaire légale de quelque 300 millions d'Européens. Dès le 1er janvier 1999, le basculement des marchés monétaires et du secteur financier s'est déroulé sans heurt, mais jusqu'à présent la nouvelle monnaie est restée invisible pour le grand public.

Le remplacement des billets et pièces nationaux par les nouveaux signes monétaires européens et l'organisation pratique de la période de double circulation constitue une opération de grande envergure sans équivalent dans l'histoire. C'est l'étape ultime du passage à la monnaie unique et, pour la majorité de la population, la partie la plus tangible de l'Union économique et monétaire. En ce sens, elle revêt une importance majeure; aucun faux pas n'étant permis.

Dans l'environnement multi-devises qui caractérise les paiements en espèces au Luxembourg (francs luxembourgeois et belge, franc français, mark allemand), le passage à l'euro implique une simplification radicale. L'Eurosystème, composé de la BCE et des BCN des 12 pays participants à l'euro, est en charge de l'émission des billets en euro et de la mise en circulation des billets et des pièces en euro. Au Luxembourg cette mission incombe à la Banque centrale du Luxembourg (BCL) de même que celle de l'information du public sur les billets et pièces en euro.

La récente inauguration de l'€-clock constitue le lancement officiel de la campagne d'information de la

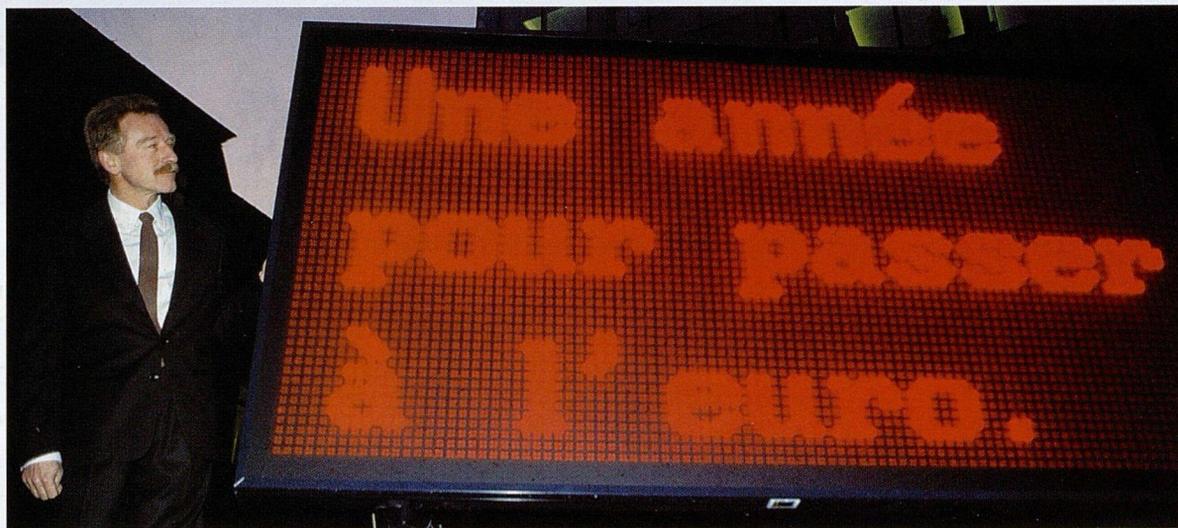
BCL en relation avec l'introduction des billets et pièces en euro au Luxembourg. Cette campagne d'information comporte deux grands volets : d'une part, elle informe le public sur les nouvelles dénominations (7 billets et 8 pièces), les aspects visuels et tactiles et les éléments de sécurité des billets et pièces ainsi que sur les modalités pratiques du changeover. D'autre part, la campagne s'occupe de la formation des personnes appelées à traiter les nouveaux signes monétaires (caissiers et personnel de caisse, policiers, agents de sécurité, ...)

De multiples contacts ont été noués conjointement avec le gouvernement en vue de conclure des accords de partenariat avec les organes les plus représentatifs du secteur public et privé. Le partenariat euro 2002 constitue la pierre angulaire de cette campagne.

Les principaux partenaires sont les banques, le secteur de la distribution, en particulier les grandes surfaces, les institutions éducatives, les populations plus vulnérables, les forces de police, le secteur du tourisme et la presse et les médias.

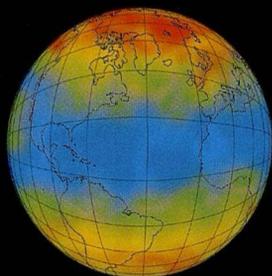
Durant la première phase de la campagne, qui s'étendra jusqu'en août 2001, un large éventail d'informations générales et pratiques seront disponibles sous forme de documents originaux qui pourront être imprimés et distribués par les partenaires. Ainsi la BCL mettra à disposition des partenaires des maquettes pour la réalisation d'affiches, de dépliants, d'annonces, etc., traitant des billets et des pièces en euro. Ces documents pourront être adaptés par le partenaire à ses propres besoins et exigences. De même une cassette vidéo d'information sera mise à la disposition des partenaires au printemps 2001.

Durant la deuxième phase de la campagne (septembre 2001 à mars 2002), l'aspect définitif des billets et leurs signes de sécurité seront révélés et la BCL fournira alors les informations adéquates traitant des questions de sécurité. Ce sera la phase la plus active de la campagne.



Le compte à rebours €-day vise à sensibiliser le public à la nouvelle monnaie et à la date d'introduction de plus en plus proche. Ce panneau véhicule également des messages-clés concernant l'euro.

ÉTAT D'URGENCE DÉCRETÉ À LA CONFÉRENCE  
INTERNATIONALE DE LA HAYE



**Au moment où tout le monde s'inquiète  
de l'état de la planète...**



**Valorlux vous remercie de contribuer  
à un meilleur environnement.**

## **Ensemble, nous agissons depuis 5 ans en recyclant des emballages.**

En effet, l'Asbl Valorlux est un organisme agréé par le Ministère de l'Environnement qui organise, coordonne et soutient financièrement à ce jour des collectes sélectives des déchets d'emballages ménagers dans plus de la moitié des communes soit 3/4 de la population. Cette initiative est le fruit d'une collaboration avec un grand nombre d'acteurs. C'est pourquoi nous tenons à remercier l'ensemble des entreprises qui financent l'association, les communes qui ont été proactives et enfin les consommateurs qui participent au tri de leurs déchets.

**VALORLUX**

Participer au recyclage, c'est valorisant.

Bastendorf . Beaufort . Bech . Bertrange . Betzdorf . Bissen . Biver . Boevange-sur-Attert . Boulaide . Bous . Burmerange  
Contern . Dalheim . Differdange . Echternach . Ell . Ettelbruck . Fischbach . Flaxweiler . Fouhren . Frisange . Garnich  
Grevenmacher . Heffingen . Hosingen . Junglinster . Kehlen . Koerich . Kopstal . Larochette . Lenningen . Leudelange  
Luxembourg . Mamer . Manternach . Mertert . Mompach . Mondercange . Mondorf-les-Bains . Munshausen . Niederanven  
Pétange . Rambrouch . Reckange-sur-Mess . Remerschen . Remich . Rosport . Sandweiler . Sanem . Schieren . Schuttrange  
Septfontaines . Stadtbredimus . Steinfort . Steinsel . Strassen . Troisvierges . Useldange . Vianden . Waldbillig  
Waldbredimus . Weiswampach . Wellenstein . Wormeldange et les parcs de recyclage des syndicats: Sica . Sivec . Step

## Banque européenne d'investissement

# 120 millions d'euros pour la modernisa- tion des installations du Groupe ARBED

La Banque européenne d'investissement (BEI) accorde à ARBED S.A. Luxembourg un prêt de 120 millions d'euros pour la modernisation et l'extension d'installations du Groupe ARBED, situées au Luxembourg, en Belgique, en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. Les contrats relatifs à ce financement ont été signés par Monsieur Philippe Maystadt, Président de la BEI, et Monsieur Fernand Wagner, Président de la Direction Générale du groupe ARBED.

Ce financement de la BEI s'inscrit dans le cadre de son action en faveur de l'adaptation de l'industrie sidérurgique européenne aux changements structurels du marché, renforçant ainsi la compétitivité des opérateurs européens de ce secteur. En effet, les investissements à financer font partie d'un programme d'investissement du Groupe ARBED destiné à améliorer la qualité et à étendre la gamme de produits, à moderniser les moyens de production d'acier, de même que les installations de tréfilerie et de fabrication de feuilles de cuivre. L'ensemble de ces investissements aura un effet positif sur la protection de l'environnement ainsi que sur l'emploi. Par ailleurs une partie des investissements envisagés contribuera au développement de régions moins favorisées. En outre, le réseau des centres de service de l'ARBED sera rationalisé grâce à la modernisation des installations concernées.

Les installations concernées sont situées à Gand (Belgique) et Brême (Allemagne) pour les unités de galvanisation, à Bissen (Luxembourg) pour la tréfilerie, à Wiltz pour les feuilles de cuivre, à Brême (Allemagne) pour l'adaptation d'un laminoir à chaud, ainsi que divers centres de service en Allemagne, France et Angleterre. Ces cinq dernières années, la BEI a consacré quelque 8,6 milliards d'euros au financement d'investissements ayant pour objet le maintien de la compétitivité industrielle européenne, en particulier dans les secteurs de l'automobile, de la chimie et de la pharmacie, de l'équipement électronique, du papier et de la métallurgie. C'est dans ce cadre que, depuis 1995,

la BEI a participé au financement de 4 opérations en faveur du groupe ARBED : la construction de fours à arc électrique pour la production de produits longs à Esch-Belval (Luxembourg) et à Saalfeld (Allemagne), ainsi que d'installations de protection de l'environnement sur plusieurs sites en Espagne et en Belgique. Le total de ces financements se monte à quelque 280 millions d'euros.

## Plateau de Kirchberg

# Dexia BIL achète le premier immeuble de Espace Kirchberg

Dexia BIL vient de signer un contrat d'achat d'un immeuble en état futur d'achèvement sur le Plateau de Kirchberg à Luxembourg. Début 2003, Dexia BIL occupera cet immeuble représentant un total de 14.758 m<sup>2</sup> de bureaux ainsi que 350 emplacements de parking en sous-sol sur le site occupé anciennement par Euromotor. Le montant de cette opération s'élève à plus de 3 milliards de francs luxembourgeois. Pour Dexia BIL, cet achat constitue le plus important investissement immobilier après la construction du siège social situé à la route d'Esch à Luxembourg. Les co-agents intervenus lors de cette transaction sont Jones Lang LaSalle et Healey & Baker.

L'Espace Kirchberg est une réalisation de l'Immobilière Espace Kirchberg, association des sociétés Atenor, Codic et Leasinvest. Ces trois sociétés ont uni leur savoir-faire afin de réaliser un projet immobilier d'envergure, totalisant 50.000 m<sup>2</sup> hors sol et 50.000 m<sup>2</sup> en sous-sol sur le Plateau de Kirchberg, le long du Boulevard J. F. Kennedy. La conception architecturale des immeubles a été confiée aux trois bureaux d'architecture Henri Montois, Art & Build et Bureau Tetra.





## Arrivée du huitième „Eurojet“

Luxair vient de prendre livraison de son huitième „Eurojet“. L'appareil avait quitté le site de São José dos Campos (Brésil) - site des usines d'Embraer - et avait effectué un trajet par Recife, Fernando de Noronha, Sal (Cap Vert), Las Palmas et Séville pour re-

## Utopia S.A.

### 2 millions de spectateurs en 2000

Utopia S.A. vient de présenter les chiffres de la fréquentation dans ses salles cinématographiques pour l'année écoulée. Au total, le groupe a compté 2.025.700 spectateurs en Belgique et au Luxembourg (+ 4 %) et a ainsi atteint les objectifs préalablement fixés par la société. La fréquentation dans les salles du groupe a été en progression par rapport à l'année précédente malgré le fait qu'en l'absence de films



joindre la flotte de Luxair. Comme les autres „Eurojet“, il s'agit d'un modèle „extended-range“. Cet appareil a un rayon d'action de 3.060 km, ce qui constitue une augmentation comparé aux 2.450 km des deux premiers „Eurojet“ de Luxair. Le huitième ERJ 145 de Luxair porte l'immatriculation LX-LGI.

La compagnie aérienne a commandé ferme neuf ERJ 145 et a pris une option sur deux autres avions. Le 9ème „Eurojet“ sera livré vers la mi-mars 2001. Grâce à leur vitesse et à leur rayon d'action supérieur, ils permettront d'augmenter les fréquences sur certaines destinations ou d'ouvrir d'autres destinations. En outre, le confort des passagers ainsi que la réduction de la durée du vol et des nuisances acoustiques et atmosphériques autour des aéroports constituent des avantages des „Eurojet“.

porteurs, le deuxième semestre a quelque peu atténué les résultats exceptionnels des six premiers mois. Utopolis rattrape une partie du retard sur l'année exceptionnelle 1998 (Titanic). Les résultats du Ciné Utopia restent stables et le Ciné-Cité, ouvert en août, a répondu aux attentes du groupe.

Historiquement, l'an 2000 se situe à la 2ème place en terme de fréquentation pour le groupe. Seule l'année 1998, marquée par le phénomène „Titanic“, a enregistré une fréquentation supérieure. La hausse de 4 % se situe dans la moyenne internationale des pays où le nombre de salles et d'écrans n'a pas sensiblement augmenté. En Belgique, la hausse était de 5% alors que le groupe Utopia, grâce à une dynamisation des salles acquises en 1999, y atteint une progression de 6%. En Hollande et en France, marchés

Avec leaseplan.lu,  
respirez, cliquez.



*Aujourd'hui sur leaseplan.lu, retrouvez tout ce qui vous intéresse sur la location long terme de véhicules : les formules de gestion, les services proposés par LeasePlan, l'actualité du monde automobile, les nouveautés sur le marché, l'avis des professionnels, les ventes d'occasions, les contacts... En plus, d'un simple clic, nos clients disposent de toutes les informations concernant leur flotte, et en quelques secondes ils réalisent une offre sur la voiture souhaitée....*

*À tout de suite sur leaseplan.lu!*

**LeasePlan**  
Fleet Management  
In Motion

caractérisés par une augmentation du nombre d'écrans, la croissance fut de 13% respectivement de 7,5%. Aux USA, la progression des entrées était de 3%.

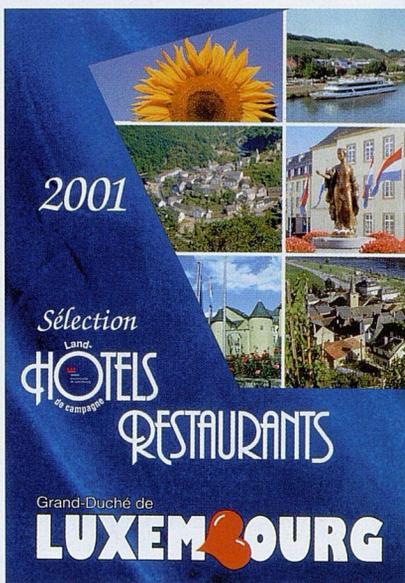
Comme plusieurs titres prometteurs sont annoncés pour 2001 ( Hannibal; Jurassic Park 3; Moulin Rouge; Planet of the Apes; Rollerball; Lord of the Rings; e.a.), Utopia S.A. table pour 2001 sur une progression de la fréquentation en Belgique où les améliorations apportées aux salles du groupe devraient pleinement porter leurs fruits.

Au Luxembourg, le nombre d'écrans restant stable et les salles étant actuellement saturées, il n'y aura pas de hausse sensible avant la réalisation du projet Utopolis Belval en 2002. L'année 2001 sera également caractérisée par la première implantation autonome du groupe Utopia en France où le permis de bâtir pour le projet de Longwy devrait pouvoir être introduit au cours du premier semestre 2001.

**Hotellerie**

**Parution d'une nouvelle brochure de promotion**

L'a.s.b.l. „Hotels.lu“ vient de présenter la nouvelle édition de sa brochure „Sélection Hôtels-Restaurants du Grand Duché de Luxembourg Hotels.lu 2001“. 55 hôtels-restaurants se présentent dans cette nouvelle édition. Pour chaque hôtel, le lecteur trouvera, sur une page entière, en plusieurs langues, adresse et coordonnées complètes, un bref aperçu du confort des chambres, des services offerts et des possibilités de loisirs. S'il désire recevoir de plus amples informations sur l'un ou l'autre hôtel, le lecteur peut en faire la demande en utilisant des cartes postales spécialement conçues à cet effet au centre du dépliant. Les „bons de réduction“ pour diverses attractions et visites sont également disponibles dans la brochure, qui sera distribuée gratuitement lors des salons de vacances. Elle peut être commandée à l'Office National du Tourisme, bureau de la Gare ou à Hotels.lu; boîte postale 42; L-7601 Larochette, site internet: www.hotels.lu, e-mail: visser@hotels.lu.



**Groupe Ciments Luxembourgeois**

**Béton - Pratiques de chantier**

Le département Conseil en Construction du Groupe Ciments Luxembourgeois a entrepris la réalisation d'une série d'affiches techniques ayant pour thème la mise en oeuvre du béton sur chantier. Cette publication s'adresse aux entrepreneurs et aux maîtres d'oeuvre responsables de la réalisation d'ouvrages en béton. „Le bétonnage par temps froid“ est le premier numéro d'une série de posters reprenant, de manière pratique, les règles de base à appliquer sur un chantier. A travers des recommandations concrètes, ces affiches techniques traitent différentes phases de travail telles que la vibration ou la cure du béton, mais également d'autres aspects de la mise en oeuvre tels que les revêtements en pavés de béton ou encore la prescription de béton suivant la norme EN 206-1. Pour tout renseignement supplémentaire ou commande d'une affiche technique, les entreprises intéressées sont priées de s'adresser au : Groupe Ciments Luxembourgeois, Département Conseil en Construction, M. Christian Rech, 2a Kalschesbruck, L-1852 Luxembourg, tél.: 43881-402, e-mail : christian.rech@gcl.lu.

**Groupement Pétrolier Luxembourgeois**

**Nouvelle essence basse teneur en soufre**

Durant les dernières années, les sociétés pétrolières ont investi des sommes importantes dans la modernisation des raffineries pour permettre la production de carburants de haute qualité correspondant à des normes écologiques de plus en plus ambitieuses. Il n'est dès lors pas exceptionnel que les consommateurs se voient offrir des carburants dont les performances écologiques dépassent même les normes légales en vigueur. Il en est ainsi de l'apparition sur plusieurs marchés en Europe d'essences à très basse teneur en soufre qui anticipent aujourd'hui déjà des normes européennes prévues pour 2005 au plus tôt.

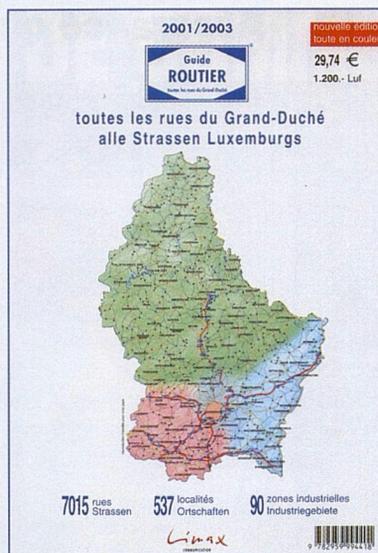
Dans le cadre de cette évolution, les clients pourront s'attendre à la mise sur le marché dans les stations-service luxembourgeoises d'essences dont la teneur en soufre est réduite en dessous de 50 ppm (=0,005%), ce qui représente un tiers seulement de la

norme légale en application depuis le 1er janvier 2000. En combinaison avec les efforts consentis par l'industrie automobile, ces carburants constituent une nouvelle étape dans la réduction de la pollution atmosphérique en provenance du trafic routier.

## Nouvelle parution

# Le guide routier – édition 2001/2003

L'agence LIMAX-Communication vient de publier la nouvelle édition du Guide Routier tout en couleur qui est désormais disponible dans toutes les librairies et stations-service. Avec 12.929 exemplaires vendus en souscription (revendeurs inclus), sur un tirage total de 25.000 exemplaires, LIMAX-Communication a réussi son pari et entend faire de cette troisième édition un instrument de navigation utile, maniable et pratique. Avec son format de 16 x 23 cm, reprenant 537 localités, 7.015 rues et 90 zones industrielles, le guide se range aisément dans toute boîte à gants. Outre les modifications et améliorations géographiques (créations de nouvelles rues et giratoires), on y retrouve déjà le tracé complet avec n° des sorties de la „route du Nord“ A7 et B7, et de la „route de la Sarre“ A13. Le



changement majeur de l'édition 2001/2003 réside dans sa présentation en quatre couleurs, rendant ainsi la consultation des plans plus aisée. En effet, la couleur de la bordure du nom de la localité coïncide parfaitement avec les quatre zones partitionnées et colorées de la carte du Grand-Duché se trouvant à la fin du Guide. Le nouveau Guide Routier est en vente dans toutes les librairies et stations-service au prix de 1.200.- luf ou 29,74 euros.

## Ne rêvez plus. Agissez!

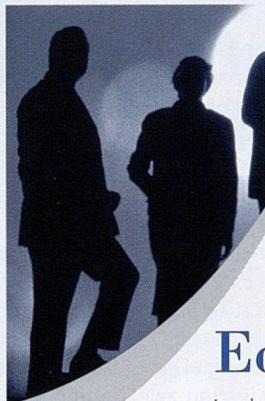
Appréhender pour vous les réalités complexes du tissu économique et social en constante mutation : **telle est notre compétence.** Vous apporter clairement dans un langage simple, les meilleurs outils d'aide à la décision pour vous accompagner dans votre projet d'entreprise : **telle est notre mission.**

- Elaboration de plans d'entreprise.
- Intermédiation et négociation  
avec les banques et les instances publiques.
- Coaching.
- Ingénierie financière.
- Diagnostic entreprise.
- Formation professionnelle continue.
- Des conseils avisés, des solutions personnalisées.

## Ecouter, analyser, anticiper.

Luxembourg Business Consultants SA, 4, rue Henri Schnadt, B.P. 1952, L-1019 LUXEMBOURG - Tél. 40 37 27-1 -E-mail : mailto:lficel.lu

LuxBiz  
CONSULTANTS



**Assurance qualité**

**Le Foyer Vie certifié ISO 9001**

Le Foyer Vie a récemment été certifié ISO 9001 par l'organisme belge AIB-Vinçotte pour le secteur de l'assurance Vie du particulier. Mise en chantier depuis dix-huit mois, la démarche a porté sur l'ensemble de son activité d'assurance vie du particulier depuis la conception jusqu'à la délivrance des contrats et a concerné l'ensemble du personnel dédié à cette activité. Pour mener à bien cette opération, une structure de pilotage de la qualité a été constituée au sein de



l'entreprise. Celle-ci a contribué à sensibiliser les responsables de l'organisation, de la production, de la conception et du système informatique sur les objectifs de qualité à atteindre et permis d'entreprendre un travail de fond pour repenser les habitudes de travail en les orientant sur les besoins du client. Une importante documentation a été réactualisée et étoffée en vue d'obtenir une traçabilité et des habitudes procédurales fiables et conformes aux exigences de la norme ISO 9001.

**Cloche d'Or**

**„Auto-Tecnic S.A.“ devient „Alltec Solution Provider S.A.“**

Auto-Tecnic S.A., société luxembourgeoise fondée en 1967 et établie à Luxembourg-Gasperich dans la zone d'activité commerciale „Cloche d'Or“, a décidé de réorganiser sa structure afin d'accroître son efficacité et de gérer sa croissance. La société est une filiale du groupe SOGEVA S.A., anciennement

SOGECO S.A. Récemment, des changements ont été entrepris pour permettre à la société de cerner plus précisément ses différents métiers et pour mieux la préparer aux défis de l'avenir.

Le changement le plus significatif est le changement de nom. Depuis janvier 2001, „Auto-Tecnic S.A.“ est devenu „Alltec Solution Provider S.A.“. Cette décision souligne l'orientation prise par la société au fil des années: d'une société dont l'activité s'accroissait principalement autour de l'automobile, elle est devenue une entreprise offrant des solutions techniques de pointe dans des domaines plus diversifiés et complexes. Sous la dénomination „Alltec Solution Provider S.A.“ opéreront à l'avenir deux départements distincts: le département „Alltec“, qui se chargera de commercialiser des biens d'équipement à haute valeur ajoutée dans les domaines du stockage, de l'équipement et de la maintenance; et le département „Schäfer Shop“, qui est exclusivement consacré à la vente par catalogue. Le but étant ici d'offrir plus de 25.000 articles pour bureaux et ateliers à des prix très compétitifs et ce aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

**Luftfracht**

**Cargolux verdoppelt Flüge von Portland nach Europa**

Cargolux Airlines wird ab dem 7. Februar 2001 einen zweiten wöchentlichen Frachtflug von Portland, Oregon, nach Luxemburg durchführen. Ein B747-400 Frachter wird dann zusätzlich jeden Mittwoch die Strecke Luxemburg - Los Angeles - Portland - Luxemburg bedienen. Cargolux führt seit dem 19. September 2000 einen regelmäßigen wöchentlichen Frachtflug von Portland nach Europa durch. Vorher wurden fast 90 Prozent der regionalen Exportfracht per LKW zu anderen Flughäfen gebracht. Um dem Wunsch ihrer Kunden nach mehr Frachtkapazität gerecht zu werden, benötigen Spediteure in Portland den zusätzlichen Cargolux Frachtservice. In Zusammenarbeit mit der regionalen Exportindustrie bietet die Luxemburger Frachtfluggesellschaft jetzt eine zweite zuverlässige nonstop Verbindung an. Dadurch verbessert sich auch die Konkurrenzfähigkeit der in Oregon ansässige Firmen, die ihre Waren schneller an Kunden in Europa liefern können. Die wichtigsten europäischen Exportmärkte für Waren aus Portland sind Holland, Großbritannien, Deutschland, Belgien und Luxemburg. Die Luftfrachtexporte aus Oregon sind in den letzten zwei Jahren mit 8 Prozent jährlich gewachsen. Es werden überwiegend High-Tech Güter exportiert.

# L'EURO INFO CENTRE-LUXEMBOURG PME/PMI - CHAMBRE DE COMMERCE



**Votre accès à  
l'information  
communautaire**

CHAMBRE DE COMMERCE



DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Luxembourg-Kirchberg Adresse postale: L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39 - 333 Fax: 43 83 26 E-mail: eic@cc.lu homepage: <http://www.cc.lu>

Relais officiels de l'Euro Info Centre-Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce:



# Votre entreprise doit concilier développement et environnement?

**Vous vous préoccupez d'assurer  
un développement durable, à votre  
entreprise, tout en respectant  
l'environnement. C'est un souci qui  
vous honore.**



European Investment Fund

La Banque Générale du Luxembourg a choisi de se faire le relais de ces préoccupations. Elle est la seule institution financière agréée auprès du Fonds Européen d'Investissement pour la place de Luxembourg.

Le Fonds Européen d'Investissement aide et soutient le financement des projets ayant un impact favorable sur l'environnement.

Grâce à sa parfaite connaissance des marchés, des particularités de la place, de l'économie et du monde de l'entreprise, la Banque Générale du Luxembourg, première banque des clientèles professionnelles, apporte la réponse optimale aux besoins exprimés par une société quels que soient sa taille ou son degré de développement.

Pour accompagner votre entreprise, la Banque Générale du Luxembourg s'adapte et innove.



**BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG**

Membre du Groupe Fortis

BANQUE GÉNÉRALE DU LUXEMBOURG S.A.

SIÈGE SOCIAL: 50, AVENUE J.F. KENNEDY L-2951 LUXEMBOURG

ENTREPRISES: TÉL.: 4242-4040

www.bgl.lu e-mail: business.banking@bgl.lu